



Mieux vivre à Paris & sauver la planète

 **Parce qu'il y a urgence environnementale**, du fait de la pollution, du réchauffement climatique, de l'épuisement des ressources naturelles et de la biodiversité, de l'amoncellement des déchets...

Les Verts veulent faire de Paris une ville écolo, qui donne la priorité à la réduction de son empreinte écologique et la lutte contre le réchauffement climatique. Pour les Parisiens, améliorer la qualité de vie c'est aussi protéger notre planète. Et c'est un impératif d'équité car les populations les plus défavorisées sont les plus exposées aux nuisances. L'enjeu de la division par 4 de nos émissions de gaz à effet de serre peut générer plus de 15 000 emplois, grâce à la conversion écologique de l'économie parisienne.

 **Parce qu'il y a urgence sociale**, du fait du chômage de masse, de la précarisation des emplois, de l'extrême difficulté de se loger décemment, et de la mise à l'écart de populations entières,

Les Verts veulent amplifier une politique municipale au service des plus faibles et des plus démunis et promouvoir une économie sociale et solidaire. Ils défendent un plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion pour Paris, autour de trois axes prioritaires : le logement, le revenu parisien universel et l'action sociale.


 **Parce qu'il faut se donner les moyens de notre politique,**

Les Verts Paris défendent une éco-fiscalité et une politique budgétaire cohérente répondant à leurs ambitions (appel accru à l'impôt et recours ciblé à l'emprunt). Ils défendent une politique d'investissements publics (transports, éco-construction...). Ils refusent la « ville privatisée » et le dogme de la croissance comme réponse politique à la crise sociale.

 **Parce qu'il y a une vie derrière le périphérique,**

Les Verts défendent une politique solidaire des autres territoires de l'Ile-de-France, une intercommunalité renouvelée et un urbanisme qui donne la priorité aux logements sur les bureaux.

Les Verts veulent une ville engagée dans une solidarité entre Nord et Sud, et qui sait protéger et accueillir les étrangers, avec ou sans papier.

 **Parce qu'il y a urgence démocratique**, le futur de Paris doit être décidé pour, mais aussi avec les Parisiennes et les Parisiens.

Les Verts veulent une démocratie participative, plus ouverte, qui associe plus fortement les citoyens et citoyennes à la prise de décision publique. Ils défendent une politique d'accès aux droits (logement, santé, travail, culture) et de lutte contre les discriminations.

 **Parce que la vie dans Paris peut être plus conviviale,**

Les Verts défendent une politique favorisant le « vivre ensemble », grâce aux animations culturelles de proximité, à l'éducation populaire, aux fêtes et repas de quartier, aux actions de solidarité inter générationnelles et inter culturelles, à des jardins vivants, participatifs et plus nombreux...

En rendant plus nombreuses les opportunités de moments de convivialité et de liens sociaux, Les Verts veulent contribuer à faire émerger une Ville où la décroissance de la consommation ostentatoire et écologiquement désastreuse laisse plus de place au plaisir d'être ensemble. Moins de biens, plus de liens.

Écologie, solidarité, citoyenneté, convivialité.

SOMMAIRE

1. Action sociale, Handicap, Personnes âgées, Santé	3
1.1. Un plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion pour Paris (groupe 1)	3
1.2. Personnes handicapées (groupe 14)	6
1.3. Personnes âgées (groupe 14) <i>Texte provisoire</i>	10
1.4. Santé (groupe 15)	11
2. Prévention, Discriminations, Parité	15
2.1. Prévention, Sécurité (groupe 5)	15
2.2. Discriminations : Pour une égalité citoyenne effective à Paris (groupe 13)	19
2.3. Parité, Femmes et ville (groupe 7)	22
3. Économie, Budget, Démocratie	25
3.1 La conversion écologique de l'économie parisienne (groupe 4)	25
3.2 Décroissance : la société de consommation à Paris (groupe 4)	34
3.3. Budget, fiscalité : (groupe 8)	37
3.4. Démocratie participative (groupe 12)	41
4. Environnement, Déplacements, Urbanisme, logement	45
4.1. Environnement (groupe 2)	45
4.2 Les déplacements et l'espace public (groupe 10)	54
4.3. Urbanisme et logement (groupe 11)	61
5. Culture, Education, Recherche, International	69
5.1. Culture (groupe 3)	69
5.2. Education, enfance, sport (groupe 6)	74
5.3. La Recherche et les nouvelles technologies (groupe 6)	82
5.4. Politique internationale de la ville (groupe 9)	86

1. Action sociale, Handicap, Personnes âgées, Santé

1.1. Un plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion pour Paris (groupe 1)

Selon l'Insee, 226 000 personnes vivent à Paris sous le seuil de la pauvreté. Paris est une ville riche et de riches qui compte de très nombreux pauvres et très pauvres, au coeur d'une région au profil comparable.

Mais ces dernières années, on note un fort appauvrissement de certaines couches « moyennes », qui, avec l'augmentation considérable des dépenses de logement (loyer, remboursement des emprunts, charges, en particulier de chauffage, cautions pour les entrées dans les logements) ne font plus face aux dépenses courantes.

Dans la continuité du programme 2001, des actions conduites tout au long de cette mandature, il faut exiger des politiques publiques qui visent les diverses couches de la population en difficulté.

Nos trois axes prioritaires sont : le logement, le revenu parisien universel et l'action sociale.

La mandature 2001-2007 a vu des avancées significatives. Mais les chiffres de la hausse du coût de la vie montrent que de larges catégories de la population se sont appauvries.

Cette situation requiert, outre une politique nationale sur le logement, une action d'ensemble de lutte contre la pauvreté, ciblée sur les plus démunis, mais aussi des mesures de prévention, des filets de sécurité pour que les personnes et les familles fragilisées soient fortement soutenues. Elle doit s'orienter sur la revalorisation et la réorganisation du travail social, en s'appuyant sur les revendications des travailleurs de ce secteur : de la rénovation des locaux à la mise sur pied de condition d'exercice des missions des assistantes sociales compatibles avec leurs objectifs. Mais aussi en associant les personnels et usagers, dans une démarche participative, aux nouvelles mesures ou nouveaux dispositifs qui les concernent.

Il faut pouvoir, dans les domaines de l'action sociale et de la lutte contre l'exclusion, tenir tout à la fois un discours ambitieux (revenu universel) et radical de dénonciation de l'inégalité qui se décline sous mille formes : emploi, logement, droit, santé, école, culture, aides en même temps qu'un discours pragmatique, qui part des pratiques et situations de terrain.

Il faut pouvoir être les porte-parole et s'adresser aussi bien aux plus pauvres, marginalisés, exclus, désaffiliés, qu'aux couches populaires, particulièrement précarisées et malmenées ces dernières années, en particulier à Paris.

Il faut pouvoir soutenir tout à la fois le service public d'assistance et de protection (CASVP, DASES, foyers d'hébergement...) et le réseau associatif qu'il soit citoyen, professionnel, militant, caritatif : favoriser toutes les initiatives et expérimentations locales tout en garantissant des qualités d'accueil et de traitement égales pour tous les usagers des services sociaux.

Propositions : Bases pour un plan d'action

- Pour une **véritable décentralisation de l'action sociale**, avec un contrat de plan ville/région/Etat, par une meilleure et égale répartition des richesses - tant à l'échelle municipale que régionale - et par l'augmentation de la fiscalité locale. Pour que la question sociale soit traitée là où les besoins voient le jour, et non renvoyée à la périphérie - c'est-à-dire en banlieue.
- Pour une lutte **contre l'ensemble des pollutions** (air, bruit, insalubrité des logements, lutte contre le saturnisme et autres polluants intérieurs) dont les plus modestes sont les premières victimes.
- Pour **une exigence de qualité** dans les mesures prises, même dans l'urgence, que ce soit dans les logements (isolation des bâtiments, baisse des dépenses de chauffage), les distributions de nourriture (distribution de produits frais, fruits et légumes) etc.

1.1. Un plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion pour Paris (groupe 1)

- Pour l'évolution des principes et des pratiques du travail social, en éliminant toute idée de contrôle social au profit de l'idée d'accompagnement.
- Pour affirmer la multiplicité et la diversité des situations : les marges (squats...) existent et doivent pouvoir exister, au-delà de tout programme de rénovation et d'artificielle mixité sociale...

1.1.1. Le logement social

La politique de logement, menée tant par les gouvernements de gauche et de droite depuis les années 80, a abouti à la plus grande crise depuis la fin de la guerre : l'idée de faire financer l'habitat par les particuliers (qui doivent s'endetter toute une vie, y compris en transmettant cette dette à leurs enfants) pour se loger est fort contestable dans une économie en forte croissance, elle est catastrophique dans une économie stagnante, où les inégalités croissent, et où le revenu des familles est aléatoire. Le rattrapage engagé par l'Etat (mise en chantier de plus de 400 000 logements) en cette période préélectorale n'est pas la hauteur des problèmes, ni en quantité (il en faudrait 900 000), ni en statut (il faudrait une majorité de logements « très » sociaux), ni même en qualité (isolation thermique et économie d'eau insuffisantes).

La crise atteint toutes les couches de la société : les jeunes, les familles modestes, les travailleurs pauvres, les personnes âgées, les femmes seules avec enfants, etc. La spectaculaire lutte des SDF et des associations qui les soutiennent n'est qu'une partie visible du problème.

Cette situation requiert un plan d'ensemble, liant l'urgence, le moyen terme et une vision de long terme : construction, transformation de bâtiments, ouverture de petites structures sociales, mobilisation des logements vides, rénovation, réhabilitation, assainissements.

1.1.2. Le « revenu citoyen parisien » ou « revenu parisien universel »

Il faut instaurer un « revenu parisien universel » dans un système d'aides réformé. Les minima sociaux et les aides que ce soit de l'Etat ou de la ville, (RMI, ASS, AAH, API, AVP, prise en charge de certains demandeurs d'asile) dépannent de nombreuses personnes. Mais ces aides sont trop faibles pour « vivre » (elles doivent être constamment complétées par l'APL, les aides des restos du cœur ou épiceries sociales, aides exceptionnelles du CAS etc.), certains en sont exclus (selon l'âge — moins de 25 ans, ceux qui ont touché un revenu dans le mois précédent, effet de seuil). Quelquefois, les aides ne sont pas versées avec régularité (changement de situation, dossier incomplet). De nombreux allocataires déploient une énergie considérable à « faire de la paperasse » et à « se débrouiller ».

La persistance du chômage, du travail précaire et du travail à temps partiel, ainsi que la hausse des dépenses de logement induit la nécessité d'un revenu pour tous, quels que soit l'âge, la situation face au travail ou à la santé, les aides éventuelles venant alors en complément de ce revenu.

1.1.3. L'action sociale en crise

Pour une politique plus juste et mieux adaptée au contexte socio-économique parisien.

Un état des lieux est nécessaire sur ce sujet, en y intégrant le tissu associatif, qui doit avoir toute sa place dans la réflexion sur le constat et le diagnostic, puis dans les mesures mises en oeuvre.

Les services sociaux doivent être accessibles à toutes les personnes en difficulté, même provisoirement, faciliter l'accès aux droits sociaux et aux aides facultatives des Parisien(ne)s, assurer en lien avec les services de l'Etat une meilleure prise en compte des personnes sans domicile en particulier des femmes et des mineurs en errance.

Ils doivent bénéficier des moyens d'un Observatoire Social Parisien, jouant un rôle de centre de ressources en matière de formation, d'orientation, de coordination de projets et d'expérimentation.

Le travail social vis-à-vis des populations en difficulté demande : un élargissement aux catégories « moyennes inférieures », artistes etc. ; un suivi et un soutien des populations en difficulté (fondé sur une meilleure connaissance de ces populations) ; une meilleure prise en compte des mineurs en errance ainsi que des femmes à la rue.

1.1. Un plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion pour Paris (groupe 1)

Dans ce travail, il est à redéfinir la place des travailleurs pauvres, il est nécessaire de réagir à l'exode des couches populaires.

Sur Paris, la politique sociale est principalement mise en œuvre par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) : il est aujourd'hui indispensable d'engager une réflexion sur le règlement intérieur qui le régit et remettre en cause par exemple la justification de trois années de résidence pour avoir droit aux prestations, étendre la gratuité des transports à toutes les personnes en difficulté.

Une réflexion doit s'engager sur les dispositifs existants, en particulier sur les dispositifs d'urgence (crise de crédibilité), de plus en plus rejetés par les populations qui en sont destinataires (ex. du refus de partir des hôtels sociaux, ex. de la lutte des Don Quichotte).

Malgré bien des avancées au cours de la mandature, le maquis des aides, les effets de seuils, les ruptures, les incohérences, l'absence de transparence, rendent les aides moins efficaces pour les plus démunis mais aussi des familles populaires précarisées tant face au travail (les « travailleurs pauvres » auxquels toute aide est refusée), que dans l'obtention d'aides qui trop souvent sont incompatibles les unes avec les autres (effets de seuil et barèmes différents, transparence et accès aux droits, cf. rapport Hirsch). Les aides de la Ville de Paris et de l'Etat ne prennent pas suffisamment en compte les salariés en situation précaire et/ou à faible revenu. Les aides ne doivent plus dépendre d'un statut (allocataires du RMI...), mais des revenus et besoins des personnes. Il est indispensable de relancer l'idée d'un audit social déjà présenté dans le programme des Verts 2001.

1.1.4. Objectifs :

- Un espace de réflexion permanent, permettant un diagnostic, des études, des expérimentations et leurs extensions si elles sont satisfaisantes ; associant l'ensemble des acteurs (élus, experts, public visé, responsables associatifs), dans le cadre d'une démarche « participative ».
- Un plan SDF selon la charte des Enfants de Don Quichotte, en particulier l'ouverture 24H/24 et 365 jours par an de tous les centres d'hébergement décents et à taille humaine, et l'application de la loi de réquisition.
- Une mobilisation sur le logement, en termes de construction, de mobilisation des bâtiments existants, (transformation de certains bâtiments en logements, rénovations) mais aussi de nouvelles façons de concevoir des maisons collectives, (pensions de familles, hébergement de transition, foyers pour célibataires), de quartiers « ouverts » où les équipements collectifs (salles de réunions, de jeux, de convivialité) prime sur l'habitat individuel, etc.
- Des dépenses de logements (loyers, remboursement de prêts, charges, chauffage) n'excédant pas un quantum (25%) des revenus du foyer.
- Un revenu parisien universel dans un système d'aides réformé, évitant les effets de seuils, (de façon à mettre en cohérence RCP, aides ou prestations particulières, rémunération du travail basée sur le Smic) : l'objectif est de faire en sorte que toute personne dépasse le seuil de pauvreté pour tirer les revenus vers un équivalent Smic.
- Un déblocage d'une somme suffisante sur Paris pour répondre à cette aggravation de la pauvreté : par ex. 500 000 euros/an équivaut à + 100 euros/an par personne /5 000 personnes.
- Gratuité des transports pour les personnes en situations difficiles.
- Mettre en place des consignes de bagages gratuites où ranger les affaires des sans logis, à coordonner par la ville dans chaque arrondissement.
- Offrir des solutions adaptées aux mineurs en errance, notamment des logements passerelles et des formations pour les centaines de mineurs étrangers en « transit » sur le territoire français.
- Développer l'intégration sociale pour les populations fragiles (en difficulté d'insertion, personnes âgées, handicapés ...) par un accès aux soins, le sport, la culture.
- Mettre en place et soutenir pour ces populations des projets de proximité d'insertion professionnelle notamment grâce au micro crédit (petits métiers locaux tournés vers le service à la personne et à la collectivité...).

[Annexes]

Sur www.paris.lesverts.fr :

Charte des enfants de Don Quichotte

Contribution sur « le revenu citoyen parisien » de Benjamin Poiret

Débats : « pour une politique sociale parisienne plus juste et plus adaptée » de Marie Atallah

Contributions de David Le Pabic, Balthazar Alessandri.

1.2. Personnes handicapées (groupe 14)

Depuis 2001, les Verts ont initié l'inclusion de toute la population avec sa diversité comme un principe fondateur de toutes les actions municipales. De ce fait, un rattrapage considérable a été réalisé en matière d'accessibilité à la voirie, de transport spécialisé, d'emploi dans les services de la Ville, etc. Désormais le regard posé sur les personnes handicapées change à Paris dans le bon sens.

Nous, les Verts, nous souhaitons renforcer et installer cette nouvelle mentalité basée sur l'égalité des droits pour tous les habitants de notre ville. Ceci suppose d'amplifier les politiques développées depuis 2001 pour rétablir ou établir les droits des personnes handicapées en :

- 1. mettant en œuvre toutes les actions programmées dans le schéma directeur pour l'autonomie et la participation des personnes handicapées adopté par le Conseil de Paris en mai 2006. Ce document est issu du travail de 18 mois de diagnostic et de concertation avec les institutions, les associations, les professionnels et les usagers,***
- 2. en lançant 11 nouvelles propositions pour faire de Paris une ville agréable à vivre pour les citoyennes et citoyens en situation de handicap.***

Propositions

1.2.1. Les propositions du schéma directeur :

Favoriser la connaissance mutuelle entre personnes handicapées et personnes valides

- Développer les actions qui sensibilisent les enfants aux problématiques du handicap : témoignages de personnes handicapées, utilisation d'outils multimédias (films, livres, CD-Rom...).
- Soutenir les actions favorisant les échanges entre personnes valides et personnes handicapées accueillies dans des structures différentes : jumelage d'écoles ordinaires et spécialisées, d'entreprises et ESAT (ex-CAT), temps d'activité communs...
- Informer les Conseils de quartier sur le handicap.
- Créer un Trophée annuel « Changeons de regard » lors du Forum de l'intégration pour valoriser et faire connaître les initiatives qui font évoluer les regards (le parcours handicap dans les gares, le restaurant « Dans le Noir ? » ...).

Valoriser l'apport des personnes handicapées dans la cité

- Faire connaître les actions mises en œuvre par les personnes handicapées, en particulier lors d'une semaine d'actions organisée par la Ville de Paris (animation, sensibilisation dans différents lieux, écoles, administrations, entreprises...).

Améliorer l'annonce du handicap

- Création d'un cinquième CAMSP.
- Soutenir, en lien avec les associations et les équipes médicales, un programme de sensibilisation et d'orientation sur la question de l'annonce du handicap et de renvoi systématique sur les centres de ressources ou de diagnostic spécialisés.

Permettre aux personnes handicapées de bénéficier d'une prise en charge adaptée en structure avec hébergement

- Améliorer l'offre d'hébergement spécialisé.
- Améliorer l'offre d'établissements de prise en charge à plein temps.
- Adapter l'offre des établissements existants à l'évolution des besoins de leurs résidents en accompagnant leur restructuration.

Améliorer la qualité de l'offre

- Améliorer la fluidité du parcours entre les différents types de prise en charge.
- Développer les actions visant à une amélioration constante de la qualité des prestations proposées par les établissements et services pour personnes handicapées.

L'accès à l'espace urbain

- Poursuivre la mise en accessibilité de la voirie et des transports.
- Perfectionner le service PAM.
- Inciter à poursuivre la mise en accessibilité des guichets électroniques et des bornes interactives : distributeurs de billets, automates...
- Sensibiliser les commerçants parisiens à la question de l'accès des personnes handicapées aux commerces de proximité.
- Généraliser la mise en place d'une signalétique des bâtiments de la Ville de Paris favorisant l'accès, l'accueil et l'orientation des personnes handicapées aux services accueillant du public.
- Organiser le prix de la Ville de Paris « Mieux vivre avec son handicap » lors du concours Lépine.
- Rendre l'accessibilité des bâtiments publics obligatoire et réglementé d'ici 2010.

Rendre possible le choix de vivre chez soi et améliorer l'accès au logement

- Permettre la vie dans un logement autonome en développant et en diversifiant les prestations de services d'aide à domicile (enfants et adultes).
- Coupler des aides locales aux aides régionales en faveur de l'adaptation du logement au handicap.
- Mieux connaître les besoins des personnes handicapées ou à mobilité réduite et l'offre existante.
- Faciliter l'adaptation des logements, en lien avec les préconisations du Schéma directeur gérontologique du département de Paris.
- Rendre accessibles les halls d'immeubles et portes d'entrées, ainsi que les accès à une cité, aux handicapés moteurs (fauteuils roulants ou béquilles). Les bailleurs sociaux y veilleront tout particulièrement.

L'accès aux structures de petite enfance, à l'école et aux activités périscolaires

- Augmenter les possibilités d'accueil des enfants handicapés par des assistantes maternelles dans les crèches, les haltes-garderies et les centres de loisirs.
- Poursuivre l'effort de mise en accessibilité des locaux scolaires et périscolaires.
- Identifier un référent dans chaque école accessible qui travaille au projet d'insertion de l'enfant handicapé en lien avec la famille et l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.
- Augmenter le nombre et la qualification des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS).

L'accès aux soins

- Améliorer la couverture sanitaire des structures médico-sociales.
- Favoriser l'accessibilité (physique, psychologique ...) aux personnes handicapées des services de lutte contre les addictions.
- Favoriser la continuité des soins entre milieu hospitalier et extra hospitalier.

L'accès à la culture, aux loisirs et au sport

- Favoriser l'accueil et l'accessibilité aux personnes handicapées dans toutes les manifestations organisées par la Ville de Paris et poursuivre la mise en accessibilité des équipements sportifs.
- Faire connaître les labels de qualité comme celui de « Tourisme et Handicap » qui permettent aux personnes handicapées d'être accueillies dans les mêmes conditions que les personnes valides et soutenir les projets de vacances adaptées.
- Mise en œuvre des recommandations de l'instance de concertation « Paris Culture et Handicap » dans les équipements culturels et de loisirs de la Ville de Paris et poursuivre la mise en accessibilité des équipements culturels.
- Ouvrir de nouvelles structures de type CASCAD (Cellule d'Assistance et de Services Culturels à Domicile), projet pilote fonctionnant dans le 20^{ème} arrondissement.

Diversifier et optimiser la formation professionnelle des personnes handicapées.

- Faciliter l'accès aux formations existantes.
- Signer des conventions incitant les prestataires de formations de la Ville de Paris et les formations de droit commun à améliorer l'accessibilité de leurs formations aux personnes handicapées.
- Anticiper l'entrée en stage qualifiant de reclassement professionnel dès l'étape du stage préparatoire afin de limiter les attentes démotivantes entre les stages.
- Mettre en place des dispositifs de prise en charge des personnes en attente d'une formation pendant des délais parfois très longs : groupes de parole, réunions bilan régulières...
- Mettre en place un panel de formations cohérentes avec les réalités objectives du marché du travail.
- Etablir, dès la formation, une adéquation entre l'offre et la demande.
- Inciter les centres de formation à diversifier leur offre à la fois en termes de métiers proposés aux personnes handicapées mais aussi en termes d'ouverture à différents types de handicap.
- Développer les actions de formation en ESAT (ex-CAT) à temps partiel et en alternance.

1.2. Personnes handicapées (groupe 14)

- Optimiser l'occupation de places en centre de formation professionnelle.
- Introduire une clause dans les appels d'offre de marché public valorisant les efforts des soumissionnaires en matière d'emploi de travailleurs handicapés en milieu ordinaire.

Sensibiliser, informer et accompagner les entreprises et les travailleurs handicapés dans le processus d'embauche en milieu ordinaire.

- Faciliter la recherche d'annonces d'emploi.
- Créer un lieu central de consultation des offres et d'information à destination des travailleurs handicapés et des entreprises (plate-forme d'emploi).
- Inciter à une concertation et améliorer la circulation de l'information entre l'ANPE et les associations.
- Favoriser l'adaptation des postes et l'intégration dans l'entreprise.
- Mettre en place un espace de démonstration et d'aide technique à l'adaptation des postes à destination des entreprises et des travailleurs handicapés (ex : ESCAPRO).
- Imaginer des dispositifs de sensibilisation de l'entourage professionnel et de la hiérarchie à l'intégration des travailleurs handicapés dans l'entreprise (ex : séminaires, parcours de sensibilisation au handicap, projets associatifs...).

Valoriser le travail en milieu protégé. Accroître et adapter l'offre.

- Favoriser les possibilités de passage du milieu protégé au milieu ordinaire, et réciproquement.
- Accompagner les travailleurs handicapés du milieu protégé désirant rejoindre le milieu ordinaire dans un processus souple permettant des retours en arrière et des ralentissements à l'intégration dans l'entreprise.
- Développer les expériences dites « hors les murs ».
- Accroître l'offre de places en milieu protégé.
- Créer 40 places de SAS.
- Créer 272 places en ESAT (ex-CAT).
- Favoriser la viabilité et le développement économique des structures en milieu protégé.
- Accroître la part des commandes passées par la Ville de Paris aux ESAT dans leurs domaines de compétence. Introduire une clause dans les appels d'offre de marché public valorisant les efforts des soumissionnaires en matière de sous-traitance à des structures du milieu protégé.
- Inciter les ESAT à mutualiser leurs moyens pour développer une démarche de prospection de marché.
- Favoriser le contact entre les entreprises et notamment les entreprises de moins de 20 salariés et le milieu protégé par exemple au niveau local (ex : expérimentation dans le 12^{ème} arrondissement).

Promouvoir et valoriser les compétences des personnes handicapées.

- Informer et s'informer sur le travail des personnes handicapées.
- Communiquer largement sur les compétences des travailleurs handicapés à la fois dans le milieu ordinaire et dans le milieu protégé.
- Mener une étude sur les besoins et les attentes des travailleurs handicapés en milieu protégé.

Favoriser la bientraitance et rompre l'isolement des personnes handicapées

- Promouvoir le bénévolat.
- Mettre en place une antenne de lutte contre la maltraitance des personnes handicapées en synergie avec le dispositif concernant les personnes âgées.

Aider les aidants

- Offrir des solutions de répit.
- Proposer aux familles un soutien personnalisé.

1.2.2. Les 12 nouvelles propositions pour Paris

- **L'aide à la petite enfance.** Affecter dans chaque structure de petite enfance (crèche municipale, crèche associative...) un auxiliaire de puériculture et/ou une éducatrice de jeunes enfants en sus des effectifs existants pour permettre une réelle prise en charge des enfants handicapés dans les structures de petites enfances proches du domicile.
- **L'aide scolaire de proximité.** Développer le soutien scolaire pour les enfants en situation d'inclusion. Cela permet d'accroître l'intégration sociale et la réussite scolaire pour l'enfant et facilite le travail pédagogique des enseignants.

1.2. Personnes handicapées (groupe 14)

Mise à disposition systématique de personnel supplémentaire dans les écoles et les collèges accueillant des enfants handicapés.

- **Le péri-scolaire.** Obligation d'accueillir les enfants handicapés dans tous les centres de vacances de la ville, gérés ou non par les caisses des écoles, intégration systématique de ces derniers dans les classes de découverte et les vacances arc-en-ciel.
- **L'intensification des travaux d'accessibilité.** Évaluer de façon globale l'avancée des travaux d'accessibilité effectués afin de déterminer les priorités de nouveaux travaux pour augmenter la mobilité des personnes handicapées dans la ville.
Pour ce faire, nous lancerons un programme de travaux d'accessibilité sur 5 ans touchant tant à la voirie parisienne qu'aux établissements municipaux. Finalisation des audits manquants à ce jour (pmi, centres sociaux) et lancement d'un plan Marshall d'accessibilité permettant la mise en accessibilité de tout le patrimoine sur la mandature.
- **Le transport spécialisé et le transport ordinaire.** S'agissant du transport spécialisé, nous ramènerons les tarifs de " PAM " au même niveau que les tarifs des transports en commun ordinaires afin de réduire l'inégalité sociale en matière de transport.
- **L'emploi et la formation.** Promouvoir l'intégration des personnes handicapées dans les structures de formation ordinaire avec le partenariat de la Région.
Inclure une clause de responsabilité sociale des entreprises dans les cahiers des charges des appels d'offres des marchés publics de la Ville de Paris.
Soutenir financièrement des associations d'insertion relevant de l'économie solidaire pour que ces dernières intègrent des personnes handicapées.
Embaucher le nombre de travailleurs handicapés à la ville de Paris correspondant au montant du fond de compensation de l'état (FIPHP).
Inclure dans tous les marchés des clauses permettant l'accès de ces derniers au ESAt ou ateliers protégés.
- **La pratique des sports et des loisirs dans les associations de proximité.** Mettre en place des mesures incitatives pour ouvrir l'accès aux pratiques d'activités de sports et de loisirs dans les associations locales ordinaires.
Pour les personnes dont le handicap n'exige aucune ou peu d'adaptation, promouvoir leur intégration directe dans les sections et clubs ordinaires ; pour les personnes dont le handicap nécessite un aménagement spécifique, encourager les créations de pratiques adaptées avec des passerelles permettant la mixité entre personnes valides et personnes handicapées. Création de centres sportifs mixtes dans tous les arrondissements.
- **L'accès à l'offre culturelle.** Créer des supports de communication à large diffusion afin de mieux informer les personnes handicapées du contenu culturel existant et accessible.
Développer les services d'accueil dans les structures telles que les bibliothèques, les salles de spectacles, les musées, les conservatoires, etc.
Ces deux actions convergentes, sensibilisation des personnes handicapées à la pratique culturelle et accueil spécifique, permettront d'accroître la fréquentation et contribueront à l'augmentation de l'adaptation du contenu. Développer le système cascade existant (20^{ème} ; 12^{ème}) dans tous les arrondissements.
- **L'accès au droit pour tous.** S'appuyer sur la réussite de l'expérience de la Permanence juridique pour les personnes sourdes pour créer un service d'information et d'orientation sur les aspects de droit (civil, administratif, pénal...) afin de réduire l'exclusion des personnes handicapées en matière judiciaire.
- **La promotion du logement accessible.** Veiller au respect strict des normes d'accessibilité lors de l'autorisation de constructions nouvelles et lors de travaux de rénovation.
Mettre en place une action de valorisation sur les techniques d'accessibilité dans le cadre de la haute qualité environnementale.
Imposer aux bailleurs la réalisation d'audits externes de leur patrimoine permettant la cartographie du parc parisien et faciliter ainsi l'offre et la demande.
Créer un système de partenariat avec les propriétaires privés pour développer l'accès au logement pour les personnes handicapées.

1.3. Personnes âgées (groupe 14) Texte provisoire

- **Des établissements de nouvelle génération.** Ouvrir des établissements d'accueil de jour pour les enfants, adolescents et adultes handicapés psychiques et mentaux. Le développement de ce type d'accueil permet le maintien des liens familiaux et sociaux dans un environnement de proximité. De même, cela évite à la collectivité de créer des ghettos déshumanisés. Ces établissements pourront prendre modèle sur des expérimentations parisiennes touchant aux personnes traumatisées crâniennes et personnes autistes.
- **Favoriser les initiatives et les dispositifs** permettant de rendre effectif le droit des personnes handicapées à une vie sexuelle et affective.

1.3. Personnes âgées (groupe 14) Texte provisoire

Depuis l'été 2003 où la canicule a été particulièrement meurtrière à Paris, la question des personnes âgées est au centre des préoccupations de notre société. Les associations qui défendent nos proches semblent être un peu plus écoutées depuis cet événement. Seulement les retombées sont peu visibles et peu efficaces. En séjours longs, la charge financière des personnes âgées s'accroît pour les familles. La vision des personnes âgées reste encore trop centrée sur le médico-social.

La Mairie de Paris a donc fort à faire. Elle doit renforcer les aides pour l'amélioration des travaux dans les hôpitaux, favoriser les actions et les échanges intergénérationnels, soutenir les actions des bénévoles et les associations des personnes âgées, augmenter le nombre de personnel soignant et accroître les crédits. Il s'agit donc de sortir de la seule distribution des chocolats à Noël et initier une véritable politique volontariste, à échelle humaine, envers les plus âgés.

Propositions

La qualité d'une société se mesure à l'aune du traitement qu'elle réserve à ces anciens.

Depuis un siècle, l'espérance de vie s'allonge et face à l'éclatement et à la dispersion des familles, le 20^{ème} siècle a mis en place un réseau de maison de retraite pour prendre en charge les personnes âgées. Il est temps d'en faire le bilan humain qui n'est pas loin d'être catastrophique même si parfois l'emplacement, la qualité de la construction ou de la gestion se sont considérablement améliorés.

La solution du 21^{ème} siècle doit être tout autre, la vieillesse n'est pas une maladie, elle ne doit pas être synonyme de perte d'indépendance ou d'autonomie, il faut donc arrêter de préparer nos anciens à quitter la société avant de mourir en les déresponsabilisant et en les infantilisant.

Il est un âge où il devient difficile de changer radicalement de lieu de vie, de mode de vie et d'environnement géographique, affectif et social. La solution la plus humaine et la plus acceptable semble être le maintien à domicile pour toutes celles et tous ceux qui ne sont pas malades mais dont le corps est naturellement fatigué. C'est aussi la solution qui permettra de faire disparaître les ghettos de l'âge.

La Ville doit montrer l'exemple, elle ne doit plus construire de maisons de retraite mais privilégier dans les permis de construire les projets de logements qui prennent en compte l'évolution de leurs habitants dans la durée et qui pourraient être des logements modulables par exemple. Nous devons aussi dans les programmes de construction, intégrer avec les critères de mixité celui de la mixité de l'âge. Pour cela la ville devra augmenter le budget de l'APA.

La ville devra également :

- Encourager la création d'associations qui ne se contentent pas d'assurer un relais entre l'adhérent et son médecin ou sa famille mais qui proposent une télé alarme avec visites et conversations téléphoniques régulières avec les mêmes personnes.
- Créer un conseil des seniors dans chaque arrondissement en liaison avec les conseils de quartiers.
- Encourager la création de réseau de solidarité au travers d'actions intergénérationnelles comme le jardinage ou la couture.
- Aménager des formules d'hébergement temporaire soulageant temporairement famille et/ou entourants.

1.4. Santé (groupe 15)

- Assurer des formations sanitaires, psychologiques et une meilleure coordination pour les personnels d'aide à domicile et le personnel soignant des hôpitaux.
- Former et augmenter le nombre des personnels des points émeraude afin que l'accueil soit de meilleure qualité
- Adapter la ville et les services de proximité, mise en place d'un guichet unique : démarches administratives, transports collectifs, habitat adapté, etc...
- Installer des bancs dans la Ville, relais pour les pauses en cas de long trajet et lieu de rencontre.
- Réduction du prix du Musée pour les titulaires de la carte émeraude.
- Encourager la solidarité de proximité (immeuble, quartier ...).
- Promouvoir les projets d'aide intergénérationnelle.
- Permettre la vie dans un logement autonome et les prestations d'aide à domicile.

Cependant les maisons de retraite existantes vont rester en activité pour un certain temps et il faut aussi continuer à les améliorer :

- D'abord en les faisant exister au cœur de la ville en y introduisant d'autres activités ouvertes à tous les habitants du quartier.
- Ouvrir les restaurants des établissements aux élèves voisins.
- Et surtout élaborer une charte de fonctionnement / projet de vie de ces établissements avec une autonomie de gestion de chaque lieu par leurs habitantes et leurs habitants.

Nous devons résister à la tentation de diviser la population en catégorie, nous travaillons pour toutes et tous et aussi dans la durée.

Nous devons également poursuivre les actions définies dans le schéma gérontologique parisien.

1.4. Santé (groupe 15)

C'est un autre regard sur la santé pour une politique radicalement nouvelle que proposent les Verts à Paris.

D'abord en agissant sur les facteurs environnementaux qui dégradent notre santé, et en développant les actions de prévention et ciblées. Un objectif majeur sera la construction du système de santé de proximité coordonné, via les maisons de santé et les réseaux de santé ville hôpital. Cette nouvelle politique de santé s'appuiera autant sur les usagers que sur les professionnels. Elle veillera à tisser de nouveaux liens entre les intervenants sanitaires et sociaux.

Elle déterminera ses priorités en fonction de l'analyse des besoins de santé publique et développera ses actions à l'échelle de quartiers (création d'ateliers santé-ville) et de populations cibles (programmes locaux de santé).

Elle s'intégrera dans les programmes régionaux de santé publique. Paris se dotera des outils d'étude de la santé (registres de maladies comme les cancers, et de population comme les registres de jumeaux). Le LHVP (Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris) verra croître ses moyens pour être en capacité de mener des études et de répondre aux besoins des citoyens parisiens. Le nom du LHVP sera changé en " Agence municipale de santé ".

Le système de soin à Paris est caractérisé par la présence du plus grand groupe hospitalier européen l'AP-HP, dont l'intégration dans son environnement est variable selon les secteurs, alors que la présence d'un niveau élevé de spécialistes de secteur à honoraires libres rend l'accès aux soins de plus en plus difficile pour les plus démunis. Dans les CA des hôpitaux, comme celui de l'AP-HP, la mairie de Paris s'opposera à la logique hôpital-entreprise qui aboutit à favoriser l'hospitalisation privée et à transformer les hôpitaux publics en hospices.

Propositions

1.4.1. La santé environnementale

Le doute n'est plus permis : les facteurs environnementaux sont la cause d'une véritable explosion de nombreuses maladies : asthme, allergies, maladies cardio-respiratoires, cancers connaissent une évolution inquiétante, en partie due à notre environnement.

1.4. Santé (groupe 15)

La pollution de l'air extérieur et celle de l'air intérieur sont des causes prouvées de décès ; le saturnisme, malgré un reflux entamé depuis 2001, est toujours présent ; l'amiante est toujours là et parfois dispersée dans l'atmosphère lors des travaux.

L'ampleur des dégâts sur la santé humaine est confirmé : à Paris, 1 enfant sur 5 est asthmatique et 1000 personnes atteintes d'affections cardio-vasculaires ou respiratoires meurent chaque année de la pollution atmosphérique. Dans les appartements, la présence des composés organiques volatils (COV : formaldéhyde, benzène,...) est un facteur de cancers du sang et de nombreuses pathologies chroniques.

Il est temps de mener une politique vigoureuse pour un environnement plus sain. Aucun projet parisien en matière de transports, d'urbanisme ou d'installations ayant un impact sur l'air ne devra être conçu sans un avis favorable d'un conseil parisien de santé dans lequel les adjoints à la santé des arrondissements et les associations spécialisées seront représentés.

- **Lutte contre la pollution atmosphérique.** La politique de réduction des déplacements en voiture, et plus généralement de l'utilisation de véhicules à moteur à essence ou diesel, doit être poursuivie et amplifiée pour ramener l'ensemble des concentrations de polluants à des niveaux inférieurs aux normes internationales.
- **Les moyens du Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris seront développés** pour lui permettre de proposer aux habitants un diagnostic de leur logement assorti des mesures à prendre pour assainir l'air intérieur. L'ensemble des bâtiments municipaux sera diagnostiqué et les matériaux émanant des COV progressivement éliminés. Les cahiers des charges des marchés publics de la Ville seront modifiés dans le sens d'une exclusion immédiate des substances chimiques toxiques.
- **La lutte contre le saturnisme** sera renforcée par l'élimination complète des immeubles insalubres. Le repérage des appartements concernés en diffus sera mis en place par un travail en réseaux associant l'ensemble des acteurs concernés (services municipaux du logement, de l'éducation et de la santé, associations locales, professionnels de la petite enfance, professionnels de santé,...). Les enfants présentant un taux anormalement élevé de plomb seront l'objet d'une mesure immédiate de relogement ou d'élimination de la source.
- **La lutte contre le bruit**, première nuisance environnementale ressentie, s'appuiera sur les politiques des transports et du logement.
- **Les niveaux d'ondes électromagnétiques** auxquels sont exposés les habitants devront être réduits. La Ville oeuvrera pour l'abaissement des seuils d'exposition liés à la téléphonie mobile en deçà de 0.6v/m. Une rationalisation des antennes sera exigée des opérateurs. Des actions d'incitation à l'utilisation du téléphone filaire seront menées. Des contrôles réalisés par des experts strictement indépendants des opérateurs seront effectués régulièrement et leurs résultats remis aux mairies d'arrondissements.
- **L'engagement pour une alimentation saine** se traduira par une politique de soutien aux filières biologiques et d'incitations à la consommation de fruits et légumes (campagnes d'information, points de distribution de fruits dans les lieux publics et de travail,...). Les PMI coordonneront des actions locales sur l'alimentation des enfants auprès des familles et dans les écoles maternelles.
- **La ville sera déclarée Ville sans CMR** (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques), ce qui suppose en priorité d'éliminer les substances les plus toxiques des produits utilisés par les services municipaux.

1.4.2. La prévention et les actions ciblées

- **Tabac et alcool** font toujours partie des premières causes de mortalité bien que les politiques nationales appliquées depuis 15 ans aient réduit leur consommation. Paris doit intensifier les campagnes d'information auprès des jeunes. Une réflexion sera menée avec l'assurance maladie de Paris pour aboutir à une meilleure prise en charge du sevrage tabagique.
- **L'usage de drogues** s'est profondément modifié en quelques années avec la multiplication des polyconsommations. Lieux d'accueil, lieux d'hébergement en particulier pour les femmes, équipes de rue : Paris manque de moyens adaptés aux usagers de drogue et aux riverains pour réduire à la fois les risques et les nuisances. Il n'y a pas de politique des drogues possible fondée sur une logique

d'exclusion des uns ou des autres. La Ville associera, dans des démarches locales, l'ensemble des acteurs concernés lors de l'ouverture de nouveaux lieux d'accueil, de soins ou d'hébergement. Elle agira tant pour réduire l'usage de drogues que ses risques. Elle favorisera en ce sens l'ouverture d'un ou plusieurs lieux de consommation médicalement encadrés.

- **Le VIH et les MST.** Les reprises d'infection constatées auprès des jeunes et dans les populations migrantes sont fortes. Une politique de prévention en milieu scolaire est nécessaire, couplée à la diffusion de préservatifs à bas prix. Les initiatives de prévention auprès des jeunes fondées sur une intégration transversale des problématiques que rencontre l'adolescent (le risque, l'excès, la mort, le plaisir...) seront particulièrement soutenues.
Les actions en direction des femmes et des migrants sont prioritaires.
Les progrès thérapeutiques ne doivent pas masquer les difficultés de malades précarisés par les traitements. Les appartements thérapeutiques sont trop peu nombreux et leur processus de sortie vers le logement social sera amélioré.
- **Santé mentale.** La carence structurelle qui sévit à Paris implique l'attribution de nouveaux moyens à ce secteur à l'heure où l'Etat n'assume plus ses missions.
Le mouvement de retour de lits d'hospitalisation dans Paris sera soutenu en favorisant des unités plus réduites, d'environ 60 lits. La prise en charge des urgences devra être améliorée par un travail commun entre les lieux de soins, les services sociaux et de police. L'accès aux soins de santé mentale ambulatoires nécessite un effort particulier en faveur des CMP et un nouvel engagement de l'assurance maladie pour permettre l'accès de tous aux professionnels de ville.
- **Les personnes âgées.** Le maintien à domicile doit être possible pour celles qui le souhaitent en soutenant les intervenants à domicile et les dispositifs d'alerte et de prévention. Les structures collectives de type MAPAD doivent être conçues pour respecter la personne âgée en tant qu'adulte consentant, acteur de sa vie et de ses activités culturelles et de loisirs, ouvert sur la ville ; leur taille ne doit pas excéder 80 places.
- **Prévention du suicide.** Des actions seront développées, en particulier en direction des populations les plus vulnérables : personnes âgées, jeunes et jeunes homosexuels notamment. Un entretien avec un psychologue sera systématiquement effectué gratuitement pour chaque adolescent.
- **Contraception et IVG** doivent être accessibles à toutes sans frein financier. Le renforcement des moyens des centres de planning familial sera poursuivi. Les actions d'information auprès des plus jeunes et des femmes migrantes seront encouragées, en particulier dans le cadre des ateliers santé-ville. Des formations en matière de contraception seront proposées aux éducateurs, intervenants sociaux, relais associatifs et communautaires.
- **Précarité.** La Ville s'engagera en faveur du transfert du dispositif d'AME vers la CMU.
Une carte parisienne Santé sera créée pour permettre à ceux qui sont au-delà du plafond CMU et en difficulté pour payer une mutuelle d'être couverts à 100%. Les professionnels de ville seront informés des problèmes de santé liés à la précarité et de leur rôle et moyens de prise en charge. Des actions seront également menées en lien avec l'assurance maladie afin de rappeler les professionnels conventionnés au respect de leurs obligations légales.
L'information sur les PASS hospitalières sera améliorée.
Les résidents de foyers Adoma ont généralement des problèmes de santé dus à des mauvaises conditions de travail. Seront proposés des ateliers d'éducation à la santé et l'alimentation ainsi que des dépistages gratuits de diabète et d'hypertension artérielle en coordination avec les gestionnaires (une semaine de campagne annuelle ?)
- **Lutte contre l'obésité de l'enfant.** C'est une épidémie mondiale qui ne cesse de se développer favorisant en parallèle le développement précoce du diabète. L'obésité est due aux modes de vie de plus en plus sédentaires, mais aussi dans une large mesure à l'alimentation moderne. En effet l'offre des lobbies agro-alimentaires relayée et soutenue par la grande distribution nous proposent des aliments de plus en plus transformés, riches en calories vides et dépourvus dans leur grande majorité de toute qualité nutritionnelle. Une large partie de la population n'a pas les connaissances suffisantes pour faire les choix adaptés à une bonne alimentation. Les Verts proposent que les mairies d'arrondissements prennent en charge, avec l'appui de nutritionnistes, l'information de ses administrés en suscitant des débats sur le « comment bien se nourrir » pour assurer notre bonne santé et celles de nos enfants.

1.4. Santé (groupe 15)

- **Concernant l'alimentation et l'exclusion sociale**, nous pouvons nous engager sur un revenu départemental universel, environ 150 Euros mensuels. Coût : 20 points de fiscalité sur une cible de 225 000 personnes ou le réserver à une population cible (=Rmi), soit 65 000 personnes pour un coût de 4 points de fiscalité environ.

Nous pouvons également construire des solutions alternatives innovantes articulant question sociale et conséquence sanitaire. 40% des enfants des quartiers nord-est sont sans soins dentaires et 2 femmes sur 3 sont au RMI et en carence alimentaire grave. La mise en œuvre d'un chèque « fruits et légumes frais », sous la forme du ticket restaurant, subventionné par la ville, est une solution qui marche dans certaines régions en Italie et certains Etats démocrates des Etats-Unis.

Cela permettrait d'atteindre les objectifs suivants : la hausse immédiate de 30% et la diversification du budget alimentaire de 225 000 personnes. Coût : 4 à 5 points de fiscalité sur la base d'un chèque mensuel de 32 Euros par "unité de consommation".

1.4.3. L'offre de soins

L'offre de soins parisienne se caractérise par l'importance du secteur hospitalier d'un côté, et de spécialistes libéraux à honoraires libres de l'autre. La médecine générale, de premier recours et de proximité, est réduite et morcelée.

Cette pléthore pourrait paraître garantir un accès de tous aux soins. En fait, le manque d'organisation du système fait que seuls ceux qui en ont les moyens intellectuels, économiques, relationnels s'y orientent au mieux.

Cette médecine en tranches spécialisées ne prend pas en compte l'abord global de la santé, néglige la prévention. Il faut la remettre en cause et favoriser des lieux de soins où différents types d'intervenants (médecins, infirmières, éducateurs, travailleurs sociaux, kinés, psychologues,...) sauront ensemble écouter et répondre aux besoins des usagers.

Il faut décloisonner les intervenants, que ce soit les professionnels de santé entre eux et ceux-ci par rapport aux intervenants sociaux.

Dans cet objectif, la Ville mettra en œuvre un plan incitatif de regroupement des professionnels de santé de la ville au sein de lieux d'exercice partagés, en utilisant les outils à sa disposition, en particulier fonciers. Ces lieux -véritables maisons de santé- pourront avoir des contenus et formats différents (en particulier avec la présence de personnels sociaux détachés) selon les réalités et besoins locaux et s'engageront obligatoirement en faveur de l'accès aux soins de tous, d'actions de prévention locales et de participation à la permanence des soins.

- **Des contrats locaux de santé** à l'échelle de territoires infra parisiens (un ou plusieurs arrondissements) seront élaborés dans le cadre d'ateliers santé-ville, prioritairement dans les quartiers défavorisés.
- **L'action des professionnels au domicile**, en particulier infirmières, aides-soignantes et auxiliaires de vie sera reconnue et soutenue. Les réseaux de santé coordonnant le soin ambulatoire et l'hôpital seront favorisés.
- **L'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris** devra développer les soins de suite et de rééducation, la prise en charge des personnes âgées dépendantes et l'hospitalisation à domicile. La place des usagers sera renforcée par la systématisation d'un lieu dans chaque hôpital pour développer la rencontre, l'écoute et la réflexion entre soignants et soignés ainsi que la formation et l'éducation mutuelles.

La politique hôpital-entreprise menée à l'AP-HP a pour conséquence de favoriser le développement du privé, en interne et en externe au détriment de l'hôpital public. La mairie de Paris s'opposera à cette politique au profit d'une politique visant à piloter l'AP-HP par des objectifs de santé publique, en coopération avec les municipalités de la petite couronne. La Mairie de Paris s'opposera vigoureusement à l'activité privée à l'intérieur de l'AP-HP, qui a conduit au développement des dessous-de-table.

Les liens avec les autres lieux de soins publics et privés devront être renforcés.

La gestion des urgences ne peut se concevoir par une augmentation permanente des moyens mais par la mise en œuvre de solutions alternatives, en amont, dans les quartiers : maisons médicales de garde, organisation de cabinets d'astreinte, maisons de santé.

Les Commissions des Représentations des Usagers et de la Qualité, CRUQ, seront développées.

La mise en place de systèmes de veille sera envisagée dans les établissements.

2.1. Prévention, Sécurité (groupe 5)

- **Les rôles des PMI** seront revus pour en faire de véritables centres de ressources sur la petite enfance pour les intervenants des quartiers : lieux d'informations, d'échanges, d'actions coordonnées en sus des missions actuelles. La création de nouveaux centres de PMI est également nécessaire dans les quartiers nord-est à partir d'une analyse de ce nouveau rôle qui leur serait attribué. Une politique de coordination de la PMI et de la santé scolaire sera poursuivie dans le cadre notamment de la lutte contre l'obésité infantile.

2. Prévention, Discriminations, Parité

2.1. Prévention, Sécurité (groupe 5)

Il faut bien évidemment évoquer le contexte actuel : rapport Benisti, étude Inserm, Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance, discours sécuritaires, etc. On voit clairement les fondements d'une politique de sécurité et de « prévention » fondée sur une idéologie ultra-libérale de responsabilisation à outrance des individus, de stigmatisation, de dénonciation d'une partie de la population comme responsable des problèmes des autres et dédouanant notre système social.

On reproche souvent aux Verts de ne pas reconnaître les souffrances des victimes de l'insécurité voire même de les nier et de faire de l'angélisme sur les questions de sécurité et d'insécurité. Mais qui est angélique ? Ceux qui postulent que l'insécurité et les violences tombent du ciel, ou ceux qui prétendent qu'elles trouvent leurs racines dans l'insécurité sociale produite par notre société ? Insécurité sociale en matière de citoyenneté, de logement, d'urbanisme, de précarité et de chômage, bien sûr. Dès lors que l'on se penche sur les problèmes d'insécurité ou de sentiment d'insécurité, c'est bien cette multitude de thématiques qu'il faut envisager.

Il faut donc parler d'exclusion, d'accès aux droits (logement, santé, travail, culture), de lutte contre les discriminations et d'amélioration du cadre de vie. Il faut ensuite parler d'un mieux-vivre ensemble, dans le respect de tous et toutes, dans les quartiers qui composent nos arrondissements. Rendre acteurs les citoyens sur ces questions c'est aussi, en amont, répondre aux attentes, parfois aux souffrances. Pour cela, il faut faire connaître les différentes actions menées par les associations, les institutions, les équipes de prévention. Mais également innover, être audacieux : chercher avec tous - institutions, associations, habitants - les solutions qui contribueraient à l'amélioration de la vie dans nos quartiers, dans notre ville, dans notre société. Cela signifie aussi un travail avec la police qui ne soit pas uniquement répressif. C'est cette philosophie qui doit guider notre action politique.

Propositions

2.1.1. Gérer en commun le territoire et améliorer le cadre de vie

2.1.1.1. Sécurité routière

Volet préventif Sécurisation des trajets :

- Mise en place de Plans de Déplacements Ecole afin d'assurer des parcours scolaires sécurisés, accompagnés d'aménagement des points dangereux (élargissement des trottoirs, peinture au sol, liaison avec les transports, dos d'ânes, quartiers verts...) et amélioration de la signalisation routière (feux, panneaux...).
- Mise en place d'un Code de la rue pour tou-te-s (automobilistes, motards, cyclistes, rollers, piétons) avec un examen annuel facultatif donnant droit en cas de réussite à un passe culturel délivré par la Ville.
- Mise en place d'accompagnements des personnes âgées.
- Opérations de « fausse verbalisation » afin de sensibiliser les auteurs d'infractions. Poursuite et élargissement des actions de sensibilisation et d'information en direction des jeunes : interventions au sein des établissements scolaires (MPC, RATP, auto-écoles, ANPAA). Sensibilisation dans les bars et discothèques : plaquettes d'information, numéro de téléphone des compagnies de taxis,

2.1. Prévention, Sécurité (groupe 5)

d'associations organisant du co-voiturage. Création d'emplacements de stationnement pour les 2 roues (motorisés ou non).

- Trottoirs : une attention particulière sera réservée sur les trottoirs au cheminement des aveugles et mal voyants. Des recommandations seront renouvelées à l'égard des travaux effectués sur la voirie, tant aux chantiers de la ville qu'à ceux des constructions d'immeubles.

Volet répressif

- Renforcement des contrôles routiers (vitesse, alcoolémie et franchissement des feux rouges) et de la verbalisation du stationnement illégal.
- Renforcement de la verbalisation des deux roues motorisées en circulation sur les trottoirs et sur les pistes cyclables et en stationnement illégal (sur les trottoirs...).
- Sensibilisation des directeurs d'écoles, des ALMS, des gardiens pour signaler tout stationnement illégal. Mise en place de TIG sécurité routière.

2.1.1.2. La prévention situationnelle

La prévention situationnelle ou prévention « passive » vise à agir sur l'environnement urbain (architecture, lumière, amélioration du cadre de vie, sécurisation des accès, etc.) afin de prévenir les situations pouvant engendrer de l'insécurité. Elle vise à modifier ces circonstances et à rendre moins vulnérables les « cibles » potentielles de délit tout en rassurant les usagers.

8 principes d'aménagements peuvent être retenus :

- **La visibilité** : en tout lieu, l'objectif à atteindre est de voir et d'être vu grâce à des dégagements visuels qui éliminent ainsi les endroits cachés et les lieux « pièges ».
- **La surveillance naturelle** : la fréquentation de l'espace, sa composition rendent possible une surveillance naturelle, sorte de co-veillance, qui doit dissuader le délinquant et rassurer l'utilisateur.
- **La socialisation, les activités** : l'interaction sociale favorisée par l'environnement urbain encourage l'utilisation de ces espaces, de même que le développement de multiples activités, la mixité des usages contribuent à l'animation urbaine et sont des facteurs dissuasifs et sécurisants.
- **La territorialité** : les usagers développent un sentiment d'appartenance à l'espace et se l'approprient, ce qui facilite la surveillance naturelle.
- **La lisibilité** : la hiérarchie spatiale, une définition claire des lieux permet une bonne orientation et réduit les zones de conflits.
- **Le contrôle naturel des accès** : par des techniques architecturales et paysagères, il dissuade l'accès aux cibles potentielles.
- **Le paysage** : l'éclairage, le mobilier urbain, la végétalisation, la signalétique participent à la sécurisation de l'espace public.
- **Le garant de l'espace** : les dégradations matérielles entraînent un sentiment d'insécurité et de permissivité face à la petite délinquance. Le « garant des lieux » doit être réactif aux caractères dépréciateurs de l'espace.
- **La systématisation des marches exploratoires**. Le but de ces marches est de mettre en lumière, au propre et au figuré, des lieux particuliers qui procurent un fort sentiment d'insécurité, de réfléchir à des aménagements qui les rendent moins anxiogènes. La réflexion doit porter à la fois sur des aménagements de voirie autant que pour certains lieux par de la présence humaine.

2.1.2. Prévenir la délinquance des mineurs

2.1.2.1. Par le biais de la prévention primaire (CAS, école...)

La prévention primaire est, comme son nom l'indique, le premier pas d'un dispositif de prévention. Il ne faut pas confondre ce type de prévention avec ce qui est appelé "prévention précoce" et qui a déjà pour but de répondre aux premiers signes de délinquance avérée. Il s'agit bien ici de "prévenir". Il faut encore les développer, essentiellement dans le domaine des conduites à risques et dans celui des atteintes à l'intégrité physique et sexuée. (*Voir aussi les chapitres consacrés à la lutte contre les discriminations et à la santé*).

2.1.2.2. Par le biais de la prévention spécialisée

Trente années après sa reconnaissance officielle, la prévention spécialisée constitue un mode d'action éducative en direction des jeunes et des groupes de jeunes en voie de marginalisation ou déjà marginalisés dont les finalités et le contenu restent encore trop méconnus et parfois incompris. L'action de la prévention

2.1. Prévention, Sécurité (groupe 5)

spécialisée s'inscrit dans le respect des principes de non-mandat nominatif, de libre adhésion, de respect de l'anonymat, et de non institutionnalisation des pratiques.

Des rencontres régulières sont à mettre en place au niveau de chaque arrondissement. Elles ont pour objet l'évaluation des besoins des équipes, les difficultés rencontrées, un échange sur la situation des jeunes en difficulté. Mais surtout, ces rencontres doivent se faire dans un souci constant du respect des principes fondateurs de la prévention spécialisée.

La ville embauchera des correspondants de nuit pour toutes les zones en politique de la Ville dépourvues.

2.1.3. Prévenir les conduites à risques et les violences

2.1.3.1 Prostitutions

Le phénomène prostitutionnel est un phénomène complexe qui recouvre des réalités très diverses, il est donc nécessaire de le comprendre pour mieux l'appréhender et répondre aux besoins des personnes prostituées et aux interrogations des riverains. Les femmes et hommes qui en vivent (que l'on parle de prostitution traditionnelle, de « traite » des êtres humains, ou de prostitutions occasionnelles) doivent être reconnus comme des citoyens à part entière. La législation française a une position abolitionniste face à l'activité prostitutionnelle, c'est-à-dire un refus de toute réglementation de la prostitution. Ainsi, il n'existe aucun droit spécifique à cette activité. Les prostituéEs sont censées bénéficier des dispositifs de droit commun, mais en pratique certains obstacles bloquent cet accès aux droits élémentaires.

Dans ses recommandations, le rapport sur la prostitution à Paris, propose de s'appuyer sur l'expertise des acteurs et intervenants de terrain pour la mise en œuvre des actions et d'informer les habitants des actions mises en œuvre.

- Il est nécessaire de mettre en place des coordinations spécifiques aux phénomènes prostitutionnels. Il faut partir du principe que le dialogue, l'échange et l'écoute sont les fondements de toute politique de prévention et avoir pour objectifs de permettre une meilleure connaissance du phénomène par territoires, d'impulser une mise en réseau des acteurs et enfin d'associer et d'informer les habitants sur les réponses apportées par la municipalité. L'un des premiers objectifs de la coordination doit être de travailler sur les préjugés du grand public, de permettre une meilleure visibilité et compréhension des actions entreprises.
- Il faut également y associer tous les services concernés de la Préfecture de police - P.U.P., U.S.I.T., B.R.P - car depuis la mise en application de la L.S.I. et la mise en place de l'U.S.I.T., il est de plus en plus difficile pour les associations d'assurer le suivi social et sanitaire des personnes prostituées.

2.1.3.2 Toxicomanies

La question des toxicomanies est toujours d'actualité ; c'est une question politique, une urgence sanitaire. Une véritable politique en matière de toxicomanie ne doit pas se résumer à une réponse sécuritaire, elle doit être à l'articulation de 5 politiques publiques, une politique de sécurité publique mais aussi une politique de santé publique, une politique sociale de lutte contre les exclusions, une politique de la jeunesse et une politique de rénovation urbaine. Les toxicomanies résultent et confortent des situations d'exclusion et de précarité pour les toxicomanes eux-mêmes. Elles peuvent par ailleurs être génératrices de délinquance et alimenter le sentiment d'insécurité des habitants. Et surtout, en finissant avec la focalisation quasi malade sur la consommation de cannabis mais bel et bien envisager que les conduites addictives ont évolué, qu'il s'agit maintenant de pluri-toxicomanies dont la principale est due à l'alcool...

Les objectifs à atteindre doivent être les suivants :

- Impulser une mise en réseau des acteurs en matière de prévention et de réduction des risques.
- Créer des synergies entre les acteurs pour favoriser une meilleure complémentarité et efficacité des actions.
- Permettre une meilleure visibilité et lisibilité des actions entreprises.
- Informer au sujet des moyens de prévention existants et des missions des différentes structures travaillant dans ce domaine.
- Sensibiliser aux questions touchant les conduites à risques.
- Sensibiliser les Conseils de Quartiers.
- Développer les interventions dans les établissements scolaires (notamment dans les collèges) et les diversifier autant dans le choix des intervenants (pas seulement la Police !) que dans les sujets évoqués (pas seulement le cannabis !).

2.1. Prévention, Sécurité (groupe 5)

2.1.3.3. Les violences faites aux femmes

En France métropolitaine, en moyenne, une femme meurt tous les quatre jours des suites de violence au sein du couple. Dans un contexte généralisé d'attaques contre les droits et de régression sociale, il est indispensable d'affirmer que les violences faites aux femmes ne sont pas à reléguer au rang de "faits-divers". Lutter contre les violences faites aux femmes, c'est agir pour l'égalité femme/homme, c'est agir contre toutes les formes de sexismes, c'est agir contre toutes les formes de violences genrées.

Nos propositions :

- Renforcer les aides aux associations.
- Développement de campagne de sensibilisation et d'information qui incitera les femmes victimes de violences à porter plainte et à entreprendre des démarches auprès des associations.
- Mise en place de personnel « référents » pour l'accueil des victimes dans les commissariats.
- Augmentation des enquêtes de victimisations plus précises et plus fréquentes.
- Accentuer le rôle des associations dans les collèges et lycées.
- Obtenir, pour tous les délits, des statistiques genrées : la Préfecture de police se décidera-t-elle enfin à mieux coopérer en publiant régulièrement les données concernant les femmes victimes de violences ?
- Renforcer les formations pour les agents chargés du premier accueil dans les mairies d'arrondissements qui sont souvent le premier endroit où les personnes se rendent afin d'obtenir des informations, des conseils.

2.1.4. Sécurité

2.1.4.1. Les Contrats Locaux de Sécurité, le Contrat Parisien de Sécurité

Contrairement à la logique de l'outil, précepte cher aux écolos, il faut "dénaturer" cet outil et le rendre plus conforme à nos propres attentes. La mise en place d'un CLS se fait sous la houlette du Maire, et donc de l'adjoint en charge de la délégation. Il permet de réunir autour de thématiques tous les acteurs de la prévention et de la sécurité d'un territoire donné. Prendre en compte le cadre de vie doit relever d'un contrat Local de Sécurité, pareil pour les discriminations ou les conduites à risques.

Le CSA s'inscrit dans une triple exigence : être à la fois un relais des priorités définies au niveau parisien, tout en correspondant le plus parfaitement possible aux exigences du terrain et aux besoins d'un arrondissement.

Participation des associations et des habitants à la production de sécurité et de prévention. Les associations, du club de prévention à l'association de quartier, ont une connaissance des territoires, des gens incontournables. De la même façon, les habitantEs sont des relais d'informations, ont une parole particulière et il est nécessaire de les associer, de les écouter.

Les Conseils de Sécurité et de Prévention de la Délinquances serait doter d'un budget, entre 0,15 et 1euro par habitants (300 000 à 2 millions d'euros à Paris), permettant ainsi de faire vivre la démocratie participative.

Il s'agit de favoriser une meilleure coordination entre les dispositifs existants et les compétences dans un esprit d'approche globale des problématiques repérées. Ce principe d'action globale serait illusoire s'il n'était pas appliqué dans un esprit de collaboration et de proximité du terrain entre tous ceux et celles qui peuvent collaborer en faveur de la prévention et de la sécurité.

2.1.4.2. La Préfecture de police : un interlocuteur ?

Bien sûr, la politique de la préfecture de police dépend du Ministre de l'intérieur. Et nous ne pensons pas qu'il doive en être autrement. Cependant, il n'en reste pas moins que lorsqu'une collectivité verse de l'argent à une structure, de quelque nature qu'elle soit, cette collectivité est en droit d'attendre, en échange, un minimum de partenariat, de services... Or, nous le voyons tous les jours, dans les arrondissements et au niveau parisien, la Préfecture de Police « néglige », et c'est un euphémisme, la participation aux instances mises en place, ne répond pas aux sollicitations d'interventions émanant des mairies d'arrondissement, répond d'une façon souvent négative aux demandes en matière de circulation et de voirie. Et certaines interventions vont même à leur rencontre.

Ainsi, nous souhaitons mettre en place des partenariats avec la Préfecture de Police pour :

- Augmenter la surveillance des points-écoles les plus dangereux.
- Renforcer la présence d'agents de circulation sur les lieux posant problèmes.

2.2. Discriminations : Pour une égalité citoyenne effective à Paris (groupe 13)

- Améliorer les capacités d'accueil des agents présents dans la rue.
- Renforcer la répression envers les automobilistes et les deux-roues motorisés qui ne respectent pas le code de la route.

2.1.4.3. Une police municipale à Paris ?

Lorsque l'on voit les dégâts que peuvent causer certaines interventions policières sur un territoire, on se prend parfois à souhaiter avoir la haute main sur un service d'ordre. Le Parti Socialiste parisien l'a dit sur tous les toits, sur tous les tons, il n'y aura pas de police municipale à Paris. Cependant, on voit apparaître au sein des différentes directions de la ville, ici un corps spécialisé dans la répression des incivilités dans les jardins, là un renforcement d'un corps des inspecteurs de sécurité, là la création d'un nouveau service de surveillance, on vote des subventions à une structure montée par les bailleurs destinée à la surveillance des ensembles immobiliers, on supplée à la sécurisation des points écoles, etc.

Ainsi, pour obtenir des résultats et avoir une visibilité globale des différents corps et services existants au sein de la Ville, l'idéal serait de les rassembler sous la responsabilité d'une seule et même direction qui aurait également pour mission de faire savoir aux éluEs et aux parisiennEs les différentes attributions des personnels, leur rôle respectif et leur effectif.

Egalement elle aurait pour missions :

- La protection des zones piétonnes et la tenue des opérations "Paris respire".
- La verbalisation du stationnement (non payé ou gênant) et des infractions au code de la route (circulation des motos sur les trottoirs, dans les couloirs de bus...).
- Le contrôle du respect des autorisations de terrasses et d'étalage.
- La protection des piétons (notamment aux abords des écoles).
- Le contrôle de la propreté et autres incivilités.
- La surveillance de bâtiments publics.

[Annexes]

Sur www.paris.lesverts.fr :

Contribution de Véronique Dubarry.

2.2. Discriminations : Pour une égalité citoyenne effective à Paris (groupe 13)

Il existe en France une brèche dans le respect et l'application du principe d'égalité entre personnes. Cette brèche s'illustre dans la manière dont notre société appréhende et traite les questions liées aux discriminations. Il se perpétue ainsi une série d'injustices liées à l'origine, la situation sociale, la religion, le genre, les orientations sexuelles des personnes... aux effets dévastateurs sur l'ensemble de la population. On ne peut, on ne doit plus nier ou minimiser l'existence et les effets des discriminations.

Trop souvent en effet, la question des discriminations est remplacée dans le débat public par la question de l'intégration et surtout du « manque d'intégration » comme unique facteur générateur d'inégalités. Cette position doit évoluer. Tout ne peut plus être qualifié de problème d'intégration. Nous considérons que la diversité des Parisiennes et des Parisiens constitue une richesse porteuse d'ouvertures sur l'autre et sur le monde et contribue à l'émergence dans la conscience collective de valeurs essentielles et communes.

Nous considérons donc qu'il est urgent que la Ville de Paris mette en œuvre une politique efficace de lutte contre les discriminations et de pallier au niveau local l'absence de plan national de lutte comme le prévoyait la Déclaration de Durban. Elle doit se donner les moyens de rendre, sur son territoire, le principe républicain d'égalité effectif afin que la nationalité des personnes, leur religion, leurs orientations sexuelles ou leur genre ne soit pas un facteur discriminatoire notamment en matière d'éducation, d'accès au logement, d'accès à l'emploi, de rapport avec l'autorité judiciaire ou la police, de représentation médiatique.

Les Verts Paris réitèrent leur attachement à la valeur universelle de la dignité humaine et le droit à la différence dans le cadre d'une égalité des droits. Pour rendre cette égalité effective, les Verts Paris proposent que la municipalité mette en œuvre des politiques, des mesures et des programmes d'information et de formation pour lutter contre les discriminations.

Propositions

Transformer l'observatoire des discriminations existant actuellement en une « Autorité Départementale de Lutte contre les Discriminations » dotée de pouvoirs étendus :

- En tant qu'autorité administrative indépendante ayant un rôle transversal au niveau de l'exécutif parisien, elle aura pour mission de coordonner l'ensemble des actions et des mesures de lutte contre les discriminations.
- L'équivalent du GELD sera assuré en partenariat avec les directions concernées pour réfléchir aux phénomènes de discriminations et d'exclusion de certaines catégories de personnes. Ce groupe sera chargé de mesurer les discriminations directes et indirectes par l'utilisation des 'statistiques de la diversité' telles que demandées par de nombreuses associations de lutte contre les discriminations, et ces études seront financées.
- Elle pourra déclencher, si besoin est, des actions en justice, organiser des opérations de « testing », conseiller et assister les victimes dans leurs démarches judiciaires, pouvoir soutenir financièrement les associations antiracistes, jouer un rôle de médiation, faire des propositions au gouvernement. Cette autorité évaluera et améliorera les politiques en oeuvre : elle sera en lien avec la HALDE et d'autres organismes étrangers (CEHR anglais, Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme belge,...) pour être le relais local de diffusion des bonnes pratiques. Cette autorité sera aussi en contact avec la COPEC de Paris et collaborera activement avec les ONG concernées.
- L'autorité développera une cellule de médiation avec les forces de sécurité privées comme publiques.

Une fois créée cette autorité devra agir en relation avec les associations et les citoyens sur les trois champs suivants.

2.2.1. Droits civiques, droits sociaux, droits culturels : pour une égalité effective face aux institutions

POUR UNE EGALITE EFECTIVE FACE A L'EDUCATION :

En matière d'enseignement, le système français fait que c'est à l'Etat principalement de faire reculer les discriminations, en faisant évoluer programme scolaires, instructions officielles et contenus des manuels scolaires. **Cependant, pour permettre que l'Ecole soit le principal vecteur d'une mixité sociale et d'échanges entre les cultures, porteuse de la notion de citoyenneté, fondateur des notions mêmes de citoyenneté, des actions concrètes peuvent être menées au niveau de la ville de Paris :**

- En mettant en place, dans le primaire, un enseignement spécialisé expliquant et mettant en valeur les différences en complément de l'enseignement général, à l'image du corps des Professeurs de la Ville de Paris pour l'enseignement artistique.
- En créant des postes d'éducateurs spécialisés, travaillant en liaison avec l'éducation nationale, dans les quartiers en difficulté.
- En intervenant sur la carte scolaire avec un objectif de mixité sociale et de soutien aux enfants des populations défavorisées.
- En donnant à Paris un jour férié confessionnel pour les fêtes de l'Aïd et du Kippour.
- En intervenant pour l'ouverture d'écoles de la deuxième chance en direction de jeunes adultes qui ont quitté trop tôt l'Éducation nationale et qui ont envie à un moment donné de reprendre une certaine forme de scolarité.
- Dans les quartiers « politique de la ville », il faut développer les Maisons de Quartiers ouvertes en dehors du temps scolaire, notamment le soir et les week-ends, proposant des activités et montant des projets avec les jeunes eux-mêmes. Les Maisons de Quartiers doivent permettre aux parents de

2.2. Discriminations : Pour une égalité citoyenne effective à Paris (groupe 13)

venir échanger collectivement sur les difficultés auxquelles ils sont confrontés en matière d'éducation et obtenir des conseils de spécialistes familiaux.

- Il convient de favoriser la participation effective des filles et des femmes aux activités proposées par les pouvoirs publics ou les associations (colonies de vacances, sports, culture...). Ceci n'aura de sens que si au préalable elles sont associées paritairement à l'élaboration de ces activités, notamment par le biais d'un recrutement mixte des travailleurs sociaux et éducateurs.
- En favorisant l'intervention dans les collèges et lycées d'associations travaillant sur les différences d'orientations sexuelles.
- La Ville mettra à disposition des écrivains publics.

POUR UNE EGALITE EFECTIVE FACE A LA POLICE ET LA JUSTICE :

Afin d'en finir avec les discriminations policières et l'inégalité devant la loi, les Verts proposent à Paris :

- La création au niveau du département d'un corps de citoyens composé d'élus, de magistrats, de militants associatifs, sous l'autorité du « Comité National de Déontologie et de la Sécurité », autorisés à être physiquement présents auprès des forces de l'ordre en action (sur le terrain ou dans les commissariats) permettant un contrôle indépendant et régulier des pratiques policières.
- La généralisation des « Maisons de la Justice et du Droit » (MJD) à même de traiter dans un lieu de proximité des problèmes de justice civile ou pré-pénale pour des affaires peu graves et à même d'apporter des réponses en termes de justice de proximité. Elles devront également être des lieux de formation en direction de l'ensemble de la population et en particulier des juristes, des policiers, des administrations, des bénévoles des associations... aux questions des discriminations. Trois points d'accès au droit couvrant les arrondissements du centre et les 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements pourraient être ouverts au cours de la mandature.
- Une augmentation significative des places d'hébergement pour les femmes victimes de violences et la mise en place de mesures d'aides (administratives, assistances psychologique et juridique, recherche d'emploi).
- De soutenir et renforcer les liens avec les associations traitant de la prostitution et de mettre en place un dispositif d'écoute et d'assistance juridique afin d'aider les prostituées à se défendre contre le harcèlement policier et le harcèlement en général, venant notamment des personnes qui exercent une emprise directe sur les prostitué-e-s.
- La Ville proposera un cadre de concertation et de formation pour les policiers volontaires afin de dégager des bonnes pratiques à promouvoir.

2.2.2. Emploi, logement, services publics : pour une égalité effective face au quotidien :

POUR UNE EGALITE EFECTIVE FACE A L'ACCES A L'EMPLOI :

Pour en finir avec les discriminations liées à l'accès au monde du travail Paris doit montrer l'exemple en :

- Supprimant dans tous les domaines relevant de son autorité les emplois réservés dans les secteurs public et privé.
- Demandant à la fonction publique territoriale d'être vigilante à la diversité sociale et géographique des profils recrutés. Il s'agira en particulier de mettre en place une politique d'incitations et d'être attentif aux types d'épreuves sélectionnées comme à la neutralité bienveillante des jurys.
- Pour que les concours de la fonction publique territoriale soient accessibles à des jeunes qui s'adressent aux missions locales pour l'emploi, il sera nécessaire d'organiser des préparations aux concours adaptées à des personnes sans qualification.
- Formant et sensibilisant le personnel d'accueil des commissariats au problème des discriminations et du harcèlement au travail.
- Accélérer le programme de formation des organisations syndicales d'employeurs et d'employés, comme des responsables RH de la Ville de Paris.
- Proposer une préparation complémentaire aux résidents dans les quartiers Politique de la Ville.
- Insertion de clauses particulières dans le cadre de la passation des marchés publics.

POUR UNE EGALITE EFECTIVE FACE A L'ACCES AU LOGEMENT :

Pour permettre un accès égalitaire effectif au logement à Paris, différentes mesures doivent être prises :

- Il faut mettre en œuvre le principe d'indifférenciation par un absolu anonymat des dossiers de demande de logements.
- Créer un corps d'inspecteurs du logement formés et disposant des moyens humains et matériels suffisants pour effectuer des contrôles dans tous les domaines concernant le logement et notamment celui des discriminations.
- Rendre obligatoire la motivation détaillée des refus des demandes de logement, tant dans le privé que dans le public.
- Afin de lutter effectivement contre les discriminations dans l'attribution des logements sociaux, il convient de ne conserver que les données nécessaires pour répondre aux critères d'attribution des logements sociaux et donc de rendre anonyme les procédures.
- La Ville proposera une formation aux acteurs relais pour les sensibiliser à ce problème.

2.2.3. Quelle représentation pour la diversité :

POUR UNE REPRESENTATION POLITIQUE EFECTIVE DE LA DIVERSITE QUI COMPOSE PARIS :

Afin que l'ensemble des Parisiens se reconnaissent dans leur représentation les Verts demandent :

- Que l'ensemble des partis qui formeront la prochaine équipe municipale applique la parité intégrale et qu'une place significative soit faite sur les listes aux représentants de la diversité.
- Que la donnée que constitue la lutte contre les discriminations soit toujours intégrée dans les chartes de communications de la ville de Paris. Tous les Parisiens devant se reconnaître dans l'image que donne d'elle-même la municipalité parisienne.
- Qu'une information et sensibilisation au problème des discriminations soient réalisées à l'intention des éluEs, quel que soit le champ de leur délégation.
- Que se développent les cérémonies de PACS dans toutes les mairies d'arrondissements.

[Annexes]

Sur www.paris.lesverts.fr :

Contribution intégrale du groupe n°13

2.3. Parité, Femmes et ville (groupe 7)
--

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe reconnu, il convient de le traduire dans la vie de tous les jours, dans la réponse aux besoins des femmes et des hommes, dans l'organisation même du milieu urbain. Les villes jouent depuis longtemps le premier rôle de la vie en société. Elles sont appelées à en jouer un toujours plus important dans l'organisation et la distribution de services aux citoyens, particulièrement dans un contexte d'urbanisation, de décentralisation et de mondialisation. Or les femmes vivent la ville différemment, parce qu'en raison des traditions et des normes établies, elles y assurent des responsabilités différentes de celles des hommes. Un traitement similaire n'est donc pas synonyme d'égalitaire. Ce qui est correct pour les hommes ne l'est pas automatiquement pour les femmes en termes d'aménagement, d'horaires, de services, etc. Ce postulat empêche de déceler les éventuelles inégalités persistantes et surtout, d'y remédier.

La grande majorité des femmes doivent concilier les tâches familiales et domestiques aux exigences de leur vie professionnelle. Elles ont, conséquemment, moins de temps que les hommes pour s'occuper de politique, participer aux consultations et prendre toute leur part aux décisions. Exerçant, dès lors, peu d'influence sur la conception des services, équipements et aménagements de la ville, elles sont souvent mal

2.3. Parité, Femmes et ville (groupe 7)

desservies comme citoyennes : services de garde déficients, rigidité des heures d'ouverture de services, transports en commun mal adaptés, insécurité des lieux publics, etc. Ce manque d'accès aux services et ressources constitue également un obstacle à une participation équitable des hommes aux tâches domestiques et familiales.

Il faut aujourd'hui « diversifier » la ville, l'adapter à nos modes de vie actuels et faire en sorte qu'elle soutienne les changements nécessaires à l'atteinte de l'égalité entre les sexes, à chacune des étapes de la vie. Il est temps que la ville fasse une plus large part aux femmes, que les citoyennes y prennent leur place, à part égale.

Propositions

2.3.1. La parité dans la décision locale

2.3.1.1. Des élues et des gestionnaires à part égale

Pour mieux participer à la planification et à la gestion municipale, les femmes doivent investir les services municipaux où elles sont surtout confinées à des emplois subalternes (Ville de Paris : 55,6% femmes, beaucoup à temps partiel et en catégorie C et B et s'il y a une augmentation du nombre de femmes en catégorie A, peu deviennent responsable). Il est possible de soutenir la participation des femmes au sein de l'administration en recourant à diverses mesures, dont :

- Programmes d'accès à l'égalité en emploi,
- Des programmes d'accès à des métiers non traditionnels
- Des mesures de conciliation vie personnelle et travail
- Des mesures pour offrir au personnel un milieu de travail sécuritaire et non-discriminatoire

2.3.1.2. Des citoyennes à part entière

La contribution des femmes à la vie urbaine doit être reconnue à sa juste valeur afin qu'elles soient enfin parties prenantes de l'ensemble des décisions politiques et administratives qui touchent la communauté. Un des moyens permettant de rétablir l'équilibre est de favoriser et de soutenir la participation des femmes aux exercices de consultation, et de les aider à exercer des fonctions clés au sein des comités et conseils consultatifs où sont invités à siéger des citoyens et citoyennes.

2.3.2. La prise en compte de l'égalité dans tous les aspects de la vie et de l'action municipale

2.3.2.1. Gestion du temps dans le fonctionnement de la ville

Les temps des femmes et celui des hommes n'est pas le même pour des raisons historiques et culturelles. Depuis la fin des années 80, cette question a cessé de relever de la sphère privée pour devenir chose politique et publique, liée à l'organisation de la vie collective et en particulier de la vie urbaine. Que les femmes occupent un emploi salarié ou non, qu'elles soient en couple ou non avec ou sans enfants, elles continuent d'assumer l'essentiel des tâches domestiques, des soins aux enfants et ascendants souvent âgés, les démarches administratives... Ceci pèse sur leur engagement politique et citoyen, leur capacité à participer à l'organisation de la société, aux loisirs et tout simplement sur la vie quotidienne. Ainsi la nécessaire prise en compte du temps dans l'organisation et l'aménagement des villes et plus généralement du territoire et des déplacements, car elle est une clé dans la lutte dans les discriminations dont souffrent encore les femmes. La condition de l'entrée des femmes dans les assemblées locales et le fait qu'elles puissent y exercer des fonctions à égalité avec les hommes supposent que les horaires de réunions mais aussi leur durée soient compatibles avec la vie « privée ». Et ce, tant pour les élus, les agents de la ville que les citoyens.

2.3.2.2. Organisation, gestion de l'espace, le logement et les déplacements dans la ville

La qualité de l'environnement concerne tous les habitants de la ville et tous ceux qui la fréquentent. Créer un nouveau quartier, aménager un espace de loisir, bâtir un nouveau parking... autant d'occasions de prendre en considération les besoins et les aspirations de tous les citoyens, d'associer les femmes à la planification

2.3. Parité, Femmes et ville (groupe 7)

de l'espace urbain. Pour des raisons diverses, les femmes ont été jusque-là rares dans la conception urbaine. Les professions d'architecte et d'urbaniste ont été, et demeurent souvent, majoritairement masculines parce que les femmes y ont accédé tardivement et qu'elles demeurent minoritaires dans ces professions. La prise en considération des besoins spécifiques des fonctions que les femmes assument, et qui supposent en particulier de nombreux déplacements, est rarement intégrée, dans l'organisation de la ville.

- Si toutes les décisions concernant la vie urbaine doivent intégrer la dimension du genre, il convient de **s'assurer que les femmes comme les hommes disposent en premier lieu d'une information égale** aux services que leur offre la municipalité, qu'ils et elles sont également accueillis dans les différentes administrations. Cela peut se traduire par des points d'information itinérants, présents de manière régulière et identifier comme tel au coeur des quartiers.
- La ville ne maîtrise qu'une partie de la construction et de l'accès des habitants au logement. Lorsque c'est le cas, elle doit **veiller tant à la mixité sociale des quartiers et qu'à l'aménagement des logements** eux-mêmes pour éviter que les plans des quartiers et des logements ne traduisent une reproduction des rôles traditionnels.
- Les communes concourant de plus en plus à la formation des adultes, peuvent être ainsi attentives à ce que les femmes y aient accès.
- Si le pouvoir en matière d'aide à l'emploi est modeste notamment en ce qui concerne le secteur privé, la ville peut néanmoins mener des **actions destinées à aider spécifiquement les femmes à la recherche d'un emploi**, à la création d'entreprises, à la formation professionnelle ou encore à la réinsertion sur le marché du travail après une interruption d'activité. Comme employeurs, la ville se doit d'adopter un comportement exemplaire.
- Une **action municipale est possible tant dans l'alerte de l'AP-HP** sur les difficultés rencontrées par les femmes dans l'accès aux soins et dans l'information des femmes et des hommes par exemple en ce qui concerne la prévention des maladies et comportements à risques.
- Lorsque les villes s'engagent dans des projets de coopération internationale, la dimension du genre doit être prise en compte.
- Lors des consultations des grands projets urbains comme sur les micro-projets, une attention particulière sera portée sur l'organisation de réunions, ouvertes spécifiquement aux femmes, aux temps et lieux les plus favorables pour elles pour leur permettre d'apporter leur expertise, ce dont elles sont souvent privées.

2.3.3. Les mécanismes et instruments au service de l'égalité

Ainsi, un conseil municipal sensible au genre, une administration formée et mobilisée sur l'égalité des sexes, la participation des femmes aux consultations et la prise en compte de la dimension du genre, de manière transversale dans les actions de la municipalité sont les premiers pas vers l'intégration de l'approche de genre dans les politiques publiques.

Néanmoins un certain nombre d'instruments sont à notre disposition pour « optimiser » les décisions politiques :

- **Des statistiques ventilées par sexe** : les inégalités et les discriminations ne sont pas toujours visibles tant qu'on ne dispose pas de statistiques ventilées par sexe. D'autre part, une étude sur le vélo et le genre sera réalisée afin de connaître s'il y a en la matière une approche différenciée de son usage.
- **Le budget un instrument d'analyse et de correction des inégalités** : la mise au point des techniques budgétaires permettant d'analyser l'impact des recettes et des dépenses en fonctionnement comme en investissement, intégrant une perspective du genre permet de mettre en place les correctifs. C'est le « gender budgeting ». Ces analyses sont à utiliser comme instrument de planification.
- **Un système d'information destiné au public sur les politiques intégrant le genre** : tous les médias qui contribuent à la communication municipale doivent avoir pour mission d'être attentif à éviter toute forme de stéréotype sexiste et veiller à ce que les publicités dans la ville ne les confortent pas et, en outre, que les annonces de recrutement des fonctionnaires soient neutres du point de vue du genre, voire qu'ils encouragent à ce que des fonctions majoritairement occupées soit par des femmes, soit par des hommes, s'ouvrent au sexe sous représenté.
- **La sensibilisation des jeunes citoyens à l'égalité des femmes et des hommes** : les conseils municipaux d'enfants qui existent à Paris sont l'occasion, notamment lorsqu'ils sont paritaires, d'un

3.1 La conversion écologique de l'économie parisienne (groupe 4)

apprentissage de la décision en commun et d'une prise de conscience précoce des difficultés spécifiques de l'un et l'autre sexe à accéder aux services publics locaux.

- **Un dialogue permanent avec la société « civile »** : ce sont principalement les organisations nationales et locales préoccupées des droits des femmes qui ont contribué à sensibiliser les instances politiques à la dimension du genre.
- **Un plan pour l'égalité** : le conseil, après avoir procédé à un diagnostic de la situation comparée des femmes et des hommes grâce à l'élaboration de données statistiques ventilées par sexe, à une analyse du budget, à une consultation des citoyens et en particulier des groupes de femmes se donne des objectifs en matière d'égalité qu'il inscrit dans un plan. Celui-ci, discuté et adopté par la municipalité, est doté de moyens financiers et humains. Il prévoit une méthode d'évaluation.

[Annexes]

Sur www.paris.lesverts.fr :

Contribution de Marie-Pierre Martinet

3. Économie, Budget, Démocratie

3.1 La conversion écologique de l'économie parisienne (groupe 4)

Paris, c'est 10 % de chômage et 12,5 % de familles vivant en dessous du seuil de pauvreté. Mais Paris c'est aussi 6,5 millions de tonnes équivalent carbone émises chaque année, soit 10 % des émissions de gaz à effet de serre nationales. Des émissions qu'il sera nécessaire de diviser par 4 d'ici à 2050 si nous ne voulons pas compromettre l'avenir de la planète. Alors comment concilier, ou plutôt conjuguer ces deux objectifs : réduire l'empreinte écologique parisienne et permettre aux Parisiens qui le souhaitent d'accéder à un emploi stable et décent ? Réponse : en mettant en œuvre la conversion écologique de l'économie parisienne.

Les priorités actuelles du développement économique à Paris, c'est la volonté d'accroître toujours plus l'attractivité de la Ville par rapport aux autres métropoles européennes, de développer toujours plus d'activités à haute valeur ajoutée, alors même que ceux qui sont aujourd'hui le plus durement touchés par le chômage sont les personnes les moins qualifiés, de concentrer toujours plus d'emplois au sein de l'agglomération parisienne, contraignant les franciliens à des temps de trajet domicile-travail de plus en plus longs et augmentant toujours plus l'empreinte écologique de la ville.

La conversion écologique de l'économie, ce n'est pas la touche environnementale apportée à une politique de développement économique qui continuerait à produire, comme aujourd'hui, toujours plus de précarité et d'inégalités, sans souci des conséquences sur l'environnement, c'est au contraire un changement de logique pour remettre l'économie au service de l'homme et de son environnement, en suivant cinq principes directeurs :

- ***La lutte contre la précarité : La politique de développement économique de la Ville de Paris doit se donner comme priorité de lutter contre le chômage, mais aussi contre l'abus des CDD, l'intérim, des CNE, des temps partiels subis, qui créent du salariat pauvre. La Ville a les moyens d'intervenir, notamment dans des secteurs très fragilisés comme les services à la personne.***
- ***La réduction de l'empreinte écologique des activités économiques, par le développement des éco-filières, mais aussi par une politique d'aménagement du territoire concertée au niveau régional qui vise à réduire les temps de transport domicile-travail, et par un développement des solutions de télé-travail partiel au sein des administrations, associations et entreprises travaillant en lien avec la Ville, dans un cadre de travail défini (horaires et prise en charge du matériel, notamment).***
- ***Le respect du choix des personnes : leur choix de métier, de parcours professionnel, mais aussi le choix de ne pas travailler ou de travailler moins.***

- **Le questionnement de l'utilité sociale et environnementale de nos productions. Aujourd'hui, il est possible de sortir de la croissance à tout prix, de la consommation sans frein, pour reposer la question du sens, et développer une économie qui réponde réellement à nos besoins : plus de liens, moins de biens !**
- **La reconnaissance et le soutien aux formes alternatives d'économie, et notamment l'économie sociale et solidaire, qui aujourd'hui invente au quotidien un autre modèle de développement, plus démocratique, plus respectueux de l'homme et de son environnement.**

Propositions

3.1.1. Créer 15 000 emplois dans les éco-filières

Créer de l'emploi, et réduire l'empreinte écologique de l'économie, c'est possible !

Pour les Verts, l'une des priorités est de développer les éco-filières, et avant tout les éco-filières préventives, un secteur écologiquement utile qui présente un potentiel très important de création d'emplois. Paris dispose de deux atouts déterminants pour devenir un territoire pilote pour le développement des éco-filières : la taille de son marché et son caractère d'incubateur naturel des activités innovantes, lié à l'importance de son bassin d'emploi et aux possibilités d'échanges que permettent les grandes métropoles.

Pour les Verts, le développement des éco-filières présente un double intérêt :

- Permettre le développement de technologies ou de compétences qui ont vocation à transformer l'ensemble de l'économie et ses modes de production ;
- Développer sur Paris l'emploi écologiquement utile, notamment pour les personnes moins qualifiées (dans l'isolation thermique ou les transports durables ...).

Les éco-activités représentent aujourd'hui entre 45 et 50 000 emplois en Ile-de-France. La plupart de ces activités sont des activités curatives (traitement des déchets, traitement des eaux, etc ..), mais les dix filières éco-industrielles préventives représentent déjà aujourd'hui en Ile-de-France environ 14 000 emplois, dans des activités aussi diverses que le recyclage et la valorisation des déchets, le bâtiment écologique et l'isolation thermique, l'éco-mobilité (services vélos, auto-partage, transport fluvial, livraisons en véhicules non-polluants), les énergies renouvelables...

Le potentiel de création d'emplois

Le potentiel de création d'emplois des éco-filières n'est aujourd'hui plus à démontrer. Il est aujourd'hui possible, avec une politique active de soutien à ce secteur, de créer 36 000 emplois en Ile-de-France, dont 15 000 à Paris. C'est un cinquième du nombre de demandeurs d'emplois parisiens actuels. Ces emplois seraient créés dans des TPE/PME innovantes spécialisées, mais aussi dans des PME du bâtiment et des entreprises aux activités plus diversifiées.

Quels leviers pour soutenir le développement des éco-filières à Paris ?

- Soutenir ce secteur, c'est d'abord **soutenir la demande**, notamment par une politique d'achats publics qui prenne en compte les critères environnementaux, par une politique environnementale ambitieuse qui prévoit une aide aux particuliers qui isolent leur logement et qui ont recours aux énergies renouvelables, et qui lance pour le bâti social un grand plan d'isolation thermique. C'est bon pour la planète, ça améliore le confort de ces logements, cela allège leur facture d'électricité et cela crée de l'emploi !
- C'est aussi **faire de Paris un territoire pilote en matière d'éco-filières** en favorisant la création d'entreprises dans des pépinières et des coopératives d'activités, en levant le principal frein au développement des entreprises à Paris : l'accès à l'immobilier par la création d'hôtels d'entreprises spécialisés, en structurant le secteur au sein d'un système productif local, doté de moyens suffisants, tourné vers l'innovation et la formation à ces nouveaux métiers. De nouveaux métiers que nous voulons ouvrir à tous et notamment à ceux qui sont aujourd'hui les plus éloignés de l'emploi. C'est d'abord à eux que notre politique de formation et qualification s'adressera.
- **Soutenir les activités d'éco-conception** visant à limiter l'empreinte de l'économie et des usagers de la ville (alimentation, recyclage de certains déchets domestiques, énergie, meilleure gestion de l'eau, EnR ...). Mais également, engager les services municipaux exemplaires dans des projets pilote d'éco-conception. Et enfin, initier des partenariats avec des villes européennes innovantes et des industriels de cette filière.

3.1.2. Pour une politique systématique d'achats publics eco-responsables

Avec un budget d'achats publics de l'ordre de 600 millions d'euros et un budget d'investissement qui dépasse le milliard d'euros, l'administration parisienne est un acteur économique déterminant pour l'économie locale. Pour répondre à l'urgence tant environnementale que sociale, la Ville de Paris doit veiller à ce que ces dépenses, comme l'ensemble des politiques de la collectivité, s'inscrivent toutes dans le même objectif, celui du développement soutenable.

De nombreuses initiatives ont déjà été prises depuis 2001 en matière de clauses sociales et environnementales dans les achats publics. Sur le plan environnemental, l'objectif est de minimiser les impacts lors de la fabrication, de l'utilisation ou de la fin de vie des biens achetés, ou lors de l'exécution des marchés de services et travaux. Sur le plan social, la force d'achat de la Ville doit être utilisée pour aider les personnes les plus fragiles (insertion, secteur protégé...) et les entreprises développant des pratiques sociales responsables (commerce équitable, ...)

Le temps est venu de la systématisation de l'achat durable, quel que soit le type de dépense.

À Paris, les Verts s'engagent pour une politique d'achats publics éco-responsables ambitieuse qui aura un double objectif :

- ***Faire de la Ville un acteur exemplaire en matière de fonctionnement et de consommation éco-responsable***
- ***Favoriser la conversion écologique de l'économie locale, et notamment le développement des éco-filières, et l'introduction de nouveaux modes de production et d'approvisionnement dans l'ensemble de l'économie***

Compte tenu du volume des budgets parisiens, notre politique d'achats éco-responsables aura de plus un effet levier structurant pour certaines filières nationales équitables ou éco-responsables, qui seront amenées à changer d'échelle pour répondre à la demande.

Nos propositions :

- **Intégrer systématiquement des objectifs de durabilité** dans chaque achat de la Ville de Paris. La seule limite à ce principe doit être l'impératif de continuité du service public. Dès lors, en fonction de l'offre du marché et des risques de procédures infructueuses, ces clauses doivent être au minimum des possibilités pour les prestataires (cas d'une offre très rare sur le marché) et tendre le plus possible vers une obligation d'exécution ferme. Par exemple, rien ne justifie plus aujourd'hui que tout le papier acheté par la collectivité ou utilisé dans les travaux d'impression, ne soit pas en matière recyclée non-blanchie.
- Rechercher toujours le **mieux disant social et environnemental**. La Ville de Paris doit en permanence rechercher l'exemplarité dans ses achats en ne se contentant pas d'appliquer les dernières normes entrées en vigueur. Ainsi, les contrats impliquant des véhicules (achats, prestations de transports, livraisons...) doivent rechercher les motorisations les plus écologiquement performantes disponibles sur le marché au moment de la passation du contrat. De même, le respect de la réglementation énergétique (RT2005) dans le bâti doit systématiquement laisser place à des objectifs plus ambitieux (RT 2005 – 20%).
- Créer un **indicateur carbone** des achats afin d'arbitrer entre les différentes contraintes environnementales (circuits courts, agriculture biologique...).
- Systématiser les **clauses d'insertion** en fixant aux prestataires des objectifs annuels (taux de sortie vers des contrats de travail en CDI...), et en mettant en place des dispositifs de contrôle de l'effectivité de la démarche d'insertion.
- Introduire des **clauses d'emploi** (obligation de recrutement en fonction du montant de la commande) en partenariat avec les PLIE, dans certains marchés de travaux pouvant offrir des profils de postes pérennes adaptés aux demandeurs d'emploi.
- **Systématiser le choix des filières équitables ou éthiques** pour les achats textiles, les objets promotionnels, les cadeaux et certains produits alimentaires.

3.1 La conversion écologique de l'économie parisienne (groupe 4)

Pour réussir, la Ville de Paris mettra en œuvre un dispositif d'accompagnement de la démarche d'achat éco-responsable pour :

- **Préparer en amont les appels d'offres** : étudier le marché et les fournisseurs pour allouer les appels d'offres de façon à permettre aux acteurs locaux de répondre, et pour introduire des clauses réalistes compte tenu de l'offre existante.
- **Accompagner les prestataires**. Ceci suppose notamment la mise en place d'outils de recrutement et de formation nécessaires pour que les entreprises retenues puissent remplir leurs obligations de recrutement ou d'insertion.
- **Suivre et contrôler les marchés**. Une cellule de suivi sera mise en place de façon à s'assurer que les clauses d'exécution des marchés sont réellement remplies par les prestataires. **Des partenariats seront également noués avec des ONG** pour vérifier que l'ensemble de la filière de production remplit les conditions éthiques ou équitables mentionnées dans le cahier des charges.

Cette politique entraînera nécessairement un surcoût au moins à court terme. Les Verts défendront une augmentation des budgets d'achats liés à l'intégration de clauses sociales et environnementales. Cependant pour que ces démarches puissent être généralisées, elles seront couplées avec une maîtrise des consommations (énergies, papier,...) qui permettra de compenser le surcoût unitaire, de supprimer les dépenses inutiles.

Cette politique d'achats éco-responsables trouvera son prolongement auprès des particuliers par une promotion active de la consommation citoyenne avec la mise en place :

- D'un guide et d'un site Internet de la consommation citoyenne sur Paris.
- D'un observatoire des pratiques des entreprises, en partenariat notamment avec les associations spécialisées.

3.1.3. Pour un développement économique parisien soutenable

3.1.3.1. Eco-conditionnalité de la politique de développement économique

Soutien à l'immobilier d'entreprises, aides au financement des entreprises, aides au développement de filières par le soutien à des réseaux d'entreprises, etc... les outils de la Ville de Paris dans le domaine du développement économique sont nombreux. Un dispositif d'appui-conseil (prise en charge conventionnelle de missions de conseil réalisées par des bureaux d'études agréés) sera mis en place pour permettre aux entreprises de mettre en œuvre une démarche développement durable (bilan carbone, et plan de division par 4 des émissions de gaz à effet de serre de l'entreprise...).

Pour mettre en cohérence ces aides avec un objectif de développement soutenable de la Ville de Paris, mais aussi pour faire partager aux acteurs économiques cette ambition, la Ville doit éco-conditionnaliser l'ensemble de sa politique de développement économique : il s'agit d'intégrer des préoccupations à la fois sociales et environnementales dans l'attribution des aides directes et indirectes. Cette démarche doit permettre de réduire l'empreinte écologique de l'économie parisienne, et d'en améliorer les pratiques sociales.

Deux leviers :

- **La Ville de Paris doit fixer des conditions minimales devant être respectées pour bénéficier de son soutien**. Concrètement, il s'agit de refuser de soutenir des activités qui ne seraient pas écologiquement soutenables et socialement responsables : pas d'aides au financement à des entreprises qui auraient des activités polluantes, liées aux OGM, au nucléaire ou à l'armement ; pas d'aides à l'emploi pour des emplois qui ne seraient pas pérennes, ou dans une perspective d'insertion ; pas d'aides à des entreprises qui ne remplissent pas leurs obligations en matière de rapport « égalité professionnelle » ; soutien à des projets d'immobilier d'entreprises uniquement lorsqu'ils sont construits ou rénovés en veillant à la prise en compte de toutes les cibles Haute Qualité Environnementale.

3.1 La conversion écologique de l'économie parisienne (groupe 4)

- **Le second levier est d'apporter un soutien renforcé aux activités ou aux démarches écologiquement et socialement responsables :**
 - sur l'immobilier d'entreprises, les projets dont la démarche est remarquable d'un point de vue environnemental (bâtiment à énergie positive, ...), ou qui contribue au rééquilibrage territorial en faveur des quartiers les plus en difficulté seront favorisés;
 - les aides au financement pour la création d'entreprises ou l'innovation seront abondées pour les projets portant sur des filières porteuses d'innovation écologique ou sociale ;
 - le soutien aux réseaux d'entreprises sera renforcé lorsqu'ils mettent en oeuvre une démarche particulière en faveur de l'égalité professionnelle, du management environnemental...

Les pôles de compétitivité, dont la part dans le budget développement économique est importante (6 millions d'euros en 2006), devront faire l'objet d'une attention particulière : comme pour les autres axes de développement économique, le soutien aux projets sera conditionné à des critères environnementaux et sociaux. Ainsi, il ne saurait être question de soutenir par ce biais l'industrie d'armement, ni l'industrie nucléaire.

3.1.3.2. Pour un tourisme soutenable

Secteur économique de premier plan, avec 26 millions de touristes à Paris en 2005 (1 million de plus qu'en 2004), 27 millions d'euros de taxe de séjour et 11% des emplois parisiens, le tourisme est aussi une source de pollutions et d'émission de gaz à effet de serre importante. Sur les 11 millions de tonnes de carbone émises par la ville, 4,5 millions le sont par les touristes, essentiellement au travers du trafic aérien - un trafic qui augmente régulièrement, avec une progression de près de 5% encore en 2006.

Dans une démarche de développement soutenable, les priorités sectorielles de la Ville de Paris doivent changer : plutôt que d'encourager la croissance du tourisme, le soutien public doit se concentrer sur des secteurs comme les éco-filières et l'économie solidaire, fortement créatrice d'emplois. Et l'action publique dans le secteur du tourisme doit être consacrée à diminuer son impact environnemental et à améliorer ses pratiques sociales.

Pour réduire l'empreinte écologique de Paris, il est nécessaire d'agir pour réduire celle des touristes. En matière de tourisme, la Ville joue essentiellement un rôle d'accueil et d'information envers les visiteurs. C'est sur ces fonctions qu'elle doit s'appuyer pour promouvoir des comportements plus respectueux de l'environnement. Mais aussi en sensibilisant tous les métiers liés au tourisme pour qu'ils promeuvent eux-mêmes un meilleur souci de l'environnement.

Les actions à mener sont nombreuses et diverses :

- Trier les déchets, même en vacances : grâce au développement de poubelles « tri sélectif » dans les parcs et jardins, cette idée progresse...mais il reste encore beaucoup à faire ;
- Promouvoir l'utilisation du train pour venir à Paris, pour les touristes venant d'Europe (91% de la production de carbone des touristes vient du transport aérien) et limiter le recours à l'avion ;
- Poursuivre la politique de promotion de l'usage des transports en commun dans Paris et dans toute la région Ile-de-France ;
- Sensibiliser à la limitation des emballages, notamment dans la restauration rapide ;
- Limiter l'utilisation des sacs plastiques dans tous les commerces ;
- Sensibiliser fortement le secteur hôtelier afin de mettre en place une autre idée du luxe où l'utilisation de doses et portions individuelles, le renouvellement permanent des linges de table et de bain, l'éclairage permanent, etc. ne seraient plus des valeurs indicatives d'un standing supérieur ;
- Mettre en place une **charte du tourisme durable** à Paris, et labelliser les établissements participant à cette démarche (Tri sélectif, réduction de la consommation d'eau, d'énergie et de l'utilisation d'échantillons, ...) ;
- Moduler la taxe de séjour en fonction du moyen de transport utilisé et de la durée du séjour pour inciter à prendre le train et à rester plus longtemps. Développer un savoir faire de haut niveau pour proposer les techniques de substitution aux déplacements des hommes d'affaires : vidéo conférence très haut débit, etc. ;

3.1 La conversion écologique de l'économie parisienne (groupe 4)

- Diversifier les transports touristiques : proposer des balades en pousse-pousse électrique, le survol de Paris en ballon dirigeable et non en hélicoptère, des visites à pied par quartiers...

De l'emploi dans le tourisme, certes, mais il faut développer de l'emploi de qualité.

Le secteur du tourisme concentre 11% de l'emploi salarié parisien. Mais ce sont trop souvent des emplois précaires, de courte durée, sans formation, sans qualification.

La Ville de Paris a une responsabilité forte à développer la formation des salariés, en incitant les employeurs à inscrire leurs employés dans les parcours qualifiants. Dans les structures qui dépendent de la Ville, elle doit se donner les moyens de favoriser des parcours cohérents, malgré la saisonnalité des métiers du tourisme, notamment en articulant emploi et formation sur l'année, en travaillant avec les Maisons de l'Emploi sur cette question.

Enfin, en matière d'emploi, il s'agit également de favoriser la création de nouveaux métiers, de nouvelles fonctions, autour de la sensibilisation et de l'action pour un tourisme soutenable.

Un tourisme responsable c'est aussi un tourisme qui prend en compte et s'intéresse à Paris dans toute sa diversité, avec les habitants qui font vivre la ville au quotidien.

En la matière, il s'agira de poursuivre et amplifier la politique entamée en faveur du tourisme participatif (chambres d'hôtes et partenariats associatifs pour faire découvrir des quartiers méconnus, aller à la rencontre des habitants). Les projets associatifs portés par les habitants devront en particulier être soutenus.

Le tourisme d'affaires : un secteur non prioritaire à écologiser d'urgence !

Les touristes d'affaires représentent la moitié des 26 millions de visiteurs.

La Ville de Paris s'est lancée dans une politique de soutien aux foires et salons : elle cherche à attirer le maximum de congrès, salons, foires, partant de l'idée qu'ils créent de l'activité économique et de l'emploi. Certes, mais ce type d'activités est, encore plus que le tourisme de loisirs fortement générateur de pollutions et de nuisances, et créateur d'emplois précaires. Qui plus est, pourquoi attirer encore sur Paris ces événements, dans une logique de compétition entre les territoires, essentiellement entre les capitales européennes ? Enfin, il est possible d'imaginer des systèmes alternatifs aux congrès et salons classiques, grâce aux nouvelles technologies.

Pour les Verts, cette politique d'attractivité des foires, salons et congrès à Paris doit cesser.

Si politique municipale il doit y avoir en la matière, elle doit permettre de faire en sorte que ces salons, congrès et foires soient plus respectueux du cadre de vie des Parisiens et de l'environnement en général. Il faut donc mener une politique qui allie mise en place de règles strictes et incitations fortes (notamment dans le cadre du partenariat de la Ville de Paris avec Promosalons).

Il faut engager les salons et congrès dans une démarche de développement soutenable : limitation de la vaisselle en plastique, des moquettes à durée de vie limitée, des sacs plastiques distribués à profusion, pour aller vers des salons et congrès où la documentation serait dématérialisée au maximum, où la restauration sera faite à partir de produits issus de l'agriculture biologique...

Les hôtes et hôtesse des salons et congrès sont trop souvent embauchés à la tâche : il faut encourager là aussi des emplois plus stables, avec des conditions de travail correctes et un souci porté à l'insertion et à la formation des personnes. Ce secteur doit aussi contribuer à développer l'économie sociale et solidaire : les entreprises d'insertion sont nombreuses dans les champs d'activités auxquels ont recours les organisateurs de congrès, salons ou foires : nettoyage, restauration, ... La Ville de Paris doit se donner comme objectif d'encourager le recours à ces entreprises d'insertion.

Enfin, il faut aussi travailler avec les organisateurs de salons, mais surtout avec les gestionnaires de lieux de salons, foires et congrès pour encourager fortement le recours aux transports en commun non polluants pour leurs participants, pour venir à Paris mais aussi une fois à Paris. Le Parc des Expositions est l'exemple le plus saillant des nuisances fortes causées aux habitants du fait d'un recours excessif à la voiture, mais d'autres lieux parisiens en souffrent aussi. Des actions sont déjà menées par la RATP (billets couplés), mais il s'agira d'aller vers des mesures plus ambitieuses, comme des **plans de déplacements pour les lieux de foires, salons, congrès**, à l'instar des Plans de déplacement des entreprises. Il s'agira aussi de travailler à la sensibilisation des participants aux alternatives au transport aérien, notamment pour celles et ceux venus d'Europe.

3.1 La conversion écologique de l'économie parisienne (groupe 4)

3.1.3.3. Penser le développement économique de Paris dans sa région

Paris compte 1,6 fois plus d'emplois que de population active. 60 % des salariés travaillant à Paris viennent de banlieue ou de province. Et cette tendance ne fait que se renforcer avec la reprise de la création nette d'emplois sur Paris.

Pour un développement soutenable de l'agglomération parisienne, Paris doit inscrire son développement économique dans une perspective de polycentrisme régional. Pour améliorer la qualité de vie des franciliens dont les temps de trajets deviennent de plus en plus longs, pour diminuer l'empreinte écologique de la région, il faut rapprocher les emplois des lieux d'habitation, et favoriser la création d'activités économiques dans des pôles d'emplois franciliens, dont on renforcera la desserte en transports en commun.

3.1.3.4. Renforcer le commerce de proximité

Quel est le premier poste d'émission de gaz à effet de serre dans le bilan carbone d'un hypermarché ? Le déplacement des clients ! Face à cet urbanisme d'hypercentres commerciaux basé sur le tout-automobile, les Verts soutiennent le commerce de proximité de nos quartiers, facteur de renforcement des liens sociaux, d'animation des quartiers parisiens et de respect de l'environnement. D'autant plus que les hypercentres commerciaux utilisent une énergie considérable pour la climatisation.

Et contrairement aux idées reçues, la réduction de la place de l'automobile en ville ne nuit pas au commerce de proximité. Seuls 7 % des clients font leurs courses en voiture, et toutes les opérations de diminution du transit automobile ont permis une revitalisation des commerces dans les quartiers concernés. En libérant l'espace public au profit des piétons, des cyclistes et des personnes à mobilité réduite, on donne en effet une meilleure visibilité et accessibilité aux commerces et on répond à la demande des habitants qui bénéficient alors du calme et de la commodité de la proximité pour faire leurs achats en toute sérénité.

Par ailleurs, afin d'accompagner le développement des Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP), la Ville apportera son soutien aux démarches des AMAP visant à favoriser l'accès de toutes les couches de la société à ces produits de qualité distribués en circuits courts.

Enfin, il faut repenser l'approvisionnement du commerce parisien, en préservant les réserves ferroviaires dans Paris à ce dessein, en développant le transport fluvial et en encourageant les projets de type « Monoprix ». Il faut aider les commerçants à se convertir à l'économie durable, à transformer leurs locaux pour qu'ils deviennent moins consommateurs d'énergie. Nous proposons la création d'un label « Commerçant durable Parisien » suivant la charte du commerce durable et selon les différentes catégories de commerces.

3.1.4. Services à la personne : réduire la précarité de l'emploi, améliorer la qualité de vie de tous

Le secteur des services à la personne (auxiliaires de vie, gardes d'enfants, professeurs à domicile...) est amené à créer plus de 16 000 emplois dans les années à venir sur Paris. Développer les services à la personne, c'est créer une société plus solidaire et plus harmonieuse : maintien à domicile des personnes âgées, développement des gardes d'enfants pour permettre l'activité des femmes, ... Mais ce secteur est aussi le premier à générer des travailleurs pauvres, souvent à temps partiel subi, avec des possibilités d'évolution de carrière limitées. L'amélioration de la qualité de vie des uns ne peut se faire au détriment de celle des autres.

Or la Ville joue un rôle structurant dans ce secteur, par les aides qu'elle verse aux particuliers en complément des crédits d'impôt, par sa fonction de médiation entre particuliers et prestataires (plateforme d'appels ...), par le rôle qu'elle peut jouer dans la construction des parcours professionnels et les passerelles qu'elle peut créer vers les services publics parisiens (santé, personnes âgées, petite enfance). Elle a donc la responsabilité de contribuer à la structuration et à la professionnalisation de ce secteur, qui aujourd'hui reste dominé par les structures mandataires et le gré à gré, générateurs de précarité. Les salariés des services à la personne doivent au contraire pouvoir exercer leur activité dans des structures collectives qui leur assurent une qualification et une évolution professionnelles.

L'économie sociale et solidaire est extrêmement présente depuis toujours dans ce secteur, par les associations d'aides à domicile, le secteur médico-social, les entreprises d'insertion. Elle doit constituer un point d'appui pour une politique sectorielle parisienne.

Les Verts soutiennent un développement des services à la personne qui permette la création d'emplois stables et décents au sein de structures collectives.

Nos propositions :

- Majorer les aides aux particuliers quand ils utilisent, plutôt que le gré à gré, les services d'associations ou de coopératives prestataires agréées, qui assurent aux salariés une formation et un salaire décents et des conditions de temps de travail non subies ;
- Donner également priorité à ces structures dans les plates-formes de mise en relation offre-demande, sous la forme d'un label « Ville de Paris » qui reconnaissent ces structures pour la qualité de leur service et les conditions sociales qu'elles appliquent à leurs salariés ;
- Permettre aux demandeurs d'emploi qui s'orientent vers ces structures de valider ce choix par une expérimentation en milieu professionnel ;
- Construire des parcours qualifiants pour les personnels de ces secteurs qui puissent déboucher vers des métiers qualifiés (éducateurs jeunes enfants, auxiliaires de vie en institution, aides-soignants, métiers de la construction, ...) notamment dans le service public ;
- Permettre l'accès de tous aux services à la personne par la mise en place de modes de solubilisation ouverts aux ménages les moins aisés, sous forme de tiers payant.

3.1.5 Accompagner le choix de parcours des demandeurs d'emploi

La politique d'accompagnement des demandeurs d'emploi à Paris doit en finir avec la culpabilisation du chômeur. Celui-ci n'est en rien responsable du déséquilibre entre l'offre et la demande d'emploi.

Pour cela, il faut :

- Consolider le service public de l'emploi dans ses missions.
- Favoriser notamment dans les structures d'accompagnement où la municipalité est présente (maison de l'emploi, plan départemental d'insertion) l'approche **qualitative**, en supprimant les objectifs quantitatifs qui servent le plus souvent à laisser sur le bord du chemin le chômeur dit « non employable ».
- Renforcer les moyens humains et financiers de toutes les structures recevant des chômeurs
- Permettre à ces structures de pouvoir proposer des offres et donc d'être impliquées dans la recherche d'emploi dans toutes les formes d'activités : économie traditionnelle, économie solidaire, économie sociale, associations.
- Lancer un grand chantier sur la **rénovation de l'outil de formation** initiale et formation continue. Bien que la compétence fonctionnelle dépende de l'Etat pour les lycées professionnels et les universités, et que la formation des adultes relève de la région, il n'en reste pas moins que le bénéfice de ces missions incombe aux municipalités et départements, une politique coordonnée entre Paris et la région Ile-de-France pour rénover l'outil de formation proposé aux Parisiens est nécessaire.
- Mener des actions (seul ou avec d'autres acteurs) pour lutter contre les discriminations dans l'emploi (sensibilisation des employeurs, facilitation des signalements).
- Désenclaver les dispositifs d'insertion pour permettre des parcours d'accueil et de formation dans un cadre qui permette de renouer avec l'activité professionnelle.

Pour le chômeur lui-même, son suivi et la validation de ses compétences devront prendre en compte non seulement son parcours professionnel, mais aussi son parcours associatif ou ses activités qui constituent de vrais potentiels, pour déboucher sur des propositions d'emplois ou une réelle formation complémentaire. Ses choix de parcours doivent être respectés, et l'orientation vers les métiers en tension ne peut en aucun cas revêtir un caractère contraint.

3.1 La conversion écologique de l'économie parisienne (groupe 4)

En ce qui concerne le rôle des mairies d'arrondissement, un soutien leur sera apporté pour développer des forums locaux thématiques qui sont un lieu d'échange et de rencontre, et qui favorisent la mise en place de réseaux et l'insertion des demandeurs d'emploi. La réflexion sera organisée avec les organisations syndicales, les organisations de chômeurs et de précaires et les organisations de lutte contre l'exclusion sur les moyens à mettre à leur disposition pour faciliter l'accès aux droits sociaux des personnes privées d'emploi et leur permettre d'agir collectivement pour améliorer leur situation.

3.1.6 Economie sociale et solidaire : changer d'échelle !

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) fédère toutes les structures qui par leur statut (associations, coopératives, mutuelles) ou par leur activité (environnement, commerce équitable, insertion, agriculture biologique, accompagnement social, ...), démontrent la possibilité d'un développement économique solidaire, basé sur d'autres critères que la seule rentabilité financière. Un secteur qui se donne comme finalité, au-delà des performances économiques, l'épanouissement des salariés ou l'utilité sociale et environnementale de l'activité. Un secteur en plein développement qui représente 10 % de l'économie régionale, et qui répond à des besoins sociaux croissants non couverts par le marché.

Parce que les initiatives de l'ESS sont créatrices de richesses autres que financières, productrices de citoyenneté, de lien social, de solidarité, parce qu'elle constitue une alternative concrète au « tout-libéral » et qu'elle est porteuse de nombreuses créations d'emplois potentielles, l'économie sociale et solidaire est un élément clé du projet économique des Verts.

Or, l'engagement de la ville de Paris en faveur de ce secteur n'est pas aujourd'hui à la hauteur des enjeux. Les budgets sont faibles - de l'ordre de 4 millions d'euros en 2006 - et très majoritairement consacrés à l'insertion et aux régies de quartier. L'économie sociale et solidaire ne doit pas être cantonnée au rôle de « voiture-balai » du libéralisme. Elle doit être reconnue à sa juste place, partie intégrante d'une économie plurielle. Paris ville-capitale peut et doit donner une visibilité nationale aux initiatives d'un secteur dont le caractère professionnel et innovant n'est plus à démontrer. Le nombre de porteurs de projet témoigne de la nécessité d'apporter un soutien à une forme d'entrepreneuriat qui répond aux aspirations d'une grande partie de la population, qui souhaite « entreprendre autrement » et donner un sens à son activité professionnelle.

Il est temps de reconnaître à Paris l'économie sociale et solidaire comme secteur à part entière de l'économie, dans sa spécificité et sa diversité, au-delà du seul secteur de l'insertion.

La reconnaissance du secteur de l'économie sociale et solidaire, passe notamment par la création d'une délégation, dotée d'une direction propre et d'un budget a minima deux fois supérieur à celui consacré jusqu'à présent à ce secteur. L'enjeu est bien ici de changer d'échelle et non pas de soutenir une économie de niche.

L'effort réel engagé en faveur des entreprises d'insertion et des régies de quartier, dont 9 auront vu le jour d'ici à la fin de la mandature, doit être poursuivi. Le Plan parisien pour l'économie solidaire, mis en place sous l'impulsion des Verts, doit être considérablement amplifié, et les mesures concrètes qu'il porte, notamment sur la facilitation de l'accès à l'immobilier des structures de l'économie sociale et solidaire, doivent être consolidées.

Au-delà de ces premières mesures, le changement d'échelle passe aussi :

- Par la **prise en compte de l'économie sociale et solidaire dans les outils généralistes du développement économique**: accueil et accompagnement des créateurs d'entreprises, soutien financier, pépinières et hôtels d'entreprises. Cette prise en compte nécessitera une formation spécifique des intervenants et la mise en place d'objectifs suivis dans les différents dispositifs;
- Par la création d'outils spécialisés, notamment un **guichet unique** pour orienter les nombreux porteurs de projet au sein des dispositifs existants (financeurs solidaires, accompagnement au sein des réseaux ESS). La multiplicité et la complexité des dispositifs de soutien et de financement sont soulignés par tous les acteurs, et cette logique de guichet unique a également été retenue comme principe directeur du Centre régional de ressources de l'Economie Sociale et Solidaire. Le projet de guichet unique parisien pour les porteurs de projets de l'ESS devra s'articuler, voire s'adosser, à ce projet régional.

3.2 Décroissance : la société de consommation à Paris (groupe 4)

- Par le **soutien aux réseaux coopératifs et d'insertion**, avec une attention particulière portée à la transmission en Scop des PME dans la perspective du départ à la retraite de nombreux dirigeants-fondateurs d'entreprises. Les Verts proposent de créer un **fonds de soutien à la transmission en SCOP** qui soutiendra les opérations de transmission à hauteur de 1 euro pour chaque euro apporté au capital de la SCOP par les salariés,
- La Ville de Paris développera les projets de création en facilitant l'accès au crédit et la constitution de fonds propres. Elle s'appuiera notamment sur ses outils municipaux (crédit municipal) et les réseaux de financement de l'économie sociale et solidaire en les abondant par un fond spécifique ainsi que sur la collecte durable de l'épargne locale,
- Par la **création de lieux-phares** sur Paris gérés par des structures d'économie sociale et solidaire, qui donne une visibilité à ce secteur,
- Par le développement d'une **formation** aux enjeux et à la gestion de l'économie sociale et solidaire, dans les structures de formation initiale (Universités et grandes écoles) et de formation professionnelle pour adultes, et par la sensibilisation du grand public à la découverte de ce secteur méconnu, notamment au travers d'événements médiatiques sur le modèle des Ecosolies réalisées à Nantes ;
- Par le soutien au développement des **Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC)** dans lesquelles la Ville pourra entrer au capital,
- Par une politique volontariste de développement des **Coopératives d'Activités et d'Emploi (CAE)** sur Paris, qui répondent aux besoins d'accompagnement des porteurs de projet (notamment les demandeurs d'emploi) souhaitant développer leur activité dans un cadre collectif et mutualisé.
- Par une participation active au **développement des monnaies solidaires**, notamment au travers du projet SOL.

Les Verts appuieront également l'association de tous les acteurs de l'économie solidaire dans un **inter-réseau parisien** pour

- Associer tous les acteurs à la définition partagée du périmètre de l'économie sociale et solidaire,
- Permettre une co-élaboration des plans de soutien sur la base de diagnostics précis, suivis et chiffrés,
- Et renforcer le poids et la cohérence du secteur.

Pour soutenir de façon opérationnelle l'Économie sociale et solidaire à Paris, la question des **locaux** demande une attention particulière. En ce sens, les Verts proposent un dispositif d'abattement systématique sur les loyers dans les locaux détenus directement ou indirectement par la Ville de Paris, un soutien financier aux structures pour les avances et garanties à fournir aux différents bailleurs.

Enfin, la **commande publique** est un enjeu majeur, comme levier de développement d'un secteur en croissance. Il s'agit donc de mettre en œuvre, à la fois au niveau politique et administratif, une politique volontariste d'accès à la commande publique pour les structures de l'économie solidaire, par l'utilisation des clauses relatives à l'insertion professionnelle et à la lutte contre le chômage, mais également par une politique d'allotissement adaptée à la taille des structures ESS.

3.2 Décroissance : la société de consommation à Paris (groupe 4)

La société de la décroissance est une société fondée sur la qualité plutôt que sur la quantité, sur la coopération plutôt que la compétition, qui se donne la justice sociale comme objectif. La critique anti-productiviste dont les Verts sont porteurs depuis leur origine implique nécessairement la préconisation d'une décroissance, ciblée sur des objectifs concrets. C'est une décroissance sélective, dont les champs d'application sont à déterminer, en alliant des critères d'écologie et d'équité sociale. Ce concept parle à l'imaginaire collectif - imaginaire colonisé à la fois par l'idéologie libérale ("consommez") et par l'idéologie "progressiste" (l'âge d'or de l'abondance pour tous est au bout des luttes sociales et de la domestication de la nature). La décroissance n'est ni une utopie, ni une fin. C'est plus « un mot d'ordre », un terme provocateur qui vise cette pensée unique du mythe de la croissance salvatrice.

Y compris à Paris, ce mythe est bien présent lorsqu'il s'agit de politique de développement économique. Les orientations du PLU expriment bien cette idée, bien répandue à droite comme à gauche : plus il y a de bureaux, plus il y a d'emplois, plus il y a de taxe professionnelle...

3.2 Décroissance : la société de consommation à Paris (groupe 4)

C'est donc par la croissance qu'on résoudrait les problèmes de chômage et de budget de la ville. Or on sait que la réalité est tout autre et que cette équation ne tient pas :

- On doit d'abord penser aux emplois utiles et durables.
- Plus d'emplois à Paris signifient de concentrer tout le développement à l'intérieur de Paris, forcément au détriment de la banlieue.
- La croissance (même « durable ») ne résout pas les problèmes d'inégalités, ni de pollution et ne nous exonère pas de notre responsabilité planétaire concernant l'effet de serre.
- Le budget et la fiscalité doivent se penser avec pour objectifs une meilleure répartition des richesses et une solidarité avec la banlieue.

Ce mythe de la croissance qui guide les politiques économiques à une échelle locale, nationale ou internationale se base sur une société de consommation. Le moral des ménages n'est évalué que dans une perspective de consommation. Or quand on sait que 20% des habitants de la planète consomment 80% des ressources naturelles, la volonté de croissance économique d'une ville exceptionnellement riche comme Paris est d'autant plus incompréhensible.

3.2.1. Décroissance de notre empreinte écologique

- Décroissance de l'économie des transports individuels polluants (construction de parkings, vente d'automobiles et de motos...), au profit de la marche, du vélo et des transports collectifs.
- Priorité à l'investissement dans les infrastructures de transports en commun.
- Décroissance du trafic aérien (refus du 3e aéroport, réduction de l'Héliport d'Issy-Paris, priorité au train).
- Chasse aux gaspillages énergétiques (constructions...).
- Limitation de la production de déchets : lutte contre le suremballage, les produits jetables, les prospectus dans les boîtes aux lettres, les sacs plastiques... ; réutilisation et récupération, ateliers de transformation, vides greniers...
- Relocalisation de l'économie : encouragement des commerces de proximité, à l'achat local (productions d'Ile-de-France, AMAP...).

3.2.2. Alternatives au système consumériste

- Des services publics gratuits et non-marchands

Les collections permanentes des musées municipaux, Paris-Plage, les jardins, le cinéma en plein air... autant d'espaces gratuits à préserver dans Paris, sans relation marchande... Ces zones de gratuité doivent être financées par le service public et ne pas dépendre de partenariats privés.

- Développer des zones de non-achat :

Organisation de grands dons (vides greniers gratuits).

Instaurer une journée sans achats de fermeture des boutiques et des grands magasins.

Maintenir la fermeture des magasins le dimanche et les jours fériés.

3.2.3. Limiter les partenariats public/privé

Pour que les nombreux sponsors ne transforment pas les opérations municipales (comme Paris Plage ou Nuit Blanche) en foires commerciales, une charte des partenariats a été votée à notre initiative. La ville sera plus exigeante dans le choix des "partenaires" et dans le contrôle de ces partenariats. Il convient d'aller plus loin et de fixer une limite au recours aux sponsors. En effet, le recours aux sponsors et autres partenaires est devenu quasi-systématique pour les opérations et événements organisés par la Ville de Paris. Loin de constituer un simple apport complémentaire, la contribution de ces partenaires privés constitue parfois le principal apport financier de ces opérations.

Ainsi, pour "Paris Plage", l'apport des sponsors représente environ 90% du budget même de l'opération. Cette importante participation des entreprises au financement d'opérations municipales ne va pas sans risques ni sans contreparties. Les principaux risques sont la privatisation d'opérations municipales, l'atteinte à l'indépendance de la ville vis-à-vis des sponsors et le risque de dénaturer les événements concernés en opération commerciale voire en grande foire marketing.

Proposition :

- Limiter à 30% du budget global, la part des partenaires privés dans le financement des opérations (hors SEM et sociétés paramunicipales).

3.2.4. Lutte contre l'invasion publicitaire

La publicité est omniprésente (dans les rues, à la télé, à la radio, au cinéma, dans les boîtes aux lettres, au café, sur les vêtements, à l'école...). Nous subissons chacun près de 3000 publicités par jour, et il est impossible d'y échapper.

L'affichage publicitaire a défiguré Paris et reste omniprésente dans l'espace public (mobilier urbain, bus, métro, voitures...). C'est d'ailleurs une forme de privatisation de l'espace public.

La publicité n'est pas seulement une pollution visuelle et sonore, elle est néfaste car elle pousse à la consommation, au mépris des réalités humaines, écologiques, et sociales, et quels que soient les risques sur l'environnement et les répercussions sur la santé (nucléaire, automobile, alcool, cigarettes...). L'idéologie véhiculée par la publicité est par ailleurs néfaste : sexisme, ethnocentrisme, culte de l'apparence, vitesse, compétition, violence... La perpétuelle frustration qu'elle engendre met les personnes en situation de dépendance. Elle est la partie la plus visible et caricaturale de notre société consumériste. Elle participe au gaspillage généralisé et détourne les besoins de communication des entreprises au profit des plus grosses. En effet, ce sont moins de 1000 entreprises qui se partagent 80% du marché publicitaire, preuve que le système publicitaire profite surtout aux grandes multinationales et à la grande distribution.

La publicité engendre, par l'envahissement continu de notre quotidien, la désinformation et la sous information des citoyens. Ainsi le système publicitaire participe à la marchandisation des esprits. Elle détourne la liberté d'expression au profit de la seule communication commerciale. L'affichage libre, par exemple, est ainsi réprimé au nom de la protection de l'environnement tandis que l'affichage publicitaire monnayé est une pollution acceptée (et même parfois adoptée) par les pouvoirs publics.

Nous devons lutter contre l'envahissement de la publicité commerciale, et redonner ces espaces à la nature, à l'information, à l'éducation, à l'expression libre, aux arts et à la culture.

Propositions :

- Une réglementation plus dure concernant l'affichage publicitaire (Révision du Règlement Local de Publicité) ;
- Limitation de la taille des affiches de publicité au format 50 x 70 cm (comme ce qui est accordé aux associations) ;
- Fixation d'une limitation du nombre de m² d'affichage publicitaire par hectare (métro compris) ;
- Suppression des pelliculages des bus et des taxis ; Interdiction des véhicules publicitaires ;
- Protection des monuments historiques, des jardins et des écoles ;
- Interdiction de la publicité animée (écrans) ou sonore dans la rue et dans le métro ;
- Interdiction de toute publicité dans les écoles ;
- La création d'espaces d'expression libre et artistiques ;
- Une meilleure maîtrise des messages publicitaires : interdiction des publicités sur le mobilier urbain municipal qui seraient en contradiction avec notre politique (produits nuisibles à la santé et à l'environnement, publicités sexistes...) ;
- La création d'une pollutaxe sur le principe du Pollueur Payeur, pour la publicité ;
- Mise en place d'une gestion des vélos en libre-service, soit en régie municipale, soit par une délégation de service public privilégiant les entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire. Cela passerait par la dénonciation du contrat signé entre la mairie et Decaux.

3.3. Budget, fiscalité : (groupe 8)

Les moyens de nos politiques publiques

3.3.1. Paris 2001-2006 : les limites constatées de la stabilité fiscale

L'analyse rétrospective des comptes de la ville et du département indique, en recettes (fonctionnement et investissement) :

- Une autonomie fiscale encore relativement forte (en diminution cependant) de la ville mais, au sein des produits fiscaux, une part modérée de la fiscalité directe qui s'explique par le choix fiscal du début de cette mandature.
- Une part relativement importante de la fiscalité immobilière, en progression de deux tiers depuis 2001 qui reflète la montée en puissance des produits issus des transactions et de la spéculation immobilière.
- Jusqu'en 2005, le recours à l'emprunt a été modéré, plus soutenu à partir de 2005 en relation avec « la sortie des projets » décidés en début de mandature.

Globalement, les arbitrages opérés sur les recettes courantes de fonctionnement (5,7 milliards d'Euros en 2005) confirment la tendance récente, et en particulier :

- La baisse depuis 2001 de la part des « impôts et taxes » : environ 55% des recettes de fonctionnement en 2005 contre 61% en 2001. De fait, la ville a rendu plus sensible ses finances aux aléas de la conjoncture immobilière tout en se plaçant dans une situation de conflit d'intérêt (elle perçoit les dividendes de la spéculation qui favorise l'exclusion sociale).
- Au sein des recettes fiscales (plus de la moitié du total), un arbitrage en faveur de la fiscalité immobilière au détriment de l'impôt direct (TH, FB, TP) dont les produits ne répercutent qu'un « effet bases », sans plus de volontarisme.

3.3.2. Produit, potentiel et pression fiscale : pertes intra-muros, dumping fiscal extra-muros

La question des marges de manœuvre fiscale doit être replacée dans un cadre régional :

- La nature spécifique de notre collectivité rend difficile les comparaisons en terme de pression fiscale même si le constat de « sous fiscalisation parisienne » doit être souligné dans un contexte où notre collectivité a bénéficié, sur la période récente, de la fiscalité « extra-muros » (contrat de plan, région...) pour le financement de ses grands projets (tramway...).
- Notre « ville-département » englobe ainsi deux couches de fiscalité même si les taxes d'habitation et professionnelle ne sont portées que par une seule strate ce qui explique le constat de sous fiscalisation. Au total, les Parisiens bénéficient ainsi des services produits par deux niveaux de collectivités sans en payer toutes les contreparties.
- Sans vouloir revenir sur les baisses d'impôts décidées par le précédent Maire les deux derniers exercices de son mandat, on peut estimer que la ville aura ainsi perdu l'équivalent de 500 millions d'Euros de produits de fiscalité sur toute la mandature. Cet exemple illustre autant le coût pour les finances de la ville du « tabou fiscal » que les conséquences pour sa périphérie d'une situation de « dumping fiscal » dans laquelle la Ville se place objectivement.

3.3.3. Des marges de manœuvre réelles

- Sur **les bases fiscales directes** : notre collectivité devrait enregistrer une évolution sensiblement supérieure au taux d'inflation dans un contexte de volume de ses bases exceptionnelles (effet richesse).

3.3. Budget, fiscalité : (groupe 8)

- Sur **les bases fiscales indirectes**, elles dépendent essentiellement :
 - de l'évolution de la conjoncture immobilière dont les observateurs indiquent qu'elle devrait tendanciellement ralentir sur les prochains exercices,
 - de la consommation domestique de l'essence (TIPP), en diminution sur la période récente (politique parisienne volontariste sur l'automobile et meilleur rendement des moteurs des véhicules...),
 - de l'évolution d'autres taxes (publicité, séjour, bureau...) mais dont la part dans le total des produits est à relativiser.

Concernant les taux fiscaux et la pression fiscale, les comparaisons sont délicates mais le produit fiscal par habitant reflète la sous-pression fiscale relative parisienne comparée aux autres grandes agglomérations. Cependant il ne faut pas sous-estimer les évolutions considérables qui ont affecté depuis des années certaines taxes telles que la TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et qui se traduisent par des augmentations d'autant plus difficiles à supporter pour les ménages modestes, qu'elle est particulièrement inégalitaire dans son mode de calcul. De même la ville ne s'est pas donné les moyens de respecter la loi en renonçant à financer le CAUE par un prélèvement sur les permis de construire mais en subventionnant celui-ci sur le budget général.

3.3.4. Volume, structure, évolution et mise en œuvre de la dépense publique locale : pour une nouvelle gouvernance de la dépense publique

La ville est traditionnellement une collectivité de « gestion ». La structure de son budget est marquée par l'importance de ses dépenses de fonctionnement (Ville+département) et de celles qui sont transférées (Préfecture, STIF...). La part des dépenses déployées en modes de gestion alternatifs (régies de quartiers...) est modeste, celle engagée dans le cadre de partenariat public/privé est croissante. La part des investissements dépasse le milliard d'Euros par an depuis 2004 et modifie sur la période récente la structure de ses dépenses, et donc, son mode de financement, davantage orienté vers l'emprunt.

Malgré la progression des dépenses de personnel (de l'ordre de 3% par an), celle-ci reste comparativement modeste et ne permet pas de déployer les moyens suffisants pour « faire vivre » les équipements existants ou programmés (crèches...). Globalement, les « autres dépenses de fonctionnement » et les dépenses en faveur de l'action sociale tirent la dynamique de la progression des dépenses courantes.

Les volumes d'investissements réalisés sont croissants depuis le début de la mandature. Leur financement est encore largement assuré sur les fonds propres de la collectivité même si nous devons souligner la forte montée en puissance de l'emprunt sur la période récente.

L'encours de la dette reste maîtrisé à environ 750 par habitant., la moyenne est d'environ 850 euros pour les grandes agglomérations. La charge de l'annuité est faible.

Propositions

***Les finances de la Ville de Paris au service des citoyen-nes :
Prélever plus justement pour renforcer et redéployer nos politiques publiques écologiques et sociales.***

3.3.5. Une stratégie actuelle injuste et en bout de course

Avec une fiscalité relativement basse par rapport aux grandes agglomérations et de plus en plus assise sur les produits de mutation (immobilier), la ville a fait le choix d'accroître la sensibilité de ses recettes à la spéculation immobilière tout en limitant ses marges de manœuvre pour satisfaire les besoins en services publics de la population. Cette stratégie arrive en bout de cycle et accroît le dumping fiscal avec la périphérie de la ville.

Dans un contexte de « sortie des cartons des projets de la mandature », elle conduit d'ores et déjà à un fort accroissement du recours à l'emprunt. Les politiques à financer restent importantes notamment en matière de logement et de transport. Les financements régionaux et de l'Etat ne sont pas infinis. La perspective d'un ajustement fiscal post-élection laisse entrevoir au niveau national un comportement de l'Etat plus drastique vis-à-vis des collectivités et encore moins respectueux de sa signature.

Au total, la nécessité d'un ajustement fiscal parisien en tout début de prochaine mandature répond d'un double objectif d'efficacité- pour prendre notre juste part du financement de nos politiques- et de solidarité de la ville avec sa périphérie dont les tensions sociales s'accroissent parallèlement à la logique de captation du produit fiscal par la capitale.

3.3.6. Prélever plus justement pour dépenser mieux et autrement

La ville si elle a subi l'évolution des recettes liées à la spéculation immobilière, n'a pas pour autant pris les moyens de maintenir un équilibre entre les recettes subies (droits de mutation) et celles pour lesquelles elle détient une maîtrise de l'évolution (taxes). Or une politique écologique digne de ce nom à tous les niveaux (état, région, ville) devrait permettre de lutter contre la spéculation et donc rendre plus que jamais nécessaire de s'appuyer en priorité sur des recettes moins sujettes à fluctuation.

Par ailleurs le Maire de Paris s'est engagé trop souvent dans des opérations de financement par des partenaires privés, leur donnant ainsi un pouvoir de décision dans les politiques publiques. Cela a été particulièrement le cas pour les opérations d'aménagement urbain (Beaugrenelle, les Halles, etc.).

Ce déplacement représente, pour les seules recettes courantes, environ 20 points de fiscalité depuis le début de mandature et alimente un cercle vicieux écologique et social.

Il accroît en effet l'insécurité budgétaire de la ville car une proportion croissante de ses produits est assise sur une fiscalité injuste, aléatoire et spéculative.

Il fait peser sur nos voisins immédiats les conséquences des choix de la ville, néfastes tant socialement qu'économiquement ou en termes d'aménagement du territoire.

En contreparties, les dépenses à financer sont récurrentes, en progression à venir rapides et doivent compenser pour partie les effets de la spéculation immobilière que la ville contribue à alimenter par sa position de sous fiscalisation structurelle.

Sur la période récente, le mode de déploiement de la dépense publique a privilégié dans des proportions croissantes les « financements mixtes » (Paris plage...) au détriment de la maîtrise de la politique publique. Les expériences alternatives de gestion de service public (associatif, coopératif, économie solidaire...) et les dépenses de proximité (mairies d'arrondissements) sont en progression mais restent malgré tout émergentes. Les transferts extra-muros (transports...) ont augmenté fortement et doivent poursuivre cette tendance en relation avec les enjeux d'aménagements qui débordent les frontières administratives.

3.3.7. Prélever plus justement pour renforcer et redéployer nos politiques publiques

Les Verts proposent une nouvelle stratégie des finances de Paris en phase avec les objectifs politiques à atteindre sur la prochaine mandature et tenant compte des nouvelles charges liées aux transferts de compétence et aux désengagements prévisionnels de l'Etat. Cette « éco-stratégie » sera citoyenne dans sa mise en œuvre, durable et responsable en termes de financement.

Concernant les dépenses, nous faisons le choix d'une remise à plat en début de mandature de la stratégie jusqu'ici employée en se donnant comme objectifs, sur le principe de l'éco-conditionnalisation progressive et systématique :

- Conformément à notre volonté de développer les économies alternatives, nous aurons comme objectif de consacrer au moins 150 millions d'euros d'achats publics à des entreprises aux modes de gestion alternatifs, selon les moyens énoncés dans la partie 3-1. Nous chercherons aussi à limiter à 30% la part des partenaires privés dans les partenariats publics-privés qui devront être utilisés le moins souvent possible. Nous proposons le doublement des budgets des arrondissements et l'affectation d'une part de ceux-ci par le choix participatif.
- Élargissement du périmètre de la maîtrise de la dépense publique.

3.3. Budget, fiscalité : (groupe 8)

- De renforcer les services publics existant en déverrouillant les marges de manœuvre qui les contraignent actuellement et dont les répercussions sont néfastes pour leur qualité et injustes pour les agents qui les mettent en œuvre (conflits sociaux...). Concrètement, il s'agira d'augmenter significativement les dépenses de personnel car la création de nouveaux équipements doit être accompagnée de créations de postes (crèches, jardins, ...). Les dépenses de personnel devront être augmentées de 5% en début de mandature pour permettre le recrutement d'agents.
- Un plan de hausse de 50% de l'effort d'investissement sur la prochaine mandature dédié prioritairement aux politiques de logement, de transport et de réhabilitation du bâti dans le cadre du plan climat.

Concernant les recettes courantes, nous voulons une stratégie globale, écologique, au service de nos objectifs politiques et intégrant l'impératif de changement d'échelle certaines de nos politiques publiques, en se fondant sur :

- Une « **stratégie-taux** », intégrant :
 - un retour sur les baisses d'impôts accordées en fin de la précédente mandature (5 points de fiscalité) dès le début de la prochaine mandature afin de se redonner « du mou » dans le fonctionnement courant des services publics, trop souvent contraint,
 - une « provision de précaution » sur les transferts de compétences en cours et à venir (aides sociales...),
 - l'équivalent de la couverture des charges générées par un « grand emprunt » de 3 milliards d'euros sur 30 ans, dédié aux financements des nouveaux projets sur la période 2008/2014, dans un objectif d'augmentation de la capacité d'investissement d'environ 50% par rapport à son niveau actuel,
 - une modification législative permettant la déliaison des taux de la fiscalité directe en agissant sur les deux niveaux de notre collectivité (ville et département) pour favoriser les locataires versus propriétaires et les ménages versus entreprises,
 - une politique systématique de dégressivité des tarifications dans le respect d'objectifs sociaux et de solidarité.
- Une « **stratégie-base** » comprenant :
 - une réactualisation des abattements spéciaux en faveur des faibles revenus et des ménages dont les valeurs locatives sont très faibles (habitat dégradé...),
 - Une utilisation massive des exonérations prévues pour les investissements en économie d'énergie.

3.3.8. Améliorer la transparence budgétaire

Les questions budgétaires, cruciales, sont trop souvent méconnues et le rendu aux citoyen-nes est très faible. En plus des efforts à faire en matière de démocratie participative (budget participatif), il convient également de mettre en place une communication claire à la fois sur le budget mais aussi sur son suivi : quelles sont les dépenses réalisées par rapport au budget ? Quelles sont les raisons des écarts ?

Dans un premier temps, il pourrait être envisagé par exemple de suivre 3 ou 4 budgets significatifs (logement, action sociale, constructions de crèches...), partant des propositions phares du programme.

Au sein même de l'assemblée, il s'agira aussi de rendre plus transparente l'élaboration du budget et de démocratiser son adoption, en améliorant la procédure de débat budgétaire (discussions et amendements thématique par thématique).

[Annexes]

Sur www.paris.lesverts.fr :

Contribution de Jean-Marc Pasquet

3.4. Démocratie participative (groupe 12)

Après des années de gestion opaque et une mainmise du RPR sur Paris, la municipalité de 2001 a tourné le dos aux pratiques d'un autre âge : faux électeurs, frais de bouche des époux Chirac, emplois fictifs, logements HLM...

Depuis 2001, l'action de la municipalité s'est attachée à redonner le sens des responsabilités et de la probité aux élus. Transformation des appartements de l'hôtel de ville en crèche, suppression de la questure, procès des faux électeurs, commission d'attribution des logements...

Les comptes-rendus de mandat - même très peu collectifs - ont contribué à ce que les Parisiens aient un peu plus le sentiment que leur mairie n'est pas un tremplin ou une vache à lait au service d'ambitions présidentielles ou d'appareil de partis, mais un outil au service de leur bien-être et ouvert à leurs problèmes et à des propositions.

Mais notre démocratie française est en crise et il faut rappeler que notre ambition initiale était de répondre à cette crise. Paris capitale a une responsabilité particulière en la matière, mais est loin d'être une ville innovante.

Or, nous sommes encore loin de la démocratie participative que nous avons souhaité. La mise en place des conseils de quartier dans tout Paris a été un fantastique moteur démocratique, mais ceux-ci ont des fonctionnements très inégaux, voire décevant, avec parfois une totale mainmise par le/la Maire d'arrondissement, et où ces conseils ne servent qu'à la simple expression citoyenne défouloir. Ils manquent de moyens et de pouvoirs et s'essouffent.

La décentralisation de la mairie centrale vers les arrondissements a été trop timide, se contentant de transférer la gestion des équipements locaux, sans donner plus de pouvoir aux élus locaux.

Il faut ressourcer la démocratie locale, pour donner aux habitants la possibilité de passer d'un statut d'administré à celui de citoyen actif. Les Verts défendent une vraie démocratie participative, qui développe l'agenda 21, le budget participatif, la mixité sociale et culturelle, et qui donnent des moyens et du pouvoir aux conseils de quartier et aux autres comités consultatifs. En particulier, les conseils de quartier doivent sortir des enjeux micro-locaux et pouvoir se saisir des principaux débats parisiens (politique sociale...).

La démocratie participative doit s'adresser à tous, et permettre une meilleure participation à la vie de la cité de populations marginalisées ou nécessitant une écoute spécifique : jeunes, résidents étrangers, femmes, etc....

Plus de 70 000 salariés travaillent dans les services publics locaux, Villes de Paris, administrations annexes, sociétés d'économies mixtes dépendant de la Ville de Paris etc... Beaucoup sont déçus par l'insuffisance d'écoute de leurs préoccupations et l'absence de changement des procédures de décisions. Ces personnels, quel que soit leur degré dans la hiérarchie, disposent de savoir et d'une expertise qui sont insuffisamment mobilisés par la collectivité. Leur avis est indispensable pour l'amélioration du service public et des politiques publiques. La participation des personnels, comme celle des usagers, au processus de prise de décisions sur les politiques mises en oeuvre par les services publics doit être organisé tout comme leur participation à la réflexion sur les moyens et les modalités du service public.

Les conditions de la participation au processus de décision dépendent aussi de la capacité de la Municipalité parisienne à écouter et prendre ne compte les besoins du personnel en particulier en matière de conditions de travail, de reconnaissance des qualifications, de résorption de l'emploi précaire et de moyens mis à la disposition des missions qu'ils exercent. Elle suppose aussi une formation de l'encadrement et des élu(e)s à cet effet.

La démocratie représentative, complémentaire de la démocratie participative, est aussi à ressourcer en garantissant la pluralité des débats démocratiques, la transparence des moyens et des attributions (logements, places en crèche...), en donnant de vrais moyens aux élus d'arrondissement pour exercer leur mandat... Les élus doivent s'engager en début de mandat sur une feuille de route, qui permet une évaluation objective et régulière de la politique municipale.

La liberté d'expression doit être garantie par une politique d'affichage qui privilégie l'affichage libre sur l'affichage commercial. L'information municipale doit être plus ouverte, plus décentralisée et moins tournée vers les opérations de communication.

Enfin, les associations doivent trouver leur place dans un paysage démocratique local bouleversé. Les CICA sont à faire revivre pour devenir les piliers de la démocratie locale et du lien avec les élus.

Les Verts défendent un deuxième âge de la décentralisation parisienne, pour que les mairies d'arrondissement soient de vrais centres de décisions, plus proches des habitants.

L'intercommunalité ne doit pas se penser comme une annexion des communes de banlieue ou par l'organisation de comités théodule sans existence démocratique. Pour repenser une intercommunalité écologique, fonctionnelle et démocratique, les arrondissements doivent être reconnus d'un point de vue législatif et disposer du statut de collectivité locale ; les périmètres et les modes de représentations intercommunales doivent s'ouvrir aux citoyens parisiens.

Quelques propositions :

- Motiver les habitants de l'arrondissement en les faisant participer directement à un certain nombre de décisions et de choix d'aménagement public.
- Faciliter les relations habitants / techniciens de la ville.
- Engagement des maires d'arrondissement d'inscrire automatiquement à l'ordre du jour du conseil municipal les vœux des conseils de quartier.
- Développer les outils de consultation de la population : référendum, Internet, sondages délibératifs.
- Donner aux conseils de quartier de véritables moyens, d'information, techniques, afin de faire connaître leurs actions mais aussi de ne pas s'épuiser dans des travaux trop lourds, source de démotivation et du peu d'engagement des citoyens qui doivent concilier famille et travail.
- Création de maisons de quartier.

3.4.1. Pour un urbanisme participatif

- Participation systématique des conseils de quartier concernés aux jurys d'architecture, avec voix délibérative, pour les bâtiments construits par la Ville.
- Pour les opérations d'aménagements, il sera systématiquement mis en place un comité de concertation composé des représentants des habitants et des riverains, des associations et des conseils de quartier. Pour une bonne gouvernance des projets, il convient d'intégrer à un haut niveau décisionnel ces instances de concertation. Des réunions de co-élaborations doivent être organisées réunissant les instances administratives en charge du projet, les élus et l'instance de concertation. Il est nécessaire de mettre en place ces comités de pilotage très en amont du projet, dès que la planification est décidée. Ce comité doit se réunir régulièrement et à date fixe tout au long du projet afin d'assurer le suivi et l'évolution des demandes de la concertation.
- Les structures de concertation doivent disposer d'un budget pour fonctionner et se doter de véritables moyens d'expertises afin de ne pas se contenter de faire des suggestions aux aménageurs. Le recours à des techniciens de la ville ou des bureaux d'études indépendants doit pouvoir se faire facilement. Campagnes d'information, diffusion de questionnaires, organisations de tables rondes, il existe de nombreux outils qui permettent aux habitants d'être partie prenante de la création de leur cadre de vie.
- La technique des « workshops » ou ateliers d'urbanisme qui consiste à concevoir certains espaces (jardins, espaces publics...) avec l'assistance de professionnels doit être développée. Ce type de démarche comporte de nombreux avantages car elle permet un meilleur respect, voire l'entretien des structures conçues pour et par les habitants.
- Aux phases clés du projet, le comité de concertation doit se pencher sur son action et réaliser un bilan de la concertation afin de corriger les éventuelles dérives.

3.4. Démocratie participative (groupe 12)

- A chaque phase clé d'un projet d'aménagement ou d'urbanisme, la Ville devra organiser une réunion publique dans l'arrondissement concerné. Cette réunion sera préparée en collaboration avec le comité de concertation ou son bureau. Toute concertation sur des projets d'aménagement ou d'urbanisme devra s'accompagner d'une Charte de la Concertation élaborée en collaboration avec les représentants des habitants, des riverains, des associations et des Conseils de quartier.
- Rédiger systématiquement les documents des conseils de quartier et de la mairie en plusieurs langues en fonction des spécificités locales afin de toucher un maximum de personnes et particulièrement les non-francophones ou lisant mal le français. Embaucher à la mairie, pour les emplois en contact avec les habitants, des agents parlant la/les langues des populations émigrées de l'arrondissement.
- Mettre en place un programme de formations citoyennes afin de permettre aux habitants de faire des choix éclairés lors des consultations sur des sujets pointus comme l'urbanisme qui demandent à la fois des connaissances techniques et juridiques.

3.4.2. Les « consultations populaires »

On sollicite de plus en plus souvent le vote des habitants pour des aménagements, les invitant à faire leur choix parmi un certain nombre de projets ou propositions. Si la communication a été bien faite, ces consultations connaissent généralement de fort taux de participation (10% du corps électoral) et le vote peut-être considéré comme significatif.

Reste que les élus sont les seuls à pouvoir décider. L'ambiguïté de ce type de consultation c'est qu'en faisant voter, on laisse entendre que ce vote sera décisionnaire. Alors qu'en réalité, la décision comme toujours n'appartient qu'aux élus. Il est cependant difficile pour un élu de ne pas suivre ces votes au détriment de l'intérêt général.

Il convient de définir précisément les domaines concernés par ce type de consultation. Un projet d'architecture et d'urbanisme par exemple relève d'une trop grande complexité pour susciter ce type de vote (risque de sélectionner une belle image par exemple au détriment de nombreux autres critères).

Dans des formes compréhensibles, les habitants ou les usagers devraient pouvoir être mobiliser sur les axes essentiels de la politique parisienne : arbitrage entre augmentation des dépenses sociales et hausse des impôts locaux par exemple ou entre grand axes dans la politique d'investissement. De telles consultations peuvent être l'occasion de remobiliser les citoyens sur les questions politiques.

3.4.3. Budget Participatif

Pour associer les citoyens aux grandes décisions budgétaires de la Ville.

- Démarche d'élaboration participative (avec les conseils de quartiers, CICA, conseils de la jeunesse..) du budget des investissements localisés et des budgets d'animation locale dans les arrondissements
- Informatisation du budget
- Débat budgétaire ouvert au public dans tous les conseils d'arrondissement
- Elaborer un budget « formation » géré par les Conseils de quartier en lien avec l'adjoint-e à la démocratie locale pour mettre en place un cycle annuel de formations adaptées aux décisions à prendre pour l'arrondissement (droit de l'urbanisme, techniques de construction HQE, droit social, présentations thématiques par des spécialistes, etc.).

3.4.4. Bâtir l'intercommunalité

Repenser le devenir démocratique et le devenir d'une ville comme Paris ne saurait être abordé sans prendre conscience qu'une grande partie des problèmes dont souffre cette ville ne peut connaître de réponses pertinentes à la seule échelle communale.

En effet, le fait urbain est le suivant : à ce jour, le vécu quotidien de millions de franciliens concerne un territoire qui va bien au-delà des limites parisiennes. Qu'il s'agisse des migrations domicile / travail ou de la

3.4. Démocratie participative (groupe 12)

vie culturelle, Paris et ses banlieues se vivent au jour le jour à l'échelle de l'agglomération. Les problèmes de pollution et ceux de l'habitat ou encore ceux de l'exclusion dépassent les limites administratives parisiennes. Il y a bien eu des initiatives comme la conférence métropolitaine de juillet 2006 mais on a vu avec l'adoption du PLU que Paris restait dans une logique de compétitivité vis-à-vis de la banlieue, cherchant à capter toujours plus de taxes professionnelles au détriment de ses voisins et au détriment des énormes besoins en logement des Parisiens.

La solidarité intercommunale s'impose donc, mais dans ce domaine, une fois égrenées les évidences, nous devons surtout faire preuve de volontarisme. Donnons-nous les moyens de construire d'abord une culture commune à Paris et à ses Banlieues. Il ne saurait en effet y avoir de véritable intercommunalité politique sans suffrage universel adéquat, ce qui signifie à terme une redéfinition des territoires administratifs. Toutefois, nous devons nous mettre en mouvement sans attendre et faire des propositions qui tiennent tout à la fois de la stratégie et de la vision d'avenir, en somme une vision stratégique qui préfigure les principales étapes du développement intercommunal à venir, un schéma qui organise la dynamique que nous entendons mettre en oeuvre.

Le développement de coopérations intercommunales ne doit pas avoir comme effet l'éloignement des citoyenNEs des lieux de décision. Aussi faut-il en parallèle décentraliser davantage au niveau des arrondissements pour que ce soit ces derniers qui soient représentés dans les structures intercommunales et pour qu'ils puissent contracter directement des accords de coopération avec leurs voisins s'ils le souhaitent.

Pour développer réellement la culture intercommunale, nous faisons donc les propositions suivantes :

- Casser "l'Effet Périph" par l'élaboration conjointe à Paris et aux communes limitrophes d'un Contrat de Développement Partagé. Il s'agit là d'entamer un travail de concertation en vue de l'élaboration dans le cours de la mandature d'un Contrat de Développement partagé entre Paris et ses communes limitrophes, portant sur l'aménagement et le développement écologique des sites et territoires ayant des enjeux communs (secteurs Paris Seine Amont / Val de Bièvre / Val de Seine / Faisceaux ferrés Nord et nord-est et Plaine St-Denis / Contrefort de l'Est / Grand Axe etc..). Ces différents secteurs ont pour objet commun la coupure constituée par le périphérique. Ce Contrat de Développement Partagé s'appuiera sur le Volet Territorial du Contrat de Plan, et il devra dresser (conformément à loi Voynet sur l'Orientement et l'Aménagement Durable du Territoire) la liste complète des interventions prioritaires. Il aura comme objectif de réduire la cassure du tissu urbain et permettra de développer une culture commune préalable à toutes les transformations à venir.
- Créer une Agence du Développement Intercommunal, dont les missions seront d'élaborer les principaux documents de planification territoriale, de renouveler la vision des territoires parisiens en mettant en avant les continuités des tissus parisiens et banlieusards de part et d'autre du périphérique, d'être une structure d'aide et de conseil auprès des différentes collectivités afin d'aider au montage de projets d'aménagement intercommunaux, de promouvoir dans ce cadre les recettes et méthodes du développement durable issus de la Conférence de Rio et ce, en vue d'élaborer des Agendas 21 locaux, de préfigurer par des études prospectives les transformations institutionnelles à venir, notamment sur le plan de l'harmonisation progressive des différentes fiscalités locales.

[Annexes]

Sur www.paris.lesverts.fr :

Contribution de Florence De Massol et Gérard Tissier

4. Environnement, Déplacements, Urbanisme, logement

4.1. Environnement (groupe 2)

Entre 2001 et 2008, la Ville de Paris a cherché à **rompre avec la logique productiviste** et s'est tournée vers une démarche de développement soutenable. Dès 2002, avec le WWF, elle a été une des deux villes pilotes pour le calcul de l'empreinte écologique de la France. Celle de Paris est de 6 hectares par personne. Cela signifie que si tous les habitants de la planète vivaient comme les Parisiens, il faudrait plus de 3 planètes pour répondre aux besoins de l'humanité.

Depuis, dans l'ensemble de ses politiques environnementales et, au-delà, dans les autres actions municipales, la Ville de Paris a mis en place certains outils pour réduire cette empreinte. Sur le plan des déchets, par exemple, elle est sortie de la logique du tout incinération pour placer le tri, le recyclage, la réutilisation et enfin la prévention au coeur de ses objectifs. Pour l'énergie, elle ne se contente plus d'appliquer les normes en vigueur, elle mène une action proactive pour réduire la consommation d'énergies fossiles tant dans les équipements publics que sur l'ensemble du territoire. La biodiversité a également été remise au centre d'une culture publique qui, jusque-là, considérait Paris comme une ville d'abord minérale. Des toitures aux grands parcs, des murs au jardins partagés, la recherche d'un équilibre entre le bâti et le vivant est partout recherché. Plus globalement, l'environnement est maintenant partie intégrante de la plupart des politiques de la ville notamment quand elle concerne le bâti (construction, urbanisme) ou, plus largement, la consommation publique responsable (achats, prestations de service...).

Ces enjeux étaient pour une grande part absents du contrat de mandature qui a servi de feuille de route de la majorité municipale. Mais l'opiniâtreté et la soif de convaincre a permis aux élus et militants Verts, progressivement, d'appliquer leur propre programme municipal (un bilan synthétique est disponible). L'heure est maintenant venue de généraliser le mouvement et de l'approfondir pour que l'action de la Ville de Paris soit tout à fait à la hauteur de l'urgence environnementale à laquelle la planète est confrontée.

Propositions

4.1.1. Une ville vivante

Loin d'être une mer de béton, Paris accueille un patrimoine biologique riche. Sa conservation et son développement est non seulement un facteur de bien être mais aussi un élément clé du « vivre ensemble ».

4.1.1.1. Jardins publics et espaces verts privés

Il y a une grande disparité dans Paris entre des zones où les habitants ont accès à de nombreux espaces Verts à proximité et d'autres zones très déficitaires. Ces zones ont été répertoriées sur une carte spécifique du PLU, adopté en 2006, sous l'appellation « secteur de renforcement du végétal ».

Nos propositions :

- Trente nouveaux hectares de jardins à créer dans la mandature. Une recherche systématique de terrains sera effectuée dans les zones de carence en espaces verts.
- Aménager des jardins ouverts, ou, le cas échéant, installer des grilles basses ou d'autres dispositifs anti-intrusion sans grilles (sauts de loups, etc.).
- Veiller au respect strict du coefficient de pleine terre créé en 2005 dans le PLU (aujourd'hui le coefficient varie de 40% à 70% des espaces non bâtis, en fonction de la situation de la parcelle et des autres types de végétalisation prévue sur la parcelle).
- Programme de végétalisation des toitures : inventaire et étude de faisabilité sur tous les bâtiments à toiture terrasse de l'administration Parisienne et des bailleurs sociaux. Création de deux hectares de toitures végétalisées par an.

4.1. Environnement (groupe 2)

- Promouvoir les plantations dans les cours des immeubles (ainsi que le compostage et la récupération d'eau de pluie) en informant les Parisiens via les mairies d'arrondissement, les conseils de quartier et les bailleurs sociaux et en adoptant des mécanismes incitatifs (concours, subventions, exonération fiscale).
- Effectuer un suivi à intervalle régulier des projets d'aménagement ou de rénovation en associant systématiquement les équipes de concepteurs après la livraison du jardin, comme cela se fait déjà dans plusieurs pays européens.

4.1.1.2. Participation des habitants à la végétalisation

Le végétal est un facteur de lien social, il permet aux habitants de se rencontrer et d'agir ensemble. La Ville doit développer cette participation citoyenne.

Nos propositions :

- Développement du programme Main Verte, qui apporte un appui aux projets de jardins partagés et favorise la mutualisation des savoirs entre éco-citoyens urbains
- Encourager les opérations de plantation des habitants dans l'espace public (parterres, pieds d'arbre, murs) et associer systématiquement les Parisiens aux plantations d'arbres dans les rues, notamment les enfants des écoles et les conseillers de quartier
- Inciter les bailleurs sociaux à inviter les locataires à jardiner les espaces communs intérieurs
- Développement des outils pédagogiques sur le jardinage en ville et du concours Main Verte qui prime les parisiens qui végétalisent (en bio) les espaces ouverts.
- Création de jardins partagés dans tous les espaces verts de plus de 2500 m².

4.1.1.3. Biodiversité

La biodiversité parisienne est à la fois riche, pleine de potentialités et mal connues.

Nos propositions :

Conserver sa richesse

- Consolider la suppression totale des désherbants chimiques sur tous les espaces publics (espaces verts, cimetières, jardins, bois, berges de la Seine...) et labelliser, pendant la mandature, l'ensemble des jardins parisiens sous le label « jardins urbains écologiques » créé par Paris et Ecocert pour les espaces verts répondant aux critères.
- Choix des végétaux pour favoriser la diversité biologique, information vis-à-vis des Parisiens, concevoir des palettes végétales et compositions paysagères en fonction des concepts de support de nidification et de base alimentaire pour la faune, association d'espèces arbustives pour leur relation plantes/insectes de façon à fixer les auxiliaires naturels et ainsi réduire, voir arrêter le recours aux traitements phytosanitaires. Valoriser la flore et la faune spontanée dans les nouveaux jardins.
- Création d'une taxe "espaces naturels sensibles" qui reprend le principe pollueur-payeur. Elle permettrait de financer des activités d'entretien de la nature, la réintroduction des chevaux dans la ville (pour le tourisme notamment), l'ouverture de la Bièvre à certains endroits...

La développer

- Création de corridors écologiques à travers un maillage dans chaque quartier reliés entre eux par des trames vertes (jardins publics et privés, arbres d'alignement, végétalisations, etc) afin de réaliser un réseau de biotopes urbains s'étendant au-delà de Paris. Mise en place d'un atlas vert parisien pour optimiser le tracé des trames vertes et liaisons biologiques.
- Requalifier les espaces publics de part et d'autres des lisières administratives, les intégrer dans les trames vertes en créant des dynamiques paysagères spécifiques.

4.1. Environnement (groupe 2)

- Plan bleu : Mettre en valeur des espaces fluviaux et de leurs rives : reconquérir les berges de Seine, le Canal de l'Ourcq, Saint-Martin et Saint Denis, continuer le cheminement de la Bièvres. Aménagements pour restaurer les dynamiques naturelles, recréer des portions de berges à l'état naturel. Il faut également penser à la cohabitation difficile avec les espaces de déplacements et trouver un consensus d'aménagement. Retisser les liens des quartiers avec leurs berges, trop souvent encore des parkings ou aires de déchargement tout en composant avec les activités fluviales industrielles.
- Revalorisation des friches en mettant en place des réseaux de surveillance et d'études en partenariat avec les citoyens, techniciens et scientifiques.
- Lors de la création ou de la rénovation d'un jardin, procéder systématiquement à un inventaire faune et flore de l'espace, comme cela a été fait (pour la flore) au moment de la création du jardin Juliette Dodu, dans le 10e arrondissement. Mettre ces inventaires en ligne sur le site de la Ville.
- Végétaliser réellement les quartiers verts actuels et consacrer 10% du budget de toute requalification de l'espace public à sa végétalisation.
- Création d'un réseau de mares dans Paris, avec une mare par arrondissement.

La mettre en valeur

- Développer la pédagogie de la nature urbaine auprès des habitants pour changer leur perception de l'environnement parisien, facteur de bien-être.
- Mise en place d'un observatoire indépendant de la biodiversité.
- Création d'espaces-relais ouverts (zones tampons), espaces de proximité récréatifs sportifs culturels (pause vélos et randonnées).

4.1.1.4. Animaux

Les animaux de compagnies et les oiseaux des villes ont un rôle social primordial pour beaucoup de Parisiens. La municipalité doit favoriser leur parfaite intégration dans la Ville.

Nos propositions :

- Créations de 10 « espaces canin associatifs » : espaces autogérés par des associations de propriétaires de chien pour permettre à ces animaux de s'ébattre sans laisse.
- Installer de nouveaux pigeonniers dont le nombre doit être proportionnel à la surface de l'arrondissement, ces pigeonniers doivent permettre de stabiliser la population des pigeons, de dialoguer avec les nourrisseurs, d'éviter les réactions de rejet dont ils font l'objet et ainsi de s'attaquer aux mauvais traitements qu'ils subissent.
- Mettre en oeuvre des programmes scientifiques sur les espèces à protéger comme les chauves-souris très présentes sur la petite ceinture.
- Installer des ponts flottants végétalisés sur la Seine pour les oiseaux aquatiques.

4.1.1.5. Végétalisation de l'espace public

Avec la reconquête de l'espace public sur l'automobile (espaces civilisés, quartier et réseau vert...), l'espace public peut redevenir un lieu de développement du végétal et améliorer ainsi le cadre de vie.

Nos propositions :

- Créer un hectare de parterres plantés par an.
- Des arbres d'alignement supplémentaires par an.
- De nouveaux murs végétalisés dans la mandature et leur labellisation en gestion écologique
- Généraliser la transformation en plateaux enherbés des espaces publics ayant un revêtement stabilisé.
- Transformer les contre-allées stationnées des grands axes en jardins sur rue.
- Favoriser les actions de végétalisation par les habitants des potelets de trottoirs s'ils ne sont pas supprimés ce qui doit rester l'objectif prioritaire.
- Permettre à la végétation spontanée, aux interstices herbeux de se maintenir dans l'espace public (au pied des murs, des arbres, entre les pavés...).

4.1.1.6. Bois et petite ceinture

Bien plus que parisiens, les bois sont des poumons verts de niveau intercommunal. Ils sont lacérés par des voies de transits et mités par des concessions qui privatisent certains espaces. Leur protection, animation et mise en valeur demandent une volonté commune des municipalités riveraines. La petite ceinture a fait l'objet d'un protocole entre la Ville et RFF qui permet d'y aménager une succession de jardins et espaces verts.

Nos propositions :

- Fermeture définitive des voies routières de transit à travers le coeur des bois et des « voies parkings » qui servent d'aspirateur à voitures. Vincennes : fermeture notamment de l'avenue de saint Maurice, du tronçon central de la route de la pyramide et de l'avenue du Tremblay. Boulogne : fermeture de l'avenue de l'Hippodrome, de la rue de la Reine Marguerite et de l'Allée de Longchamp.
- Sur le reste des voies, mise en sécurité des cheminements doux (piétons et cyclistes), notamment par la mise en place de plateaux surélevés et de ralentisseurs aux passages traversants.
- Création de systèmes de circulations douces pour rendre le coeur du bois accessible (téléphérique, navettes peu polluantes, vélos en libre-service, etc.).
- Fermeture de l'hippodrome d'Auteuil, récupération des espaces en aires de jeux naturelles et développement des plantations pour recréer un environnement forestier.
- Reboisement de la pelouse de Reuilly et création de deux espaces consacrés aux arts forains pour la remplacer sur la zone « Paris nord est » et à la porte de Bercy.
- L'ensemble des grands espaces boisés de l'agglomération doivent être gérés dans le cadre d'une structure intercommunal.
- Aménager l'ensemble de la petite ceinture en jardins et promenades plantées (hors partie RER C à l'ouest) et réserver certains tronçons afin de maintenir des espaces naturels représentants pour partie le pool de biodiversité parisienne. Nous devons refuser les pseudos arguments de la SNCF et de RFF.

4.1.2. Un petit bout de planète

4.1.2.1. Air

La pollution de l'air est une des principales nuisances de l'agglomération parisienne. Aucune rue de Paris ne respecte les plafonds de pollution de proximité. Au-delà de la politique des déplacements, la ville de Paris doit développer une action volontariste d'information et de réduction des impacts environnementaux notamment sur ces propres flottes.

- Principe du mieux disant environnemental pour les motorisations des véhicules (*cf. partie économie éco-achats*)
- Politique de réduction des déplacements individuels motorisés (*cf. partie déplacements*)
- Mise en place en 2009 de panneaux électroniques indiquant la pollution de proximité du moment sur les 100 points les plus circulants de Paris.
- Pour les publicités de véhicules, réserver l'utilisation du réseau de panneaux publicitaires municipaux (sur l'espace public comme sur les murs privés) aux seuls les véhicules les plus éco-performants du marché.
- Multiplication des stations de mesure de la pollution pour que celle-ci ne soit plus estimée systématiquement mais qu'elle puisse être mesurée réellement.
- Réduction de 80% des déplacements de l'administration et des éluEs effectués en voiture.

4.1.2.2. Énergie – climat

Réduire, au moins d'un facteur quatre d'ici 2050, nos consommations d'énergie fossiles est un des principaux enjeux planétaires des prochaines années. La Ville de Paris a élaboré un plan de lutte contre le changement climatique en 2007. Outre les transports (*cf. cette partie du programme*), le bâti est un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre. Les Verts veilleront à sa mise en œuvre volontariste de ce plan, en particulier pour le chauffage dans l'ensemble du bâti parisien dont l'objectif minimal doit être une consommation de 50kWh/m2 d'énergie primaire.

4.1. Environnement (groupe 2)

Nos propositions :

- Atteindre le facteur quatre d'ici 2050 implique de réhabiliter la totalité du patrimoine bâti parisien d'ici là. Un plan Marshall doit être lancé dès la prochaine mandature : audit de chaque immeuble parisien et plan de travaux de l'ensemble du bâti parisien, en commençant par les immeubles de la Ville, le logement social et le tertiaire pour réduire drastiquement l'empreinte énergétique.
- Toutes les constructions nouvelles et les aménagements de la Ville ou de ses partenaires doivent être exemplaire en matière énergétique et tendre vers « l'énergie positive ».
- Pour renforcer l'information des particuliers et des entreprises, un espace info-énergie sera créé dans chaque arrondissement.
- L'agence parisienne de l'énergie sera créée dès 2008 avec la charge de coordonner les actions énergétiques à Paris, notamment le plan Marshall, et d'apporter l'expertise nécessaire aux acteurs du territoire. Elle visera également à fédérer l'expertise technique, citoyenne et les moyens en vue de participer à la mise en oeuvre du plan Marshall pour atteindre l'objectif du "facteur 4".
- Chaque bâtiment de la Ville de Paris devra comporter une part significative d'auto-production en énergie renouvelable.
- Le réseau de chauffage urbain devra être classé dans la mandature afin d'obliger tous les constructeurs et aménageurs à prendre en compte le raccordement de leurs projets au réseau.
- Sur l'ensemble de ses projets, la Ville cherchera systématiquement à atteindre la « neutralité carbone ». Toutes les manifestations d'ampleur qu'elles soient sportives ou culturelles devront être compensées carbone.
- Mettre en place une véritable politique d'information des habitants sur les dangers de la climatisation afin de les dissuader d'y avoir recours.
- Faciliter la création de nouvelles petites unités de production de froid (Climespace) afin de pouvoir alimenter les établissements hospitaliers et sanitaires, chaque fois que des solutions bioclimatiques ne peuvent techniquement pas être mises en place.
- Les climatiseurs sont dévoreurs d'énergie. Des stores en toiles, comme le font la plupart des commerces, ont déjà un effet très protecteur. Il faut en recommander l'utilisation pour les logements sociaux, les bureaux, et soumettre l'autorisation d'installer une climatisation : à l'urbanisme rue Morland pour les installations importantes et aux maires d'arrondissements pour les installations des particuliers.

4.1.2.3. Déchets

Depuis 2001, la Ville de Paris s'est résolument tournée vers le tri, le recyclage et la prévention des déchets. Le temps est maintenant à l'approfondissement de cette nouvelle orientation pour sortir de façon irréversible de la logique du tout incinération. Les Verts veilleront à l'application du plan de prévention des déchets élaboré sous l'actuelle mandature.

Nos propositions :

Le tri

- Après la construction du centre dans le 15^{ème} arrondissement, création d'au moins trois autres centres de tri, branchés ferroviaire et/ou voie d'eau, dans la mandature.
- Après les logements et les jardins, mise en place du tri sur l'espace public (corbeilles de rues bi-compartimentées) et dans tous les lieux municipaux recevant du public.
- Après les écoles en 2007, étendre le tri des déchets dans les collèges, les lycées et les universités
- Appliquer strictement les obligations de tri des professionnels.
- Mise en place d'une collecte spécifique des déchets organiques de tous les établissements de restauration, notamment collective.
- Remplacement dans la mandature des 1100 colonnes à verre posées sur la voie publique par des doubles colonnes enterrées verre et vêtements.
- Mettre en place un réseau de collecte pneumatique sur chaque rive dans les arrondissements parisiens du centre avec en tête de chaque réseau une plate-forme d'évacuation des déchets par la seine ou le rail (Les Halles...).
- Intégration de la collecte pneumatique des déchets dans tous les nouveaux quartiers et dans les zones sur dalle de Paris.
- Améliorer le tri du verre en mettant en place des consignes dans les commerces. Et officialiser la reprise des bouteilles et récipients en verre des restaurants par leurs livreurs.
- Collecter les déchets organiques des habitants et de tous les établissements municipaux et publics

4.1. Environnement (groupe 2)

- Mettre en place dans les immeubles, municipaux et logements sociaux d'abord, un service de compost (ex : lombricompost). Proposer des composts dans plusieurs points de chaque arrondissement.
- Municipaliser la collecte des déchets (cf. 2^{ème} arrondissement).

La prévention

- Création de 20 ressourceries (lieu de dépôt de produits susceptibles d'être re-distribués, réparés ou transformés en vue de leur réutilisation) de quartier dans la mandature.
- Sur les panneaux municipaux et tout autre support publicitaires dépendant de la collectivité, interdiction de publicité de produits fortement générateurs de déchets, non réparables ou à emballage non recyclable. Toutes les publicités pour des piles ou des produits électriques ou électroniques doivent indiquer qu'il faut les rapporter chez les commerçants en fin de vie.
- Favoriser les réseaux d'échanges et de réemploi.
- Implantation d'un coin à compost dans les jardins de plus de 1000m² où les riverains peuvent apporter leurs déchets organiques.
- Pénaliser et limiter les emballages « packaging ».
- Responsabiliser les usagers avec le système de la « pesée embarquée » (on ne paie que ses déchets).

La mobilisation

- 1% du produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères doit être entièrement consacré aux outils de communication relative au tri et à la prévention des déchets.
- Création dès 2008 de 200 postes d'ambassadeurs pérennes au sein de la ville, dans les espaces info-énergie et dans les régies de quartier pour assurer la communication sur le tri et la prévention des déchets

4.1.2.4. Eau

Pour une politique de l'eau soutenable et un vrai service public de l'eau à Paris

À la fin de cette année, la Ville de Paris fera le choix de l'organisation et du mode de gestion de son service public de l'eau. Avec la fin des contrats de distribution en 2009, il s'agit de remettre à plat le service de l'eau mis en place sous la mandature de Jacques Chirac. Alors que le service était assuré par une Régie municipale, la municipalité de droite décida en 1985 de confier la distribution aux deux groupes privés, la Générale des eaux et la Lyonnaise des eaux, filiales des deux multinationales Veolia et Suez. Quant à la production d'eau potable, elle est assurée depuis 1987 par une société d'économie mixte de la Ville de Paris. Nous avons aujourd'hui l'occasion de refonder l'organisation du service public de l'eau à Paris, qui a fonctionné jusqu'à l'arrivée de la nouvelle majorité municipale en 2001 sans contrôle municipal et sans transparence démocratique.

Les enjeux écologiques, sociaux et démocratiques doivent être au cœur des préoccupations municipales dans le cadre de cette remise à plat. Confrontés à un environnement de plus en plus pollué, nous devons mener une politique de préservation de la ressource en eau pour permettre de satisfaire les besoins des générations actuelles et futures. Dans un principe de solidarité à l'égard des populations socialement vulnérables, nous devons permettre l'accessibilité au service et garantir un droit à l'eau pour tous. Enfin, alors qu'ils supportent par la facture le financement du service, les usagers sont trop souvent oubliés. Informer, concerter, rendre compte cela relève aussi des obligations de service public.

L'eau, trop souvent cantonnée dans un registre de produit alimentaire et d'objet économique comme un autre, n'est pas suffisamment considérée à sa juste valeur, souvent mise à mal par gaspillage et faute de précaution dans les pratiques agricoles, industrielles et domestiques. Indissociable de la vie elle-même, elle constitue un bien commun de l'humanité et l'accès à l'eau potable doit être un des droits fondamentaux pour chaque personne humaine.

Sa gestion doit obéir à l'intérêt général et des usagers et non obéir à des logiques d'intérêts privés et de rendement des actionnaires. Elle doit aujourd'hui faire l'objet d'un retour à la maîtrise publique, et d'une réappropriation démocratique. Alors que la France se caractérise par ses contrats de délégation aux multinationales de l'eau, Paris a l'opportunité de rebâtir un service public local de l'eau en consolidant les compétences techniques et les savoir-faire existants. ***Les Verts continueront de défendre le choix d'un opérateur public assurant à la fois la production et la distribution, dans un souci de service public de qualité, à un coût maîtrisé, à l'écoute des consommateurs et dans une approche de développement soutenable.***

Le choix du mode de gestion du service public de l'eau est l'un des dossiers stratégiques de la prochaine mandature. C'est un choix éminemment politique, aux conséquences environnementales, sociales et citoyennes innombrables sur le long terme, et qui ne saurait dépendre uniquement de considérations financières, à courte vue.

Nos propositions :

- Re-municipalisation du service de l'eau tant pour la production que pour la distribution.
- Assurer un service public de l'eau optimum; c'est-à-dire garantir l'accès à l'eau pour tous et à un même service pour tous les usagers (qualité, quantité, continuité, fiabilité), quels que soient les événements (incidents techniques ou environnementaux, travaux...).
- Maîtriser le prix de l'eau, pour un prix « juste » accessible au plus grand nombre, et intégrant de façon claire les coûts réels de la gestion de l'eau, de sa préservation, de la solidarité entre les territoires et entre les usagers, de la recherche/développement... Le principe à faire prévaloir est que la rente de l'eau doit revenir à l'eau : à chaque euro payé pour l'eau, cet euro doit revenir au service (eau plus saine, meilleure fourniture, valorisation du patrimoine, etc.).
- Protéger la ressource et les milieux naturels (prévention des pollutions, travail avec les agriculteurs des zones de captage, valorisation de la gestion différenciée, etc.).
- Adapter les techniques et les investissements à l'évolution des besoins des usagers, y compris des plus démunis, et aux exigences d'économie de la ressource.
- Coopérer avec les Parisiens pour mieux connaître leurs attentes et parvenir ensemble à une gestion responsable de la ressource en eau.
- Organiser la transparence financière et le contrôle de la gestion du service public de l'eau.
- Refonder la commission consultative des services publics locaux et l'observatoire municipale de l'eau pour créer une véritable commission municipale de l'eau ouverte aux associations.
- Dialoguer avec les territoires de production de l'eau et favoriser l'intercommunalité.
- Développer des coopérations décentralisées permettant d'inventer de nouvelles solidarités dans le domaine de l'eau et de renforcer la mobilisation internationale autour des enjeux de l'eau.
- Maintien et remise en état du réseau d'eau non potable.
- Utilisation exclusive de l'eau non potable et des eaux pluviales pour l'arrosage des jardins, les toilettes publiques, le nettoyage des rues.
- Recyclage de l'eau des ruisseaux et des lacs dans les bois.
- Recyclage de l'eau dans les piscines et diminution de la consommation.
- Généralisation de l'irrigation minimale dans les espaces verts et de l'arrosage automatique.
- Développer une politique foncière protégeant les zones de captation de l'eau alimentant Paris (par exemple eaux souterraines près de Provins), sensibiliser et encourager l'agriculture bio sur ces territoires.

Relevons ensemble, à Paris, le défi de la protection de la ressource et de l'accès à l'eau pour tous.

4.1.2.5. Les sols

Le passé industriel de Paris nous a laissé de nombreux sites pollués en héritage. L'enjeu écologique est non seulement de les repérer et de les traiter mais aussi d'assurer des modes de remédiation doux qui ne se résument pas à excaver de la terre polluée pour l'exporter hors de Paris.

Nos propositions :

- Exiger la publication des sites pollués tel que recenser par la DRIRE.
- Revalorisation des terres polluées : étude de la qualité des sols en place et de potentialité de la phytoremédiation.

4.1.2.6. Bruit

La Ville de Paris a adopté en février 2006 plan de lutte contre le bruit. Les Verts veilleront à l'application stricte de ce plan en concertation avec les habitants.

Nos propositions ;

- Mise en oeuvre volontariste du plan bruit.
- Plan de couverture légère du périphérique partout où le niveau de bruit subi par les habitants n'est pas acceptable.
- Aménager des talus plantés anti-bruits le long de toutes les autoroutes traversants les bois.
- Un effort particulier sera porté sur la réduction du volume sonore engendré par les engins de Voirie de la Ville de Paris.
- Lors de chaque renouvellement de voirie et quand le bitume est choisi, utiliser exclusivement les revêtements les moins bruyants.

4.1.2.7. Haute Qualité Environnementale

Nos propositions :

- Nouvelle édition renforcée du Cahier des Recommandations Environnementales (principe d'amélioration continue) et plan de formation des professionnels du bâtiment travaillant sur Paris.
- Batignolles : zéro gaz à effet de serre et éco-zac Paris nord-Est.
- Exiger de remplir plus de critères pour obtenir le label HQE[®] parisien (en référence au cahier des recommandations environnementales).
- Tous les permis de construire devront être visés par le service de l'écologie urbaine
- Développer l'approche environnementale de l'urbanisme (AEU) dès la phase d'études préalables de projets urbains (favoriser les économies des ressources non renouvelables). Prendre en compte les aspects environnementaux en amont des facteurs décisifs de nature à orienter les projets urbains (documents d'urbanisme cahier des charges) et les conformer à la réglementation environnementale.
- Coordonner et appliquer strictement les chartes environnementales signées avec les bailleurs sociaux.
- Exiger le meilleur niveau de performance énergétique dans tous les cahiers des charges et les concours.
- Exiger une efficacité énergétique au mètre carré dans tous les logements nouvellement livrés (15 kW/m²/an) ou dont le contrat de bail est renouvelé (50 kW/m²/an).
- Encourager les travaux d'efficacité énergétique.

4.1.2.8. Propreté

Si la propreté s'est beaucoup améliorée ces dernières années grâce à la conjugaison d'une augmentation de moyens, de restructuration et de responsabilisation des usagers de l'espace public, la Ville de Paris ne doit pas relâcher ses efforts.

Nos propositions :

- Pour dégager l'espace public : plan de mise en place de toilettes publiques encastrés dans chaque bâtiment municipal et accessible aux handicapés.
- Installer 10 000 corbeilles de rue supplémentaires (30 000 actuellement).
- Augmenter les moyens humains et matériels de façon importante.
- Décentraliser la gestion du nettoyage au niveau des arrondissements.

4.1.2.9. Téléphonie mobile

Nos propositions :

- Négocier une réduction du plafond d'exposition en deçà de 0,6 v/m

4.1.2.10. Association

Nos propositions :

- Création d'une maison de l'environnement dans Paris et d'une antenne dans chaque arrondissement.

4.1.2.11. Enfants

Nos propositions :

- Augmenter de façon conséquente les moyens du service d'éducation à l'environnement de la Ville de Paris.
- Création d'un groupe de réflexion et de travail sur ce thème : services de la ville, entreprises et les "utilisateurs " (conseils municipaux de jeunes) et adultes parents pour chercher des procédés plus respectueux et innovants.
- Créer un jardin pédagogique dans toutes les écoles non encore pourvue et développer un cycle de formation des enseignants et un réseau d'échange d'expériences.
- Engager des cycles d'ateliers de sensibilisation environnementale dans les écoles et collèges (3 par an et par niveau), lancer des concours Apprentis de l'environnement. Diffuser du matériel Ville de Paris aux enseignants. Et lier ces interventions de sensibilisation environnementale à celles sur la santé, l'alimentation.

4.1.2.12. Décentralisation

Nos propositions

- Confier le service de la propreté aux maires d'arrondissement. Seule la collecte des déchets (et le tri) resterait sous compétence parisienne.

4.1.2.13. L'agenda 21

Nos propositions :

- Développer démocratiquement les moyens des mairies d'arrondissement en faveur d'actions pour le développement durable, sous forme d'un appel à projet permanent et d'un budget fléché Développement Durable - Agenda 21 d'un euro par habitant dans l'état spécial des mairies d'arrondissement. Une commission présidée par le maire d'arrondissement et son adjoint compétent devra être constituée en associant conseillers de quartiers, associations compétentes, personnalités qualifiées et services municipaux locaux pour sélectionner le projet retenu en toute transparence.
- Contribuer à enrichir la débat public avant que les autorisations de réalisations ne soient définitivement prises et le projet complètement fini.
- Laisser tous les dossiers accessibles aux maîtres d'ouvrage et/ou associations qui souhaitent engager des contre-expertises sur les projets municipaux parisiens. Un soutien financier pour être donné à ces contre-expertises.

[Annexes]

Sur www.paris.lesverts.fr :

Contribution de Mathilde Alluchon.

4.2 Les déplacements et l'espace public (groupe 10)

La pollution de l'air fait chaque année en France plus de victimes que l'insécurité routière, l'effet de serre provoque des changements climatiques dramatiques et un trop grand nombre de citoyens sont exposés à un bruit nocif pour leur santé.

La cohésion urbaine et sociale se heurte à l'insécurité routière (encore 50 morts en 2004 malgré une baisse continue depuis 2001) ainsi qu'à la consommation encore excessive de l'espace par l'automobile.

Dans un contexte où le prix du pétrole ne cesse de grimper, les Franciliens restent dépendants de la voiture et consacrent une part excessive et croissante de leur budget et de leur temps à leur voiture. Parallèlement, une autre partie de la population, à Paris ou en banlieue, ne bénéficie pas d'un service public de transport suffisamment performant ou accessible pour étudier, travailler ou se divertir. Ce constat est accablant et résulte de plusieurs décennies de politiques du «tout voiture» menées par Pompidou, Chirac et Tibéri.

Paris, comme l'ensemble des villes européennes et contrairement aux agglomérations américaines, est une ville dense qui s'est construite sans l'automobile. L'ère de l'adaptation de la ville à l'automobile est bien terminée et personne n'envisage sérieusement un retour en arrière avec des projets d'autoroutes urbaines et autres «axes rouges».

La politique menée depuis 2001 par la municipalité parisienne est volontaire, réaliste et ambitieuse : réduire la circulation automobile, favoriser les bus, construire un tramway, créer des pistes cyclables, supprimer les autoroutes urbaines qui constituent les axes rouges, créer des «quartiers verts» libérés du trafic de transit... Autant d'actions concrètes qui changent la vie et la ville.

Les premiers résultats de cette politique sont encourageants : en cinq ans, la circulation automobile a diminué de 15%, la fréquentation du métro a progressé de 8%, celle des bus également. Les déplacements à vélo ont bondi de 47%. Des centaines de kilomètres de couloirs réservés aux bus, de pistes cyclables, ont été réalisés. Mais il reste encore beaucoup à faire pour que Paris ne soit plus cette ville bruyante, polluée et dangereuse. Le programme pour les municipales de 2008 doit être à la hauteur des enjeux, pour dessiner le Paris de demain : une ville apaisée, respirable, conviviale et solidaire.

Propositions

4.2.1. Augmenter l'offre de transports publics

La principale alternative à la voiture réside dans l'augmentation de l'offre en transports en commun. Même si Paris est déjà globalement bien desservie, l'offre reste insuffisante en heures creuses (en particulier en soirée et le week-end) et pour les liaisons avec la banlieue. La priorité pour Paris est donc de favoriser les liaisons banlieue - banlieue et banlieue - Paris. Ce n'est pas qu'une question de solidarité à l'échelle de la Région Ile de France. C'est aussi penser les transports parisiens, avec les collectivités voisines, autrement que dans les strictes limites du périphérique.

Nos propositions :

- Créer une rocade de métros, en proche banlieue (projet «Orbitale») et prolonger jusqu'à elle les lignes radiales (notamment 1, 4, 8, 11, 12, 13).
- Augmenter l'offre de transports publics en banlieue, notamment pour les liaisons de banlieue à banlieue.
- Améliorer le réseau de métro : améliorer significativement la fréquence de la ligne 13 à court terme puis débouler la ligne 13 grâce au prolongement de la ligne de métro 14 de Saint Lazare à la Fourche pour que la ligne 14 reprenne une des deux branches de la ligne 13 et ce à l'horizon du Contrat de projet Etat région 2007-2013, jonction des lignes 3bis et 7bis...
- Optimiser l'utilisation des équipements existants.
- Etudier l'opportunité d'installer des portes palières dans l'ensemble des stations de métro comme c'est déjà le cas sur la ligne 14 et à l'essai sur la ligne 13, afin d'éviter les fréquents drames humains qui ont lieu sur les voies et les lourdes conséquences qui en découlent.

4.2 Les déplacements et l'espace public (groupe 10)

- Créer un réseau de tramways dans Paris : poursuite de la rocade des Maréchaux pour faire le tour de Paris, ligne reliant les Gares parisiennes, ligne sur les quais hauts de la Seine en rive droite et lignes partant des portes de Paris à l'image du Trav.
- Augmenter l'offre de transports en commun les samedis, dimanches et en soirée.
- Allonger jusqu'à deux heures du matin la circulation des métros et les faire circuler tout le temps les nuits des vendredis et samedis soir.
- Prolonger le RER d'une heure toute la semaine.
- Généraliser les normes Mobilien à toutes les lignes de bus parisiennes et aux lignes reliant Paris à la proche couronne : accessibilité handicapés, renforcement de l'offre et des fréquences notamment le soir, les week-end et les heures de pointe, augmentation de la capacité des bus (bus articulés), système d'information sur les temps d'attente, priorité des bus aux carrefours à feux et aménagements physiques de type couloirs de bus ou adaptation des carrefours lorsque nécessaire.
- Faire des transports une priorité budgétaire de la Ville de Paris (augmentation de la subvention au STIF et investissements), en s'appuyant sur une augmentation des recettes du stationnement (augmenter le taux de respect et les tarifs du stationnement rotatif) et une taxation des véhicules les plus polluants ; autoroutes payantes en Ile-de-France.
- Augmenter les financements : trouver de nouveaux contributeurs (les communes) et inventer un système qui s'appuie sur le principe de solidarité (les collectivités les plus aisées paient pour celles qui sont en difficulté).
- Améliorer la qualité des transports publics, surtout en ce qui concerne le respect des horaires.
- Affecter les recettes de stationnement aux transports collectifs, si bien sûr la verbalisation est faite correctement.
- Augmenter à coût RATP la fréquence des bateaux sur la seine et créer plus d'escales le long des berges.

4.2.2. Des transports en commun pour tous

Face à l'explosion du prix de revient de la voiture pour les ménages, le droit au transport pour tous ne peut être garanti que par un service public assuré par les transports en commun. Pour rendre les transports en commun plus accessibles et plus attractifs, il convient de faciliter leur usage pour toutes et tous. !

Nos propositions :

- Mettre en place le ticket unique, valable pendant deux heures, toutes correspondances comprises et tous réseaux confondus.
- Instaurer la gratuité de la carte orange pour les plus démunis (sous condition de ressources).
- Rendre le réseau de bus et de tramway 100% accessibles aux personnes à mobilité réduite; accessibilité des gares RER et SNCF aux personnes en fauteuil roulant; généraliser les annonces sonores des stations et arrêts.
- Améliorer le confort thermique des métros et des bus, par la ventilation réfrigérée.
- Gratuité des transports collectifs pour les enfants de moins de 12 ans.
- Aligner le tarif des PAM sur celui des transports en commun.
- Mettre en place le ticket unique métro-bus-bateau.

4.2.3. Lutter contre la pollution de l'air et le bruit

Impossible de nier la responsabilité des voitures, camions et motos dans le changement climatique et dans les maladies respiratoires. L'attente passive d'improbables « technologies propres » (qui ne résoudraient d'ailleurs pas les problèmes de circulation) serait un signe de mauvaise volonté politique. Nous ne pouvons accepter que la mode et la publicité imposent aux usagers de l'espace urbain les 4x4 et les motos les plus bruyants et les plus polluants. La Ville doit poursuivre sa politique de restrictions de la circulation des véhicules les plus polluants et les plus inadaptés à la ville.

- Interdire les véhicules les plus polluants et les plus bruyants dans Paris : 4x4, voitures, motos et camions les plus polluants, véhicules publicitaires...
- Limiter à 30 Km/h la vitesse sur toutes les voies parisiennes (soit environ 90%) qui ne figurent pas au réseau principal de voirie du PDUIF.

4.2 Les déplacements et l'espace public (groupe 10)

- Couvrir le périphérique là où c'est possible, réaliser des protections phoniques et limiter la vitesse à 50 Km/h.
- Limiter à 50 Km/h la vitesse sur le quai de Bercy et le quai de la Râpée et requalifier ces deux voies en boulevards urbains.
- Favoriser les motorisations «propres» pour les transports publics, ainsi que les sociétés et services municipaux, les taxis et les véhicules de livraison : GNV, électricité, hydrogène...
- Obtenir un abaissement des seuils d'alerte.
- Rendre obligatoire l'affichage de l'étiquette CO2 sur tous les véhicules circulant dans Paris en commençant par ceux de la municipalité.
- Doter chaque véhicule d'une carte CO2 dotée d'un maximum mensuel et débité à chaque utilisation selon les heures, quartiers, etc.
- Supprimer toutes les zones soumises à un bruit supérieur à 70 décibels le jour et 65 décibels la nuit qui correspondent à des niveaux de bruit dangereux pour la santé.

4.2.4. Penser la voiture différemment

Une des clés du succès de la politique de déplacement réside dans le changement culturel chez les Parisiens et les franciliens. Ce programme doit viser une modification profonde de la mobilité de chacun et du rapport à l'espace urbain et à l'automobile. De nombreux citoyens prennent leur voiture «par réflexe» sans même envisager d'utiliser un autre mode de déplacement. Cet automatisme aboutit à un usage immodéré de l'automobile alors que, pour de nombreux déplacements, les transports en commun, la marche ou encore le vélo sont bien plus pertinents. Pour que chaque citoyen se déplace de manière adaptée, encore faut-il que l'offre de transports en commun et des taxis, les itinéraires piétons, les pistes cyclables et les possibilités de location de vélo, se complètent et satisfassent les besoins en mobilité.

S'il est nécessaire d'inciter les Parisiens motorisés à moins utiliser leur voiture, il faut également penser autrement l'automobile, non plus comme un objet individuel, mais comme un outil dont on peut n'avoir besoin que de temps à autres. La possession individuelle de l'automobile présente un coût massif pour les ménages (risques de surendettement) et pour la collectivité (inflation des coûts de construction en raison de l'obligation de construire des parkings souterrains).

L'automobile peut être partagée, utilisée alternativement par différents usagers ; elle est ainsi utilisée de manière plus rationnelle, sobre et responsable. L'auto-partage, la location de voitures et le covoiturage doivent être développés notamment dans les entreprises et les administrations mais aussi pour l'usage occasionnel de n'importe quel citoyen. Beaucoup de Parisiens n'auraient besoin d'une voiture que pour certains déplacements professionnels, pour des achats encombrants...

Nos propositions :

- Instaurer dans chaque parking public, un système de location de voitures ou d'auto-partage.
- Promouvoir le co-voiturage à Paris et en Ile-de-France
- Aménager sur le boulevard périphérique (et sur les autoroutes d'Ile de France) une voie réservée aux voitures avec 3 personnes au minimum, aux taxis et aux «véhicules propres».
- Encourager la mise en place de plans de déplacements d'entreprise, donnant la priorité aux modes de transports non polluants.
- Appliquer le principe de « pollueur-payeur »; les automobilistes et les organismes qui encouragent l'utilisation de la voiture individuelle doivent participer au financement des transports collectifs au travers de taxes ou de péages (création de taxe sur les places de stationnement gratuites au lieu de travail).
- Afin d'inciter les entreprises à modifier légèrement leurs heures d'ouverture pour résoudre le problème de l'hyper pointe qui coûte cher à la collectivité (moyens supplémentaires importants), mettre en place des tarifs dégressifs, exemple : heures de pointes tarif rouge, heures creuses tarifs verts.
- Aide financière à l'abandon de véhicule motorisé (1 an d'abonnement aux transports collectifs ou don d'un vélo).
- Fixer un objectif de réduction du taux de motorisation des ménages parisiens pour atteindre un taux de motorisation de 35% maximum en 2020.
- Réserver sur l'espace public un nombre significatif de places pour les véhicules en auto-partage ou libre-service, en lieu et place du stationnement actuel.
- Encourager un système informatique de covoiturage individuel en temps réel (Cf. projet européen : petit boîtier permettant la communication simultanée entre voiture et piéton).

4.2.5. Reconquérir les quartiers de Paris et dissuader le transit

L'alternative urbaine à l'automobile est une combinaison indissociable de la marche à pied, du vélo et des transports en commun. Le principe doit être de faire des quartiers parisiens des lieux de vie et de desserte (un endroit où l'on va) et non plus de transit (un endroit où l'on ne fait que passer). C'est le principe des quartiers verts et des plans de circulation «en pétale» qui ne permettent pas de traverser un quartier de part en part !

Nos propositions :

- Poursuivre le programme «quartier vert» dans Paris : généraliser les plans de circulation supprimant les trafics de transit, créer des rues piétonnes.
- Supprimer la circulation de transit dans le centre, limiter la circulation sur les boulevards de Sébastopol, fermer les tunnels des Halles à la circulation de transit, piétonniser rue de Rivoli.
- Rendre les voies sur berges de la Seine piétonnes, en vue de reconquérir ce site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO et limiter la circulation sur les quais hauts.
- Achever de supprimer les axes rouges et les requalifier en boulevards urbains.
- Autoroutes payantes en Ile-de-France.

4.2.6. Réguler le stationnement automobile

Le stationnement est un levier important de la politique des déplacements. Une majorité de Parisiens n'a d'ailleurs pas de voiture à garer, tout comme une écrasante majorité des habitants de la banlieue qui viennent travailler à Paris en transport en commun.

Il faut encourager les visiteurs de Paris à utiliser les transports en commun et les Parisiens motorisés à moins utiliser leur voiture. Pour mieux redistribuer l'espace public en faveur des piétons, des vélos et des bus, nous proposons de diminuer l'offre de stationnement sur voirie et de diminuer le stationnement «rotatif» (pour visiteurs) au profit du stationnement résidentiel dans des parkings en ouvrage existants.

Nos propositions :

- Supprimer toute obligation de construction de parking sous les immeubles de bureau
- Fixer un plafond de 1 place maximum par logement, pour toute construction neuve
- Limiter strictement le stationnement de surface et verbaliser systématiquement le stationnement illicite avec la mise en place de moyens adaptés (enlèvement, sabots)
- Mieux exploiter les parkings souterrains existants (publics et privés) en privilégiant le stationnement pour les riverains (réduction des tarifs d'abonnement)
- Augmenter et appliquer le montant des amendes au niveau moyen des autres grandes villes européennes pour réduire la fraude et le stationnement illicite
- Affecter prioritairement le produit des amendes et du stationnement au soutien aux transports en commun
- Augmentation du prix du stationnement résidentiel. Aujourd'hui, celui-ci est à peu près à 10 euros par mois.
- Diminution du prix du stationnement souterrain pour les résidents. Il atteint des sommes très élevées, les automobilistes doivent payer environ 100 euros par mois.
- Améliorer la sécurité des parkings souterrains et intégrer dans cette réflexion le regard des femmes.
- Tarification de parking favorable aux personnes possédant un abonnement de transport en commun afin d'inciter à davantage de multi modalité.
- Suppression de certaines places de stationnement sur la voirie pour des besoins d'aménagements (trottoirs, pistes cyclables, couloirs de bus...)
- Action contre les grands projets de parking en respectant à la lettre l'affectation des sols par le PLU et en demandant aux élus de refuser systématiquement les permis de construire pour les parkings.
- Création de petits locaux souterrains dans les immeubles pour le stationnement des vélos et/ou motos
- Dépénalisation du stationnement payant et instauration d'un corps d'agents municipaux chargés du contrôle du stationnement payant. L'objectif est d'inverser la tendance pour ne plus avoir 70% de fraudeurs, mais 70% de bons payeurs.

4.2.7. Sécuriser et améliorer les déplacements des piétons

La marche est le premier mode de déplacement en ville. Pourtant les piétons sont encore parfois trop à l'étroit sur les trottoirs, les cheminements vers les écoles ne sont pas toujours sécurisés et les lieux de promenade sont souvent insuffisants.

À Paris, comme dans toutes les grandes agglomérations, l'espace public est une ressource rare et donc précieuse. Cette pression, ce sont les usagers les plus faibles, piétons et cyclistes, qui la supportent ; la réduire conduira à se (re)poser la question de la tarification de l'occupation de l'espace public (stationnement, activité commerciale...) !

Nos propositions :

- Rééquilibrer la voirie en faveur des piétons, en élargissant tous les trottoirs à 1,80 mètre de bande piétonne minimum et en rationalisant le mobilier urbain gênant (notamment en reportant sur la partie utilisée par les véhicules motorisés les mobiliers qui les concernent, chaque fois que cela est possible).
- Sécuriser les traversées piétonnes, en particulier aux abords des écoles en équipant toutes les traversées de rues proches des écoles de «points écoles» (traversées piétonnes sécurisées par la présence d'un adulte)
- Instaurer dans tous les arrondissements des Plans de Déplacement d'École, impliquant les parents d'élèves et les enseignants, visant à promouvoir la marche pour aller à l'école et la sécurisation des trajets des élèves. Développer le Pédibus qui fonctionne déjà dans d'autres communes de France en lien avec les mairies d'arrondissement.
- Réaliser un véritable « Réseau Vert » dans Paris, par des axes Sud-Nord, Est-Ouest (par la Seine notamment) desservant tous les arrondissements parisiens et les bois. Réaliser un programme de rues entièrement piétonnes (ouvertes aux cyclistes) dans tous les quartiers de Paris pour permettre aux enfants de jouer dans au moins une rue sûre de leur quartier. Développer les rues à priorité piétonne où les piétons sont prioritaires partout et où la circulation motorisée est limitée à 15 km/h.
- Étendre Paris-Plage au port de l'Arsenal, aux berges du Canal St Martin et du Canal de l'Ourcq
- Étendre l'opération «Paris Respire» dans chaque arrondissement (une rue ou un quartier) et dans les bois et dans le temps.

4.2.8. Encourager la pratique du vélo

Le vélo doit être considéré comme un mode de transport à part entière. Les difficultés de stationnement et le vol sont souvent un frein à la pratique du vélo à Paris. De même les aménagements cyclables sont un levier important. Couloirs de bus élargis aux vélos ou piste cyclable à part, chacun de ces aménagements a ses avantages et inconvénients et il ne faut en aucun cas imposer quoi que ce soit de façon normative.

Nos propositions :

- Compléter le réseau d'aménagements cyclables : pistes cyclables, contresens cyclables, couloirs de bus élargis aux vélos, supprimer les piétements des feux rouges qui obligent les cyclistes à déboîter, traversées des carrefours...
- Instaurer un chèque transport pour les salariés et étudiants se déplaçant à vélo
- Développer des points gardiennés, les services de réparation et les vélos en libre-service
- Implanter des points de stationnement aux abords ou dans les écoles, collèges, lycées, universités et stations de métro importantes
- Traiter les points noirs de la circulation des cyclistes en particulier sur les places
- Rendre les RER accessibles aux vélos dans Paris et dans toutes les gares d'Ile-de-France. A défaut, multiplier les points de vélos en libre service dans les gares non accessibles
- Reprendre le plus rapidement possible en régie municipale la gestion des vélos en libre-service.

4.2.9. Les deux-roues motorisés

Les deux-roues motorisés, s'ils utilisent moins de place que l'automobile, posent néanmoins des problèmes, que ce soit sur le plan de la pollution, du bruit, de la sécurité routière, mais aussi de l'encombrement de l'espace public, puisqu'on retrouve actuellement beaucoup de motos stationnées

illicitement sur les trottoirs. Dans l'attente de deux-roues motorisés plus propres et plus urbains, les aménagements ne doivent pas encourager, mais réduire les nuisances liées à ce mode de transport !

Nos propositions :

- Créer des places de stationnement en structure pour les motos pour libérer de la place sur les trottoirs
- Verbaliser et enlever les motos stationnées sur les trottoirs
- Maintenir, notamment pour raison de sécurité, l'interdiction de circulation dans les couloirs de bus et sur les pistes cyclables
- Sécuriser l'usage des deux-roues motorisés
- Interdire les véhicules les plus polluants et les plus bruyants dans tout Paris
- Stationnement payant pour les motos

4.2.10. Favoriser l'usage du taxi dans Paris

Nos propositions :

- Poursuivre la réalisation de couloirs de bus ouverts aux taxis
- Réviser les tarifs pour les rendre plus attractifs et améliorer la présence des taxis là où ils sont les plus demandés
- Contrôler la délivrance des autorisations d'exercer, s'impliquer dans les négociations salariales et sur les conditions de travail des chauffeurs de taxis
- Instaurer un chèque mobilité taxi
- Améliorer la visibilité des stations, mettre en place un numéro unique d'appel et obtenir le transfert de responsabilité des taxis pour la Mairie
- Augmenter l'offre de taxis aux heures de pointe et augmenter le nombre de bornes d'appel
- Rendre obligatoire au cours de la mandature le passage de la totalité de la flotte des taxis parisiens en véhicule « propre ».

4.2.11. Limiter les déplacements contraints

La mobilité doit être remise dans le contexte de nos modes de vie ; nous devons nous attaquer à la mobilité «subie», travailler sur la cohérence entre politique d'urbanisme et politique de transport par exemple en rapprochant lieux de résidence et lieux de travail et en favorisant la vie locale dans les quartiers. La spécialisation des espaces oblige les déplacements forcés domicile-travail-consommation-loisirs... Afin de rapprocher les habitants de leur travail, il faut favoriser une meilleure répartition de l'emploi dans les espaces urbains, en évitant les zones hyper-spécialisées (zones commerciales, résidentielles, industrielles et/ou d'emploi...). Lorsque c'est nécessaire (exemple: grand équipement public type centre hospitalier, centre administratif, etc.), il faut prévoir en même temps l'offre en transports en commun.

Nos propositions :

- Geler les projets d'hypermarchés aux portes de Paris
- Geler les constructions de bureaux à la Défense, et plus largement dans l'ouest francilien (action à travers le SDRIF)
- Développer l'offre de transports en commun autour des zones d'emploi et de loisirs
- Soutenir les orientations du SDRIF sur la ville compacte en favorisant la densification de la petite couronne, la lutte contre l'étalement urbain, la réduction des inégalités territoriales et la mixité des fonctions urbaines, afin de rapprocher lieux de vie et lieux de travail.

4.2.12. Développer l'intermodalité

La bataille culturelle doit également se faire sur l'intermodalité, c'est-à-dire le fait d'utiliser plusieurs modes de transports pour un déplacement.

4.2 Les déplacements et l'espace public (groupe 10)

Nos propositions :

- Améliorer l'offre des parkings relais et le rabattement vers les transports en commun, aux principales gares RER et gares de train de banlieue ; instaurer un tarif préférentiel pour les détenteurs de carte orange ; sécuriser les parkings relais
- Améliorer les correspondances bus/réseau ferré (réduction des cheminements, amélioration du confort et de l'information)
- Créer des points de location de vélo dans les gares parisiennes et développer un système de vélos en libre-service
- Faciliter l'intermodalité vélo / bateau

4.2.13. Optimiser les livraisons et les transports de marchandises

Pour réduire les camions dans Paris, il faut rationaliser les livraisons et coller aux besoins. Outre le soutien aux commerces de proximité, qui génèrent moins de déplacements que les hypermarchés, il convient d'innover pour gérer l'acheminement des marchandises en ville.

Nos propositions :

- Mettre en place des plates-formes logistiques multimodales en zone dense
- Créer des magasins de quartier ou hôtels logistiques, pour assurer des livraisons groupées
- Favoriser le rail et la voie d'eau, utilisation des canaux et de la Seine...
- Favoriser l'utilisation de véhicules peu ou non polluants, comme le vélo, les véhicules électriques, au GNV... par des subventions
- Adapter le nombre de places de livraisons aux besoins de chaque rue et faire respecter ces zones de livraisons
- Taxer les camions les plus polluants dans Paris (cette mesure nécessite un changement de la loi)
- S'appuyer sur des projets comme Les Halles pour innover en matière de fret ferroviaire et fluvial.

4.2.14. L'aménagement urbain, l'espace public

L'espace public est la rue. C'est un espace creux, le vide contenu entre les espaces construits. Aujourd'hui, l'aménagement de cet espace est au cœur des débats, les habitants souhaitent reconquérir l'espace public. Cependant, on observe, de plus en plus, l'apparition de conflits entre les différents usagers de cet espace (piétons, cyclistes, deux roues motorisés, automobilistes). Ainsi, nous souhaitons, par diverses propositions d'aménagement de cet espace, revoir le partage de la voirie et ainsi rétablir une certaine équité entre les usagers et les arrondissements en donnant la priorité aux circulations douces.

Nos propositions :

- Impliquer plus les architectes et les Parisiens dès le commencement d'un projet d'aménagement, lancer des concours d'idées, plus de démocratie participative.
- Mettre en place des outils permettant de créer des concepts d'aménagement de l'espace public en prenant en compte la diversité et la complexité du paysage et de l'espace public parisien.
- Inventer un concept de déplacement pacifié où les voitures devraient céder la place aux piétons quand les trottoirs ne sont pas aux normes.
- Création d'un code de la rue.
- Se donner les moyens de supprimer les potelets qui encombrant les trottoirs.

4.2.15. Les Berges de Seine

Le réaménagement des berges de Seine est une partie importante de notre programme. Il aura des effets à la fois sur l'environnement, la qualité de vie des Parisiens et la pollution. Il renforcera également l'aspect très convivial de ces lieux. De plus, une politique de transport progressiste et écologique doit intégrer la diversité des modes de déplacements et les principes de multi modalité et de subsidiarité, c'est-à-dire le fait d'utiliser le mode de transport le plus pertinent pour chaque déplacement.

4.3. Urbanisme et logement (groupe 11)

Nos propositions :

- Piétonisation des berges Rive droite et Rive gauche avant 2010.
- Création d'un tram sur les quais hauts ou mise en place de bus en site propre.
- Travail sur l'idée d'une reconquête du fleuve afin que les riverains se le réapproprient.
- Casser le transit et baisse de l'afflux de véhicules qui rentrent dans Paris, notamment pour résoudre les problèmes de trafic dans le 12^{ème} arrondissement où l'autoroute pénètre dans Paris.
- Projets pour les livraisons associés à l'aménagement du fleuve.
- Création de pôle multimodaux sur la Seine, celle-ci est un axe potentiel de circulation de transport de passagers et de marchandises.
- Favoriser le transport fluvial des déchets et matériaux de construction.
- Interdire et pénaliser le stationnement sauvage sur les berges.

4.2.16 Créer un réseau équestre dans Paris.

[Annexes]

Sur www.paris.lesverts.fr :

Contributions de Gérard Tissier

Sur www.paris.lesverts.fr :

Contribution des Verts Paris au PDP

4.3. Urbanisme et logement (groupe 11)

Pour une ville verte, écologique et solidaire, au sein d'une éco-région polycentrique.

Que ce soit sur le plan environnemental, démocratique ou social, Paris est loin d'être une ville exemplaire. Son empreinte écologique est de 16% supérieur à la moyenne nationale. La Haute Qualité Environnementale est balbutiante et l'éco-construction n'en est qu'à ces débuts. Le nombre de sans-abri ne fait qu'augmenter. Le chantier de la résorption de l'habitat insalubre est loin d'être achevé. La production de logement social s'est accélérée, notamment sous l'impulsion des Verts, mais Paris n'applique pas la norme des 20% de logements sociaux de la loi SRU. Enfin, le départ massif des couches populaires initié sous la droite ne s'est pas inversé.

Le Plan Local d'Urbanisme adopté en 2005 favorise, dans la moitié Est de Paris, le développement des bureaux au détriment du logement. Ce choix de favoriser les bureaux a été motivé par la recherche de la taxe professionnelle dans une logique concurrentielle par rapport aux communes de banlieue. Cette motivation, liée au refus d'augmenter les impôts, conduit même à envisager le retour des tours.

La recherche de ressources financières a également conduit la Mairie de Paris à développer les hypercentres commerciaux : Beaugrenelle, les Halles, Montparnasse, gares etc, au détriment du commerce de proximité.

Les élus Verts ont refusé de cautionner cette dérive et n'ont pas voté le Plan Local d'Urbanisme. Ils ont toutefois pu obtenir que la part des logements dans les principales opérations d'aménagement soit augmentée.

Sur les nouveaux quartiers de Paris (ZAC Claude Bernard sur le secteur Paris Nord Est dans le 19^{ème}, ZAC Clichy-Batignolles dans le 17^{ème}, îlot Fréquel-Fontarrabie dans le 20^{ème}, ZAC Pajol dans le 18^{ème}, ZAC Rugis dans le 13^{ème}, etc...), les élus Verts ont obtenu des avancées (isolations thermiques, utilisation d'énergies renouvelables, gestion des eaux) permettant de réduire l'empreinte écologique.

Ils ont également bataillé pour que les nouveaux bâtiments de logements construits à Paris à l'initiative de la municipalité respectent la Très Haute Performance Energétique 2005, soit un niveau 20 % plus performant que la norme actuelle et pour que les terrasses des bâtiments puissent être végétalisées.

4.3. Urbanisme et logement (groupe 11)

Dans le domaine du logement, au lieu de concentrer l'action municipale sur la transformation de l'habitat ancien à des fins sociales et sur le développement de logement pour les sans-abri, les socialistes se sont focalisés sur le développement du logement social dans le centre et l'ouest parisien au nom de la mixité sociale. Qui plus est, cette politique d'acquisition de logements, souvent occupés et qui ne deviendront effectivement du logement social que dans une dizaine d'année, dans les beaux quartiers était extrêmement coûteuse compte tenu des prix du foncier. L'intention était certes louable, le logement social étant très inégalement réparti sur le territoire parisien, mais elle ne permettait pas de répondre à l'urgence de la crise du logement parisien.

Pour les sans abris, la municipalité s'était à engager à créer 3500 places de logement ou d'hébergement pour les sans abris. Selon le bleu budgétaire insertion daté de février 2007, 388 seulement ont été réalisées depuis 2001 et 134 sont en travaux. Par ailleurs, quelques centres existants ont été humanisés, 296 places ont été réhabilitées et 340 sont en travaux.

Pour les logements des plus précaires, 46 résidences sociales ou Maison-Relais réservées à des personnes démunies représentant 1725 places ont été créées ou sont en cours de programmation. Par ailleurs 200 logements d'insertion gérés par des associations en faveur de parisiens défavorisés ont été créés et 250 logements loués dans le privé pourront accueillir des familles à l'Hôtel. Même si Paris consomme plus de 20% des crédits nationaux de logements très sociaux (PLAI), la part de ces logements très sociaux ne représente que 15 % des logements sociaux produits à Paris, contre 30 % pour les logements intermédiaires PLS ; 71 % des demandeurs de logements sociaux parisiens sont pourtant éligibles au PLA-I, contre seulement 5 % au PLS.

En dépit de la mobilisation des associations de terrain et des Elus Verts, les efforts de la Ville et de l'Etat sur le plan qualitatif et quantitatif restent insuffisants. Ce qu'a illustré notamment l'action des associations menées sur le Canal St Martin et les mobilisations qui se poursuivent sur le terrain du logement en particulier dans les arrondissements populaires de Paris.

Ces désaccords sur la politique du logement conduirent le groupe des élus Verts au Conseil de Paris à s'abstenir lors du vote sur le Programme Local de l'Habitat en octobre 2003.

Pour briser la vague spéculative des loyers et du foncier, et endiguer la fuite des couches populaires et modestes, il est indispensable d'intervenir massivement et à bon escient sur le marché. Le logement social de fait, soit les logements privés occupés par des Parisiens pouvant prétendre à des logements sociaux traditionnels, doit ainsi être la cible privilégiée de l'action municipale.

Une étude obtenue par les élus Verts a identifié un parc de 103 700 logements sociaux de fait dans lesquels vivent environ 300 000 personnes. Lors du débat budgétaire 2006, les élus Verts ont obtenu l'affectation d'une enveloppe de 100 millions d'euros pour préserver ce parc. Le logement social de fait est dorénavant considéré comme une priorité de la politique municipale du logement. Le compte foncier permettant d'acheter des logements a été augmenté de 21 %, soit 36 millions d'euros.

Ils ont également obtenu pour la première fois la reconnaissance de la possibilité d'acquisition « dans le diffus », c'est-à-dire appartement par appartement. Une brèche importante a ainsi été ouverte.

Deux défis pour Paris : La réduction de l'empreinte écologique et la crise du logement.

Il y a 50 ans, Paris comprenait 2/3 d'ouvriers, employés, petits fonctionnaires... et 1/3 de cadres supérieurs, professions libérales... Aujourd'hui, c'est l'inverse. La composition sociologique de Paris a été bouleversée. C'est l'exclusion du peuple de Paris qui est programmée. La bataille du logement sera au cœur des municipales. 500 000 logements sont dans la ligne de mire des promoteurs. Le noyau "dur", c'est-à-dire les plus précaires, c'est environ 300 000 Parisiens. Donnons-nous les moyens de mener cette bataille, quartier par quartier.

Concernant la crise du logement, la priorité doit être donnée au logement et non au bureau dans la réglementation du Plan Local d'Urbanisme et dans l'aménagement des quartiers parisiens.

La préservation de l'habitat populaire, le logement social de fait, qui va de pair avec le développement d'un logement social classique, doit être l'axe directeur de la politique du logement.

L'objectif du Schéma Directeur d'Ile-de-France est de porter la part des logements sociaux à 30 % du parc de logements parisiens en 2030 contre 15 % environ actuellement. Pour cela, il faudrait réaliser 8000 logements sociaux par an. Nous proposons d'aller au-delà et de réaliser 9000 logements sociaux par an afin d'atteindre les 20 % imposés par la loi SRU dans le cadre de la prochaine mandature.

Le logement des sans-abri et l'éradication de l'insalubrité des hôtels meublés et des foyers de travailleurs migrants doivent être le deuxième axe directeur de la politique du logement.

Les politiques d'urbanisme et de logement constituent des leviers fondamentaux pour engager la réduction de l'empreinte écologique. À Paris, le bâtiment est en effet responsable de 49 % des dépenses énergétiques et 26,4 % des émissions de gaz à effet de serre. L'aménagement des quartiers, la construction et la réhabilitation du bâti en fonction des impératifs écologiques doivent être imposés.

Propositions

4.3.1. Un véritable développement durable de Paris au sein de l'agglomération parisienne

4.3.1.1. Réduire l'empreinte écologique de Paris

La Mairie de Paris doit montrer l'exemple en matière de lutte contre le changement climatique. La politique d'aménagement et de construction doit intégrer l'impératif de réduction des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre.

La labellisation de bâtiments Haute Qualité Environnementale a constitué une première étape de sensibilisation mais ne permet pas d'obtenir des résultats probants compte tenu de l'imprécision des cibles fixées.

Des objectifs ambitieux doivent être définis :

- **Construire des bâtiments autosuffisants en énergie** sera notre objectif en appliquant les normes d'habitat passif (consommation énergétique maximum de 15 kWh/m contre dix fois plus dans le neuf actuellement) voire les objectifs d'énergie positive (bâtiments produisant plus d'énergie qu'ils n'en consomment), avec un plan de développement des énergies renouvelables.
- **Mettre en oeuvre des Opérations Programmées d'Amélioration Thermique du Bâtiment** sur tous les quartiers de Paris. Le plus important gisement d'économies d'énergie se trouve dans la rénovation du parc ancien.
- **Réaliser de véritables éco-quartiers** qui déclinent toutes les thématiques du développement durable à l'échelle de la ville. Les éco-quartiers réalisés en Europe : Angleterre, Autriche, Allemagne (Fribourg), Suède, pour la plupart achevés ou en passe de l'être ont été programmés il y a une dizaine d'années et sont une référence incontournable dans les opérations décidées aujourd'hui. Il s'agit de montrer la voie à une deuxième génération d'éco-quartiers qui prennent en compte la diversité des bâtiments parisiens mais également et surtout qui intègrent une mixité sociale et d'usage que nous réclamons de nos vœux partout dans Paris et, qui, forte des expériences européennes, se fixe pour objectif l'énergie positive comme à Bedzed en Angleterre.
- Imposer dans tout programme d'aménagement l'adoption d'une démarche développement durable dès la décision de planification et prendre en compte dans tous les programmes des objectifs habitat passif.
- **Création d'une agence locale de l'énergie et de l'écologie urbaine** qui sera chargée de promouvoir une politique innovante d'écologie urbaine. Elle interviendra dans la construction et la réhabilitation, dans la maîtrise de l'énergie, dans la mise en cohérence des projets urbains avec un agenda 21.
- Imposer pour chaque permis de construire des bâtiments un bilan énergétique incluant un taux de couverture en énergie renouvelable.
- **Végétaliser Paris** : espaces verts, toitures végétalisées, renforcement et constitution de corridors végétaux, encourager de nouvelles pratiques de jardinages (friches, jardins partagés).
- **Imposer l'utilisation de matériaux écologiques produits localement** (bois, brique, chanvre, linoléum...) afin de renforcer les filières de production de ces matériaux et interdire l'utilisation de matériaux polluants ou d'origine trop éloignée (PVC, bois issus de forêt primaires...).
- Intégrer la gestion et la récupération des eaux pluviales dans tout programme.
- Favoriser le tri des déchets, le compostage et la valorisation des eaux usées (mise en place d'une filière biogaz).
- Favoriser la mobilité durable dans la conception des bâtiments et des quartiers.
- **Créer une plateforme de partage de compétences** en matière de réduction de l'empreinte écologique des bâtiments, mutualisant les compétences et les expériences entre opérateurs (SEM, bailleurs associatifs ou coopératifs et Ville de Paris). Cette plateforme élaborerait une charte commune de la qualité environnementale de la construction et la réhabilitation qui serait appliquée dans chaque opération.

4.3. Urbanisme et logement (groupe 11)

- Soutenir la création et pérennisation des structures de récupération de matériaux du bâtiment, et créer une plateforme à destination des entreprises du bâtiment pour la récupération et la valorisation de ces matériaux recyclés. A terme, inclure une norme d'utilisation minimale de ces matériaux de récupération dans les appels d'offres SEM et Ville de Paris.
- Outre les nouveaux éco-quartiers, pour les quartiers anciens, mise en place d'OPATB visant l'isolation thermique et l'efficacité énergétique, avec de nouvelles pratiques urbaines telles que la mise en commun d'appareils électroménagers, de services partagés dans les immeubles.
- Mettre en place une politique d'incitation (subvention, prêt à taux zéro ...) à l'installation d'éoliennes horizontales et panneaux photovoltaïques pour les petites copropriétés parisiennes comme pour les grands ensembles en lien avec les syndicats, et pour les logements sociaux en lien avec les bailleurs.

4.3.1.2 Une patrimonialisation du sous-sol parisien : protection et préservation des carrières

- Pour tous chantiers, les fondations devront conforter les sous-sols.
- Les injections de bétons devront être prohibées.

4.3.2. Combattre l'exclusion sociale par le logement

4.3.2.1. Saturnisme, Insalubrité : rattraper le retard

L'éradication du saturnisme et de l'insalubrité des mille taudis de Paris ne sera pas terminée en 2008, contrairement à l'objectif fixé en 2001. Les missions de la SIEMP et des opérateurs de l'Opération d'Amélioration de l'Habitat Dégradé (OAH) doivent être accélérées. Un bilan précis et une évaluation de leurs missions doivent être mis en œuvre.

2 grands chantiers doivent être impérativement accélérés :

- Hôtels meublés. Lancement d'un Plan de réhabilitation en 4 ans. Ce plan prévoira que l'Etat ou la Ville puissent réaliser des travaux d'office.
- Foyers de travailleurs migrants. Accélérer la mise en œuvre du plan de traitement des foyers : réhabiliter les foyers insalubres en 4 ans. Pour surmonter le blocage de certains maires d'arrondissement, prévoir et budgéter les acquisitions foncières nécessaires au desserrement des foyers, au relogement des surnuméraires, au relogement temporaire des résidents pendant la durée des travaux (sites tiroirs). Prévoir des structures dédiées à l'accueil d'un public âgé en cohérence avec le vieillissement des migrants parisiens ; favoriser le relogement des résidents notamment dans le parc social, développer les « foyers soleil ».

La prévention de l'insalubrité doit être relancée.

- Création d'un Observatoire des Copropriétés en voie de dégradation doté de moyens en personnel et de financements spécifiques.
- Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat ciblée sur les copropriétés en voie de dégradation.
- Relancer la création d'Opérations Programmées d'Améliorations de l'Habitat simples, concourant à l'entretien du bâti parisien.

S'opposer aux dérives de la lutte contre l'insalubrité :

- Ne pas exproprier de petits propriétaires occupants désirant réhabiliter leurs logements, les aider en priorité dans la réhabilitation de leurs logements.
- Privilégier la réhabilitation, en intégrant des paramètres écologiques, à la démolition-reconstruction.
- Substituer aux logements insalubres réhabilités ou reconstruits de véritables logements sociaux de type PLA-I ou PLUS pour les plus démunis et non des logements intermédiaires PLS, déjà en surnombre à Paris par rapport à la demande.
- Face au risque incendie, évaluer l'efficacité des dispositifs de prévention et d'alerte mis en place.

4.3.2.2. Logement des sans-abri

- Plan massif de réalisation de structures d'hébergement à taille humaine pour les sans-abri, qui soient de véritables logements respectant l'intimité (résidences sociales, pensions de famille, maisons-relais...), dotées de travailleurs sociaux en nombre pour permettre l'accompagnement de chacun vers un logement adapté. Réaliser les objectifs du Contrat de Mandature, soit 3000 places à créer pour rattraper le retard puis 500 places par an dans le cadre de la prochaine mandature.

4.3. Urbanisme et logement (groupe 11)

- L'hébergement d'urgence existant doit continuer à être adapté et rénové. La Ville ne tolérera pas que des personnes puissent être remises à la rue en raison du nombre insuffisant de places. Aucun hébergé, quel que soit son statut sur le territoire français ne doit quitter un hébergement d'urgence sans se voir proposer un hébergement ou un logement adapté à sa situation. La Ville contribuera, si nécessaire, au financement du fonctionnement d'urgence de qualité, bénéficiant de personnels qualifiés, psychologues et travailleurs sociaux ouverts 24 heures sur 24. Elle contribuera au financement dans chaque arrondissement de petites structures où pourront être accueillies inconditionnellement jour et nuit les personnes sans domicile les plus désocialisées.
- Pour les plus démunis : 2000 nouvelles places par an devront être programmées en Résidence Sociale et Maison Relais avec l'objectif de permettre l'accompagnement de ceux qui le souhaitent vers un logement autonome adapté. Elles devront répondre aux besoins des personnes sans domicile ou en hébergements précaires et au besoin de desserrement, relogement des surnuméraires présents dans les foyers de travailleurs migrants, et au logement des populations spécifiques (jeunes en situation de premier emploi, femmes victimes de violence, demandeurs d'asiles, mineurs isolés...). Dans l'attente de la mise en œuvre de ce programme des logements temporaires seront mobilisés dans le parc privé pour les personnes sans abri.

4.3.2.3. Développer un logement social, véritablement social :

Le parc social de fait disparaît à grande vitesse sous les coups de boutoirs de la spéculation. Parisiens des classes populaires et des classes moyennes sont contraints de quitter Paris pour pouvoir se loger. Face à la rareté du foncier, il est indispensable de mettre en œuvre un plan massif de préemption d'immeubles et d'appartements dans le diffus. Le gisement de logements sociaux n'est en effet plus sur les terrains à construire mais dans les immeubles existants :

- Définir et mettre en œuvre un plan massif de conventionnement du parc d'immeubles de logements sociaux de fait, pour casser la vague spéculative et lutter contre les ventes à la découpe.
- Préempter prioritairement les immeubles de logements sociaux de fait qui sont les premières cibles des promoteurs dans tout l'Est parisien, notamment autour des nouvelles zones de requalification urbaine (parc, quartiers verts) pour éviter la flambée spéculative dans ces quartiers.
- Préempter les immeubles des arrondissements centraux et périphériques afin d'implanter des logements sociaux dans les secteurs déficitaires en logements sociaux.
- Plan de préemption dans le diffus : mise en place des outils, structures et financement idoines. Une mission pourrait dans ce but être confiée à une SEM.
- Soutenir la création de structures de gestion de ce patrimoine diffus sous forme coopérative ou associative (Unions d'Economie Sociale), à l'échelle de quartiers ou d'arrondissement.

Il manquera en 2008, 55000 logements pour arriver aux 20 % de logement de la loi SRU.

- Production (conventionnement, réhabilitation, construction) de 9000 logements sociaux par an pour atteindre les objectifs de la loi SRU dans le cadre de la mandature.
- Conventionnement en logement social du parc des SEM (en maintenant une petite partie de ce parc hors du conventionnement pour permettre aux personnes défavorisées ou exclues ne rentrant pas dans les critères d'attribution d'être relogées).

4.3.2.4. Pour une production de logement social en adéquation avec la demande parisienne :

70,5 % des demandeurs de logements sociaux parisiens sont situés sous les plafonds PLA-I et 91,5 % sous les plafonds PLUS. Seuls 5 % des demandeurs sont éligibles aux logements PLS, destinés aux classes moyennes. Or, les logements PLA-I ne représentent que 15,4 % des logements sociaux SRU produits de 2001 à 2004, contre 31,8 % pour les PLS et 52,8 % pour les PLUS.

L'exclusion par le logement générée par la vague spéculative touche d'abord les plus démunis. Les classes moyennes ne sont touchées que dans un deuxième temps. La production du logement social doit être conforme à cette réalité.

- Compte tenu de la gravité de la crise, la totalité de la production de logements sociaux doit être des logements PLUS et PLA-I (Les termes de la convention cadre Etat Ville sur le logement doivent être revus en ce sens).
- Les objectifs de réalisation de logements sociaux pour étudiants, apprentis et jeunes travailleurs doivent être accrus.

4.3. Urbanisme et logement (groupe 11)

- La Ville de Paris mettra en place une structure de veille identifiant les risques des ventes à la découpe sur des immeubles en monopropriété. Les solutions proposées seront soit le conventionnement (ANAH) pour les fonds de pension et fonds d'investissements à leurs acheteurs, soit la préemption par la Ville.
- Un dispositif d'encouragement à la transformation de bureaux vides dans le patrimoine haussmannien sera mis en place, par exemple par la mise en place d'une taxe locale sur les bureaux vides et un soutien financier aux travaux de transformation en logements.

4.3.2.5. Aider les plus démunis et les précaires :

Trouver un logement relève d'une mission quasi impossible pour les moins nantis. Ce processus d'exclusion auprès des bailleurs privés doit être brisé.

Compte tenu de la gravité de la crise du logement, les Verts Paris réaffirment la nécessité du blocage des loyers et de la réquisition des logements vacants qui est de la compétence du gouvernement. Sur le plan municipal, ils s'engagent à se donner les moyens de mettre en place le droit au logement opposable à Paris en agissant :

- Contre les expulsions en accroissant les moyens des structures et associations d'accès au droit et en ouvrant de nouveaux points d'accès au droits afin de couvrir l'ensemble des arrondissements avec éventuellement quelques regroupements notamment dans le centre de Paris.
- Pour un abondement du budget du fond de solidarité logement, un accroissement du nombre de logements offerts dans le cadre des accords collectif, l'accès au logement social des plus défavorisés quelles que soient leurs ressources en articulation avec un Revenu Citoyen Parisien pris en compte par les bailleurs, la mobilisation du parc privé, une couverture logement universelle articulée avec le Revenu Citoyen Parisien .

La ville créera un fonds de garantie des cautions (parentales, amis) sur un public « cible » : précaires, jeunes travailleurs ne disposant pas forcément des relations leur permettant de faire ce type d'avances. En outre, un fonds de garantie parisien en cas de baisse de revenu sera destiné aux personnes ayant des revenus les rendant théoriquement éligibles aux APL au titre de leur revenu de l'année « n » mais qui en sont exclus au titre de leur revenu « n-1 » qui est, dans les faits, la base de calcul par les organismes sociaux. Ces personnes en situation de diminution de revenu d'une année sur l'autre sont dans une sorte de « no man's land » qui les excluent des dispositifs sociaux ce qui est désincitatif et représente une charge supplémentaire au titre de leur logement.

4.3.3. Pour un urbanisme au service des parisiens

4.3.3.1. Pour un urbanisme démocratique

En dépit de quelques rares avancées sur les attributions de logement, les socialistes ont refusé de mettre en œuvre nos propositions pour un urbanisme démocratique, y compris celle inscrite dans le contrat de mandature sur les ateliers publics d'urbanisme.

La concertation mise en place est, à quelques exceptions près, davantage synonyme d'information des habitants, que de participation. Or, les Parisiens veulent pouvoir intervenir sur l'aménagement de leur cadre de vie, en atteste la participation des conseils de quartier dans le cadre de l'élaboration du PLU, ou le succès des référendums locaux. Les structures nécessaires à la mise en place d'un urbanisme plus démocratique et transparent sont indispensables.

- **Créer des Ateliers publics d'urbanisme** dans chaque arrondissement disposant de véritables moyens. Ces ateliers seront tous autant des lieux d'information que des lieux de formation des citoyens dans le cadre des concertations réalisées par la Ville et des lieux de participation à l'élaboration des projets. Un plan de financement de ces ateliers sera défini et budgété. Dans le cadre de ces ateliers, une commission chargée d'examiner les permis de construire et de démolir sera instituée.
- Débattre des permis de construire et de démolir dans les Conseils de quartier, dans les Conseils d'arrondissement et au Conseil de Paris. Une communication présentant synthétiquement les projets et les problèmes soulevés sera ainsi soumise aux Conseils.
- **En finir avec le caractère dérogatoire des ZAC** en les soumettant à la même réglementation que le PLU.
- **Créer des Comités Permanents de Concertation, en liaison avec les Conseils de Quartier**, sur les principales opérations d'aménagement en suivant l'exemple de la structure mise en place sur la

4.3. Urbanisme et logement (groupe 11)

ZAC Paris Rive Gauche, où les associations disposent de véritables moyens (mise à disposition d'un permanent) et peuvent faire réaliser des études contradictoires financées par la SEM.

- **Ouvrir le débat sur les SEM** : meilleur contrôle des SEM par les élus et redéfinition de leur rôle dans le sens d'une véritable action de service public.

La volonté initiale de redonner le pouvoir, accaparé par les services et la nomenclature des SEM, aux élus, présidents directeurs généraux, a été remise en cause au profit d'une centralisation du pouvoir par le cabinet du maire et ses adjoints, transformant les PDG en simples présidents, la réalité du pouvoir étant transférée au directeur général.

La gestion des SEM doit être plus transparente et notamment permettre aux éluEs de la Ville de Paris de mieux contrôler leur budget et orienter leurs missions.

Mettre fin aux baronnies et au cumul des maires d'arrondissement, présidents de SEM.

Sans pour autant aboutir à la création de nouveaux mammoths.

- **Améliorer la transparence des attributions de logements**, notamment dans les SEM et les mairies d'arrondissement.
- Afin de favoriser la mobilité au sein du parc de logement social, **mettre en place une bourse d'échange interbailleurs** (OPAC, SAGI, RIVP, SIEMP...) dans un premier temps sur le contingent de la Ville de Paris, puis sur l'ensemble des contingents. Une base de données accessible sur Internet, permettant aux candidats de faire directement des propositions d'échange aux bailleurs sera établie.
- Lutter pour une municipalisation du foncier.

4.3.3.2. Pour un Plan Local d'Urbanisme accordant la priorité au logement et à l'emploi peu qualifié

Le PLU qui introduit une concurrence entre bureaux et logements dans l'Est Parisien, et les projets des secteurs d'aménagement qui donnent la priorité aux bureaux et à l'activité ont pour objectif de renforcer la part des bureaux à Paris, au détriment du logement et surtout du logement social. Dans une perspective régionale, la centralisation de l'emploi à Paris va être renforcée. La réalisation de tours de bureaux répond à la même logique réaffirmer le rôle de Paris, cœur de la mégalopole francilienne, au détriment des communes de banlieue les plus défavorisées et d'un développement multi-polaire.

- **Réviser le Plan Local d'Urbanisme**. Les mécanismes permettant l'exclusion des classes moyennes et populaires et mettant en concurrence bureau et logement doivent être supprimés : COS indifférencié sur l'Est parisien, COS de fait favorisant le bureau autour des gares et du périphérique (zone dite hachurée). Priorité doit être accordée au logement et à l'emploi peu qualifié.
- **Refuser les tours** qui ne répondent ni à la spécificité des problèmes parisiens (manque de logements, d'équipement et d'emplois peu qualifiés), ni à la spécificité de la forme urbaine de Paris, ville dense plutôt horizontale où les seules émergences réussies sont des monuments mais en aucun cas des tours de bureaux ou de logements. La hauteur maximale de construction qui est définie dans le PLU est de 37 mètres et correspond à 14 étages maximum doit être maintenue.

Alors que le SDRIF a pointé et inscrit dans ses objectifs le nécessaire rééquilibrage de l'emploi francilien vers l'Est, le Conseil de Paris, et ce malgré l'opposition des Verts, a maintenu une part trop importante de création de bureaux dans ses objectifs de PLU au détriment des logements, et au détriment du rééquilibrage francilien, alors même que la banlieue devrait pouvoir bénéficier de ce rééquilibrage.

Si les Verts ne sont pas opposés en soi à une forme architecturale de grande hauteur, à des verticalités monumentales de qualité ouvertes au public (tour Eiffel, tour Saint Jacques, flèches de cathédrale; minarets etc...), ils sont opposés à la réalisation de tours de bureaux et de logements dans Paris, car cela relève d'une vision centralisatrice de l'activité économique, à l'opposée du polycentrisme inscrit dans le SDRIF.

Il est par ailleurs tout à fait possible de permettre à Paris une forme architecturale audacieuse, la grande hauteur n'est pas forcément signe de qualité architecturale, loin s'en faut.

La Ville est faite de greffes, avec ses ratés et ses réussites d'aujourd'hui et de demain et c'est probablement ce qui la rend belle et vivable.

La question est donc de savoir quel usage, quelle vision de la Ville nous voulons, et rendre possible une architecture novatrice, modeste, respectueuse de son environnement et de ceux qui y vivent, tout en nous questionnant intelligemment sur notre rapport à l'espace urbain. (L'architecture est toujours plus créative lorsqu'elle est contrainte).

4.3. Urbanisme et logement (groupe 11)

4.3.3.3. Priorité au logement dans les opérations d'aménagement :

Dans les opérations d'aménagement, environ la moitié des surfaces construites et programmées sont consacrées au bureau et à l'activité, contre seulement un quart pour le logement et un quart pour les équipements. Or, le logement représente actuellement 57,3% de la surface bâtie parisienne, l'activité 21,7% et les équipements et services publics 21%. Dans les secteurs d'aménagement, le rapport bureau-logement est ainsi plus qu'inversé par rapport au rapport bureau-logement parisien. Face à la crise du logement, il faut donner la priorité au logement et en particulier au logement social, et non au bureau.

- Imposer au minimum 50 % de logements dont au moins la moitié de logements sociaux PLUS et PLA-I dans toutes les opérations d'aménagement.
- Développer la part des équipements publics et établir un programme de rattrapage des équipements publics dans les arrondissements déficitaires.

4.3.3.4. Respecter la forme urbaine et le paysage qui font la beauté et la richesse de Paris

La réflexion sur la forme urbaine et l'esthétique de Paris a été caricaturée dans un débat simpliste sur l'opportunité de réaliser des tours à Paris.

- Créer des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) dans les quartiers centraux de Paris non protégés et dans les quartiers les plus emblématiques des arrondissements périphériques. La mise en oeuvre d'un règlement de la ZPPAUP encadrant l'intervention des ABF et des services de la Ville permettant un contrôle démocratique des habitants du quartier.
- Introduire de nouveaux filets de hauteur dans le PLU pour protéger la diversité du paysage parisien.
- Protéger les espaces de respiration : cœurs d'îlots, puis de lumière, bâtiments de faible hauteur.

4.3.3.5. Reconquérir l'espace public :

- Créer des espaces verts importants dans toutes les opérations d'aménagement.
- Transformer la Petite Ceinture en coulée verte sur l'intégralité de son linéaire. Une promenade pérenne irréversible sera réalisée dans le nord, l'est et le sud de Paris, à l'instar de ce qui est réalisé dans le 16^{ème} arrondissement.
- Aménager des places et placettes. Réintroduire les bancs et les fontaines d'eau potable dans le cadre de nouveaux appels à création de mobilier urbain.
- Reconquérir les voies sur berges ainsi que le centre de Paris livrés à l'automobile.
- Créer dans chaque arrondissement de véritables quartiers libérés de l'automobile.
- Mettre en oeuvre le projet Réseau Vert réalisant un véritable maillage sur tout Paris, de nouvelles liaisons piétonnes, cyclables.
- Exiger un véritable volet paysager pour les permis et les aménagements, conformément à la loi, avec des simulations graphiques d'insertion du projet dans son environnement et des maquettes.
- Imposer une approche esthétique et paysagère dans tout aménagement.
- Mettre en oeuvre une problématique environnementale dans tout aménagement.
- Contrer un urbanisme sécuritaire qui isole et ferme des quartiers entiers derrière des grilles.
- Il faut poursuivre la rénovation des centres de personnes âgées et des écoles. Rénover en particulier les toilettes dans les écoles et insonoriser les cantines.

[Annexes]

Sur www.paris.lesverts.fr :

Contribution de Jean-Marc Pasquet.

Contribution intégrale du groupe programme n°11

5. Culture, Education, Recherche, International

5.1. Culture (groupe 3)

Depuis 2001, certes, le budget de la culture a augmenté, de nouveaux lieux ont été mis en chantier, de nouvelles manifestations ont été initiées, mais sans s'inscrire dans un véritable projet politique culturel **pour les Parisiens**.

Les opérations de prestige se succèdent et font de la culture une vitrine, un élément de communication au service d'une image **de Paris** conformiste.

De fait, une vision très institutionnelle de la création se développe, qui a négligé l'animation culturelle, la création dans les quartiers, et tout ce qui relève d'une pratique vivante des arts et de la culture. Une conception centralisatrice des décisions a prévalu, et aucune transversalité n'a été introduite dans les méthodes de travail des services qui n'ont pas été réformés. La part du budget qui permet de jouer sur le soutien à ce qui est innovant ou l'enveloppe allouée à la politique de la ville sont restées très faibles. L'engagement d'affecter un euro par habitant en gestion décentralisée aux arrondissements n'a pas toujours été mis en œuvre par ceux-ci. L'éducation artistique et culturelle et plus largement la politique en direction des publics n'ont pas évolué.

De nombreuses attentes, exprimées de manière enthousiaste pendant la précédente campagne municipale, ont été déçues.

La délégation culture est particulière puisque Christophe Girard a été élu sur la liste des Verts et qu'il a ensuite rejoint le PS. Dans les arrondissements les quatre élus VertEs : une adjointe (DF dans le 18^{ème}), et trois conseillers d'arrondissement (NP dans le 9^{ème}, F. de B dans le 12^{ème}, LT dans le 20^{ème}) ont très rapidement constaté des divergences de fond et ont fait avancer, dans l'action, un certain nombre d'idées. Au cœur de nos réalisations, les nécessaires démocratisation et transparence de l'aide aux projets culturels, (du conseil à l'accompagnement et l'évaluation, principe de co-décision, ...) la défense des squats artistiques et la mise en place de lieux de création partagés pour les artistes, la reconnaissance des droits des artistes par les droits de monstration ... mais aussi la mise en place d'un équipement (le grand parquet) qui prend en compte la diversité des citoyens qui résident à Paris et dont le propos artistique s'articule avec des préoccupations sociales, une politique ouverte à la création contemporaine avec les artistes et pour les habitants. À chaque fois, ce sont les citoyens et non « la ville » qui ont été au cœur de nos réalisations. C'est là toute la différence !

À Paris, la culture est un enjeu politique de premier ordre, par le nombre d'artistes qui y résident et y travaillent, le nombre d'associations qui interviennent, le nombre d'institutions municipales et nationales qui s'y trouvent et surtout par le nombre de citoyens/acteurs qui participent à la vie artistique et culturelle. Son poids symbolique dépasse largement le cadre du budget qui lui est réservé et lui donne une dimension transversale indéniable.

Notre conception de la culture et des arts est fondée sur l'échange, le partage, l'imaginaire et le développement de la création. Nous réfutons les politiques culturelles orientées par la recherche de prestige ou entrant dans une logique de consommation et promouvons une politique publique d'action artistique et de développement culturel. Nous défendons une politique municipale et départementale de soutien à l'emploi et à l'insertion des artistes et des techniciens du secteur, favorisant les expressions créatrices de tous, ouvrant des espaces d'expérimentations artistiques, promouvant la diversité des cultures.

Nous voulons :

- Signer l'agenda 21 de la culture,
- Inscrire la politique culturelle dans une vision transversale,
- Soutenir l'apprentissage des pratiques artistiques sans hiérarchie,
- Favoriser la diversité des pratiques et des acteurs,
- Veiller à la juste répartition des équipements et des moyens pour tous les citoyens, acteurs de la culture,
- Associer les arrondissements aux grandes décisions concernant les choix et les orientations culturelles parisiennes
- Opter pour une décentralisation des services, pour une réaction plus proche aux spécificités des besoins.
- Affirmer la mission de solidarité de la culture, en reconnaissant clairement que le travail social et la culture ont leurs spécificités,
- Œuvrer pour le renouvellement de l'éducation populaire.

Propositions

5.1.1. DIVERSITE des cultures

Paris, ville capitale d'un pays fortement centralisé, est largement dotée d'équipements nationaux visant au « rayonnement » de la France. La programmation d'opérations de prestige, patrimoniales ou événementielles consolide cette image passéiste de la ville. Pour les Verts, une nouvelle dynamique qui permettra de renouveler l'image de Paris est possible : elle s'appuie sur les artistes, le foisonnement des arts, les pratiques des citoyens, l'expression de la richesse culturelle de Paris. La singularité de Paris, c'est la culture vivante de **tous** les Parisiens, dans leur **diversité**.

Pour cela, il faut s'inscrire dans l'agenda 21 de la culture, signé à Barcelone en 2004 et dont le premier principe est le suivant : « La diversité culturelle est le principal patrimoine de l'Humanité. Elle est le produit de milliers d'années d'histoire, le fruit de la contribution collective de tous les peuples, à travers leurs langues, leurs idées, leurs techniques, leurs pratiques et leurs créations.

La culture revêt différentes formes, qui se sont toujours construites dans une relation dynamique entre sociétés et territoires. La diversité culturelle contribue à une « existence intellectuelle, affective, morale et spirituelle plus satisfaisante pour tous » (Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, article 3) et constitue l'un des éléments essentiels de transformation de la réalité urbaine et sociale. Parler de culture c'est parler de citoyenneté et parler de citoyenneté c'est parler d'identités culturelles et de diversité culturelle.

Cette politique s'appuie sur des principes et des propositions :

- Diversité des cultures : La reconnaissance de la place des cultures du monde à Paris, aussi bien dans leurs formes « légitimes » que leurs formes populaires est urgent. Il est nécessaire de se mettre à l'écoute du métissage, du brassage des cultures, propre à Paris et de soutenir l'expression de toutes les cultures, dans une perspective interculturelle. La reconnaissance des cultures issues de l'immigration est non seulement un des éléments fondamentaux de la diversité culturelle mais aussi un facteur essentiel du renouvellement des formes artistiques.
- Diversité du/des publics : les politiques basées sur les « publics spécifiques » semblent dépassées et il faut œuvrer pour un public mêlé, divers. On peut segmenter à l'infini les politiques culturelles en direction des publics, mais il faut considérer chacun, tour à tour, comme public et acteur.
- Diversité des propositions et des formes artistiques. Les formes hybrides, novatrices, mélangées doivent être soutenues. D'autre part, le champ du culturel doit être élargi à différentes formes de culture, comme la culture scientifique, ...

Nous préconisons :

- Le soutien à la diversité des formes de diffusion et d'information alternatives doit s'affirmer : radios, télévisions associatives, forums, réseaux de diffusion ...
- L'accueil d'artistes étrangers en résidence doit être développé, avec une attention particulière pour les artistes réfugiés ou persécutés dans leur pays.
- Les jumelages culturels doivent être mis en place : au-delà du formalisme des relations que Paris entretient avec toutes les grandes capitales, des jumelages avec des artistes et des associations culturelles du monde entier, à l'échelle des quartiers, doivent être mis en place. Les projets communs, à une échelle accessible aux citoyens permettront des partenariats vivants avec d'autres villes du monde
- L'ouverture aux cultures doit aussi faire évoluer la relation entre culture et solidarité : la culture ne doit pas être une forme d'exclusion supplémentaire mais un élément fondateur de partage et les associations qui travaillent dans ce domaine doivent bénéficier d'un soutien accru.
- La mise en place d'une politique culturelle intercommunale avec la banlieue proche doit s'affirmer : faire de la culture la passerelle qui relie Paris et la banlieue. Il faut conjuguer la diversité des approches culturelles, de part et d'autres du périurbain, pour mieux le franchir.
- La promotion d'autres formes de tourisme doit voir le jour: un tourisme culturel diffus dans tous les quartiers, à la découverte d'un Paris pluriel, ouvert sur le monde.
- La création de Conseils artistiques et culturels, doit permettre d'associer des représentants d'usagers, d'associations et de professionnels de la culture, dans la diversité de leurs points de vue.
- Le champ du patrimoine doit être élargi afin de l'inscrire dans une dynamique de lien social et de reconnaissance des cultures populaires comme bien commun à partager.

5.1.2. Une DISTRIBUTION équitable

L'offre culturelle parisienne est très importante du fait notamment de la forte présence des institutions nationales et internationales (ambassades). L'offre culturelle proposée par la ville ne doit pas se positionner en concurrence mais en complémentarité dans un territoire souvent bien mal équilibré.

Ainsi nous pensons qu'il faut faire une pause dans la construction des gros équipements, dévoreurs de crédits d'investissements et de fonctionnement. Pour les cinq "grands projets" en cours de réalisation : la Gaîté Lyrique, le Louxor, les trois Baudets, le Forum des images, le 104, et la Maison des Métallos- auxquels il faudra ajouter bientôt " le Grand auditorium" ce sont des millions d'euros (une vingtaine sans compter l'auditorium) qu'il faudra trouver pour faire marcher ces gros machins. Et où les trouver ? Une ponction sur le budget actuel des subventions, impliquant de fait une diminution de la part allouée aux projets associatifs et citoyen, à l'aide à la création non institutionnelle, au soutien à des politiques de diffusion et de médiation dans les quartiers, à la défense des projets de proximité. ? Si nous souhaitons défendre une augmentation du budget de la culture (Paris est parmi les grandes villes de France celle qui dépense le moins pour la culture (environ 5,5% de son budget et nous ne comptons pas la part que devrait amener le département 75 comme de plus en plus de département le font), nous devons envisager une autre distribution, plus solidaire, moins institutionnelle.

Pour cela nous interviendrons pour :

- Augmenter le budget de la culture à 8 ou 10% du budget de la ville-département.
- Freiner la croissance des « gros » équipements et leur tendance hégémonique au toujours plus.
- Donner la priorité aux petits et moyens équipements de quartier, accompagné d'une réflexion territoriale, intra et extra-muros afin de favoriser les liens Paris -banlieues. Faire évoluer les centres d'animation
- Créer des d'équipements style « ruche »'organisés autour du partage de l'espace, de la mutualisation des moyens techniques, et d'une charte d'utilisation permettant à un artiste ou une équipe artistique (professionnelle ou amateur), formateurs, enseignants; de travailler sans qu'il y ait nécessairement un objectif de rentabilisation par une présentation ou monstration publique.
- Créer des ateliers d'artistes, diversifiés, ouverts à toutes les disciplines, en mettant l'accent sur la mutualisation et la possibilité de résidence
- Ouvrir la réflexion sur l'absence de lieux pour certaines disciplines : jazz (ONJ), BD : quels sont les rôles respectifs du privé, de l'associatif, du ministériel ET de la municipalité ?
- Créer des "Régies culturelles de quartier" pour aider les artistes, professionnels et amateurs, et les associations à réaliser leurs projets par exemple en mutualisant la communication, la médiation et les outils techniques.
- Inscire systématiquement tous les équipements, futurs et actuels, dans une démarche d'économie d'énergie et de respect de l'environnement (non utilisation de produits toxiques, gestion des déchets, récupération et réutilisation des matériaux et constructions éphémères..) et ne plus construire de nouveaux projets sans une démarche HQE forte et sincère. (Quelle sera l'empreinte énergétique des "grands projets" encours ?)
- Permettre à tout établissement ou projet dépendant de la Ville ou subventionné par elle de s'engager concrètement dans une politique de soutien à l'emploi culturel et artistique : Notamment donner les moyens financiers afin que tous les projets produits ou diffusés par ces structures assurent la rémunération des artistes et techniciens.
- Réformer les théâtres d'arrondissements pour en faire des outils aux services des compagnies, ouverts sur les quartiers et les pratiques amateurs. Ces équipements seront co-gérés par un service représentant la ville (administration ou régie culturelle) et les compagnies en résidence, à durée déterminée,
- Soutenir les initiatives indépendantes de diffusion culturelle, telles que les cinémas indépendants, les librairies..., en développant des initiatives d'économie public/privé.
- Mettre en oeuvre une vraie diversité architecturale
- Réaménager et moderniser les bibliothèques de quartier, notamment les secteurs jeunesse, afin qu'elles deviennent des lieux de consultation et de pratique utilisant tous les supports (livres, revues, classiques et accès au numérique).

5.1.3. DEVELOPPEMENT des pratiques et des initiatives culturelles : des culturesS pour des citoyens.

Quel que soit son degré d'implication et de compétence, chaque habitant de Paris est un acteur de la culture. La politique culturelle doit s'adresser avec autant d'attentions et de moyens aux quatre acteurs du secteur : les apprenants (élèves de tous niveaux), les amateurs (pratiquants non salariés), les artistes, le public. Ce sont eux pour lesquels la politique culturelle est faite, ce sont eux par lesquels elle est vivante, ce sont eux les citoyens acteurs de la culture. L'expression de chacun doit pouvoir trouver des lieux pour développer tous les désirs de cultureS, en dehors des logiques marchandes. Ainsi, la ville se doit de lui fournir des espaces et des accompagnements pour réaliser ses projets, par :

- Un soutien aux propositions des associations qui sont en relation directe avec les habitants et qui sont porteuses de projets solitaires et communautaires.
- Une mise à disposition d'espaces polyvalents ouverts à des pratiques multiples, disponibles pour le travail de petits groupes d'amateurs.
- Une mise en place de lieux « intermédiaires. Entre les lieux institutionnels gérés par la Ville (type Théâtre de la Ville) et les squats (qui ne dépendent pas de la Ville), la Mairie doit contribuer à faire vivre des lieux de création « intermédiaires » (le Grand Parquet dans le 18^{ème}, La Forge dans le 20^{ème}, le 100, rue de Charonton dans le 12^{ème} en sont des illustrations). Ces « lieux intermédiaires » consomment moins d'argent public que les lieux institutionnels. Ils mêlent social et artistique, ont des fonctionnements plus horizontaux, s'inspirent de l'éducation populaire, s'ancrent dans le local, permettent la rencontre des professionnels et des amateurs. En bref, c'est dans ces lieux qu'une culture nouvelle peut s'inventer.
- Un développement des centres d'animations. Leur rôle de lieux ressource, dans les arrondissements, pour l'apprentissage de techniques et la pratique culturelle encadrée, demande de s'interroger si leur gestion doit être confiée à la DJS. L'action culturelle doit travailler avec d'autres délégations que la culture, mais, au-delà de la DJS, il y a celles de la politique de la ville, les écoles, ...
- Une mise en place de partenariat entre des artistes et la population du quartier dans lequel ils sont impliqués, par le partage de problématiques et de savoir faire.
- Une attention particulière aux besoins en locaux des artistes : pour les plasticiens qui ont besoin d'ateliers pour un travail fait dans la durée, des ateliers ressource, équipés, doivent être à leur disposition le temps d'un projet ; pour les artistes des arts vivants, d'autres espaces, attribués par roulement, doivent être envisagés.
- Une aide apportée aux enseignements artistiques dans les lieux d'éducation des jeunes (écoles, centre d'animations), en réfléchissant à une « tarification jeunesse », plus juste pour les sorties culturelles, valable toute l'année (période scolaire et vacances).
- Une réflexion sur les propositions culturelles à apporter aux Parisiens, petits et grands, qui restent en ville, durant la période de vacances d'été.
- Un plan de moyens de communication mis à disposition pour l'information culturelle : affichage associatif et culturel à reprendre sur l'affichage commercial, développement des espaces libres d'expression, soutien des médias associatifs, non commerciaux (radios, télévisions, revues...).

5.1.4. DEMOCRATISATION des prises de décision et accompagnement des projets

La politique culturelle de la Ville doit fortement évoluer vers la transparence de ses modes de décisions (un travail préalable est nécessaire dans le cadre d'une refonte de la DAC sur les critères, les modalités de décisions). Les projets retenus doivent être accompagnés et évalués pour s'inscrire dans une démarche réflexive et dans un esprit de coopération. Une mise en réseau des informations et des acteurs doit permettre des discussions approfondies sur les projets culturels concernant la Ville en général et incluant fortement les arrondissements. Des moyens pour une autonomie des arrondissements doivent être donnés

Nous voulons :

- Doter les arrondissements d'un budget conséquent pour développer et soutenir des actions locales, avec des moyens techniques à disposition.
- Impliquer les arrondissements dans les choix d'attribution des subventions "localisées" en mettant en place une déconcentration des crédits et des services administratifs alloués. Mettre en place

5.1. Culture (groupe 3)

dans les arrondissements des commissions de répartition de l'aide aux projets, incluant des habitants et gérant un vrai budget décentralisé

- Associer les habitants par la mise en place de conseils artistiques et culturels au niveau des arrondissements mais également au niveau de la ville. Développer les actions participatives dans la prise de décision, le suivi, par exemple, penser la commande publique dans une démarche participative.
- Améliorer le service aux associations en versant les subventions qui leur sont accordées dans des délais corrects et en les accompagnant dans leurs projets et leurs demandes d'aide. Simplifier fortement le circuit du subventionnement et des aides aux projets : Améliorer les conventionnements de subventions ou d'aide aux associations
- Mettre en place des « chartes de développement culturel local ». pour maintenir et développer les emplois culturels dans leur diversité.
- Encourager la mutualisation des projets, le partage d'expériences, l'échange
- Respecter la transparence: dans la prise de décision, l'information des citoyens

Note budgétaire :

Le budget de la culture à Paris reste très faible comparé à la moyenne des dépenses des Villes de plus de 150 000 habitants (13,7 % en 2002, chiffres DEP, avec plusieurs villes comme Grenoble, Strasbourg qui atteignent plus de 15 %) avec 5,1 % du budget municipal en 2002 (235 millions ; chiffres DEP) et 253,6 millions en 2005 (chiffres Ville). À signaler une part en investissement très forte en 2006 (110 millions d'euros) qui peut poser questions sur l'imputation en fonctionnement à venir. Une augmentation significative du budget et surtout un rééquilibrage apparaît indispensable notamment en faveur de l'appui aux lieux petits et moyens, au développement culturel, à l'éducation artistique et culturelle, aux politiques des publics et ce dans le cadre d'un renforcement fort du mouvement de décentralisation parisienne.

Structures des dépenses :

La grande masse des dépenses va au fonctionnement et à l'investissement ; les subventions aux lieux représentent une part importante des dépenses mais un nombre peu important de lieux mobilise une part prépondérante de ces subventions. La Ville consacre une part extrêmement faible à l'aide aux projets ainsi qu'au développement culturel, à la solidarité, à la Politique de la Ville.

Nous rappelons que :

- *Les cultures émergentes ou minoritaires doivent trouver leur place dans la politique culturelle de la ville. Avec l'éducation artistique et les pratiques amateurs, elles doivent bénéficier d'un soutien et d'un accompagnement à la hauteur de l'implication de ces citoyens-acteurs culturels.*
- *Une politique de soutien à l'emploi et à l'insertion des artistes et techniciens doit être mise en place*
- *Les aides à la création et à la résidence dans le cadre d'une diversité des disciplines doivent être soutenues.*
- *L'ouverture aux pratiques amateurs, aux relations professionnels / amateurs doit être largement développée ;*
- *Les actions favorisant la mutualisation et la communication associative doivent être soutenues*
- *Les partenariats public/privé doivent être encadrés et les recours aux sponsors limités. Il faut mettre en place effectivement la charte pour contrôler et choisir ces partenariats.*
- *La culture doit se développer dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. La création de regroupements d'artistes, de coopératives de production et de diffusion doit être soutenue.*

5.1.5. DECENTRALISATION, DECONCENTRATION de la gestion de la DAC.

Paris a depuis 2001 timidement amorcé une tentative de décentralisation de la Mairie centrale vers les Mairies d'arrondissement dans le secteur culturel. Ce mouvement de décentralisation doit s'amplifier très fortement Des habitudes de travail en coopération doivent se développer, ainsi que la construction de référentiels de travail et de partage d'expériences et de compétences. Une décentralisation administrative est indispensable en même temps qu'une forte augmentation des moyens donnés aux arrondissements en la matière. La décentralisation peut se faire selon plusieurs modalités qu'il convient de mettre en cohérence avec les autres délégations mais il est possible d'imaginer des pôles géographiques dotés de services locaux décentralisés au service d'un ou plusieurs arrondissements.

Les arrondissements, par leur proximité, par leur position de premier interlocuteur du citoyen sont particulièrement bien positionnés pour accompagner notamment des projets territoriaux de type développement culturel, expérimental ... Paris pourrait alors développer une politique culturelle beaucoup plus riche, ouverte à tous, diverse, jouant sur toutes les couleurs de son territoire.

La DAC constitue aujourd'hui un service des affaires culturelles largement obsolète, bien outillé uniquement pour le suivi des équipements de prestige, pour le développement des nouveaux projets à fort retentissement ; elle doit faire l'objet d'une refonte de sa structuration, de ses moyens de ses missions par :

- La mise en place d'un service de la DAC dédié à la coordination avec les arrondissements avec des référents par pôles géographiques et un référent transversal permettant de développer aussi le travail entre arrondissements. Ce service devrait travailler tout particulièrement (mais pas seulement, également avec tous les services selon les dossiers) avec un service du développement culturel, de la Politique de la Ville, véritablement doté de moyens d'action et de personnel.
- La mise en place de régies communes à plusieurs arrondissements (mise à disposition de matériel, mutualisation de salles etc.).
- Le développement de la coopération intercommunale et des relations entre les arrondissements dans ce cadre.
- La redéfinition de l'organisation de la DAC de manière transversale et plus largement l'intégration de la transversalité de la culture (travail avec les autres délégations)
- La réflexion sur l'empreinte écologique de la culture: obligation des structures et projets subventionnés d'intégrer cette dimension.

5.2. Education, enfance, sport (groupe 6)

Propositions

5.2.1. Petite enfance

Le respect du développement et de la personnalité de chaque enfant est au coeur de la politique de la Petite Enfance de notre municipalité.

La Ville de Paris a aujourd'hui les moyens de mettre en place un service public de la petite enfance : cette offre publique d'accueil du tout petit comprend évidemment les modes de garde directement encadrés par la Ville (crèches municipales familiales et collectives, haltes-garderies) ou subventionnés (crèches associatives et parentales, haltes-garderies associatives) mais aussi tous les services destinés aux jeunes enfants et à leurs parents (aides financières à l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou auxiliaire parental(e) à domicile, PMI, Relais Assistantes Maternelles, maisons ou écoles de parents, maisons de l'enfance, associations, etc.) qui oeuvrent à l'accompagnement du rôle éducatif des parents comme à la prévention sanitaire.

L'offre publique peut répondre à la diversité des modes de garde des tout petits (en structures collectives mais aussi par un parent ou grand-parent, par un(e) auxiliaire à domicile, par un(e) assistant(e) maternel(le)) en apportant une plus grande souplesse dans l'accueil en crèche selon l'âge de l'enfant (par exemple après un congé parental qui ne dure pas jusqu'à l'entrée en maternelle de l'enfant), en offrant des structures d'accueil collectif ponctuel (par exemple une journée par semaine) aux enfants gardés à domicile ou par un(e) assistant(e) maternel(le), en aidant au recrutement d'auxiliaires à domicile, en apportant un soutien logistique aux crèches parentales. Ces services existent partiellement, ils doivent être coordonnés et facilement accessibles aux parents et s'intégrer dans une réflexion plus large sur l'éducation du tout petit et la parentalité.

Aujourd'hui, la pénurie de places d'accueil se fait encore cruellement sentir et ce malgré l'ouverture de 5 200 places sur la mandature. Elle touche particulièrement les foyers défavorisés qui n'ont pas les moyens de payer une assistante maternelle ou une garde à domicile. Elle touche particulièrement les 25% de familles monoparentales qui vivent à Paris. Face à cette pénurie, il faudra à nouveau placer la Petite Enfance comme une des priorités de la municipalité parisienne et ouvrir 4 500 nouvelles places dans des crèches écologiques.

5.2. Education, enfance, sport (groupe 6)

5.2.1.1. Places en structures multi accueil

- Créer des places de crèches collectives mais aussi des crèches familiales (c'est-à-dire: enfants gardés au domicile d'assistantes maternelles salariées de la Ville de Paris, participation des enfants à un jardin d'enfant hebdomadaire, formation continue des assistantes maternelles, tarifs indexés sur le quotient familial)
- Prévoir un service d'inscription commun en mairie pour les crèches municipales et associatives (actuellement les parents font une demande de place en crèche à la mairie pour les crèches municipales et associatives et séparément dans les crèches associatives) à l'exception des crèches parentales.
- Réserver 2 à 3 berceaux en temps partagé par crèche municipale pour les enfants dont un parent veut reprendre à mi-temps, pour les personnes en recherche d'un travail pour les familles en grande précarité.
- Création de crèches familiales à horaires atypiques pour les familles dont les rythmes de travail sont décalés. Pour cela, engager des négociations avec les grandes entreprises à horaires décalés pour qu'elles participent au financement du surcoût.
- Mise en place d'un service de garde à domicile pour les familles dont les horaires ne dépassent pas 2 heures de décalage par rapport aux horaires des crèches habituelles.
- Mise en place dans tous les arrondissements de commissions d'attribution des places en crèches avec présence systématique de toutes les structures (municipales ou associatives), participation des services sociaux de l'arrondissement et des services PMI (puéricultrices de secteur, assistantes sociales PMI, médecins PMI).
- Mises en place de commissions d'attribution des places en jardins d'enfants.
- Permettre un accueil plus souple en structure collective selon l'âge de l'enfant par exemple pour les enfants dont un parent souhaite reprendre le travail après un congé parental avant que l'enfant ait atteint 3 ans.
- Réintroduire les animations éducatives (musique, danse, contes musicaux, marionnettes, bébés nageurs...) dispensés par des acteurs extérieurs (professionnels, associatifs) et subventionnés par la mairie de Paris.
- Transparence sur le système d'attribution des places en crèche collectives et familiales : communication claire aux parents, lors de l'inscription des critères jugés prioritaires et information de la famille, dans le cas où la demande ne peut être acceptée faute de places suffisantes, sur le refus et ses motivations.

5.2.1.2. Formation du personnel et carrières professionnelles

- Revaloriser les salaires et les carrières des auxiliaires de puériculture, des éducatrices jeunes enfants, des puéricultrices notamment pour faire face à la pénurie de main-d'oeuvre dans les structures.
- Recruter des animateurs de niveau CAP, pour un meilleur encadrement en crèche municipale.
- Création d'une école municipale pouvant délivrer des formations d'Educatrices Jeunes Enfants.
- Favoriser au maximum la régie directe (moins chère, places attribuées en commission, personnel mieux protégé).

5.2.1.3. Tarifications et subventions aux associations

- Déplafonner le barème du quotient familial.
- Passer des conventions de fonctionnement avec les associations (à l'exception des crèches parentales) qui stipulent qu'elles doivent proposer leurs places en commission municipale sur des critères fixés collectivement. Conditionner le financement de la Ville à cette participation.
- Financer les associations dans la période du montage des projets.

5.2.1.4. Citoyenneté, démocratie participative

- Favoriser les échelons de démocratie participative, tels que Conseils de crèches, de parents. Tous les ans, les mairies d'arrondissement organiseront avec la DFPE (Direction de la Famille et de la Petite Enfance) la tenue d'un conseil de parents qui se réunira une fois par an et où seront conviés tous les parents élus aux conseils de crèches de l'arrondissement.

5.2. Education, enfance, sport (groupe 6)

- Le règlement intérieur des conseils de crèche devra être modifié dans le sens d'une présence non obligatoire des représentants de la DFPE ou de la mairie. Par contre l'ordre du jour des conseils sera envoyé à la mairie et à la DFPE pour que des réponses écrites puissent être transmises aux conseils de crèche.
- Aider les crèches parentales et les structures à participation parentales pour les mettre en réseau avec pour objectif la mutualisation de projet ou d'achats de produits biologiques. Créer une plateforme logistique pour aider les crèches parentales (conseils, emplacements, achats, recrutements...).

5.2.1.5. Des structures « Développement durable »

- Les nouvelles structures et les restructurations devront se faire selon les démarches HQE. Par ailleurs, il faudra également prendre en compte les questions de l'eau, de qualité intérieure de l'air, des matériaux de construction, du confort d'été et des déchets.
- Des formations pour les directions de crèches ainsi que pour le personnel travaillant dans les cuisines seront organisées pour aider à l'élaboration de menus bios et la cuisine des produits issus de l'agriculture biologique.
- Prévoir le maximum de cuisines de préparation (et non des offices de réchauffage).
- Généraliser l'alimentation biologique et saisonnière.

5.2.1.6. Service Protection Maternelle Infantile

- Améliorer l'attribution et le contrôle des agréments aux assistantes maternelles en augmentant le nombre d'assistantes sociales PMI, pour rassurer les parents qui ont recours à un mode de garde individuel. Création d'au moins un Relais Assistantes Maternelles par arrondissement pour assurer suivis, informations et formation des assistantes maternelles et les aider à sortir de leur isolement.
- Création de Relais Assistantes Parentales qui seraient habilités à donner un agrément pour les auxiliaires parentales ("gardes à domicile"), à donner des informations et des formations aux professionnels et aux parents.
- Permettre l'accueil plus fréquent et plus régulier des enfants gardés par un(e) Assistant(e) Maternel(le) ou gardés à la maison par des parents ou grands-parents ou encore par des auxiliaires parental(e)s dans des structures collectives : animations pour les tout petits dans les bibliothèques municipales, activités collectives et encadrées dans les relais Assistantes Maternelles, ateliers collectifs organisés par les PMI, etc.

5.2.1.7. Lutte contre les discriminations

- La crèche est envisagée comme un lieu d'accueil qui favorise les échanges et les solidarités entre les parents. Aucun parent ne peut être stigmatisé sur des critères sociaux ou culturels, ni sur des difficultés à assurer son rôle.
- Pour encourager les hommes à rentrer dans les carrières de la Petite Enfance, une campagne publicitaire sera faite dans les écoles d'infirmier-es et d'Education Jeunes Enfants et également dans les lycées professionnels préparant aux métiers de la Petite Enfance.
- Favoriser les crèches multiculturelles à l'instar de la crèche pilote franco-chinoise du 10^{ème} arrondissement.

5.2.2. Maternelles

- Développer les jardins d'enfants et favoriser la création de Toutes Petites Sections à effectifs réduits et encadrement renforcé notamment dans les ZEP, les quartiers « Politique de la Ville » ou Grand Projet de Renouvellement Urbain.
- Remplacer les détergents usuels par des détergents biodégradables.
- Si le désengagement de l'Etat ne permet pas de couvrir les besoins lors de la signature du nouveau contrat liant la Ville de Paris à la CAF en ce qui concerne le financement le nombre de places d'accueil, les lieux de parole parents-enfants, les Maisons de l'Enfance et les Relais Assistantes Maternelles, la Ville de Paris prendra à sa charge les besoins en la matière.
- Stabilisation du personnel assurant l'animation du temps hors scolaire (entre 16h30 et 18h30) par des Contrats à Durée Indéterminée et une formation adaptée.

5.2. Education, enfance, sport (groupe 6)

- Proposer des animations à effectifs plus réduits (danse, arts, chants, musique, cinéma, bricolage, jardinage, découverte du quartier, découverte des jardins de proximité, etc.) et non une simple garderie sur le temps non scolaire du soir.
- Renforcer le soutien municipal pour les projets pédagogiques originaux (pédagogie Freinet, Montessori, projets culturels, projets intergénérationnels, projets d'ouverture sur le quartier, etc.).

5.2.3. Vie scolaire et vie étudiante

5.2.3.1. Pour les jeunes :

- Dézouage de la carte Imagin'R dès le vendredi soir. La Ville financera certains types de voyages entrepris avec la carte InterRail.
- Développer le tutorat à la fois vertical (des plus vieux aidant des plus jeunes) et horizontal (de collègue à collègue).
- Réfléchir à une meilleure représentativité des membres du Conseil Parisien de la Jeunesse. Pérenniser les postes d'animateurs (changement de catégorie statutaire, de C à B). Il est indispensable pour les arrondissements motivés de bénéficier d'un temps plein. Les pouvoirs du Conseil parisien de la Jeunesse et des conseils de la jeunesse seront accrus : le Maire de Paris, ainsi que les maires d'arrondissement prendront l'engagement d'inscrire à l'ordre du jour des conseils les vœux adoptés par les conseils. Par ailleurs, à raison d'une campagne annuelle, les mairies financeront une campagne d'affichage pour assurer une indépendance de communication de ces instances. Le lien sera renforcé entre les différents arrondissements, avec le niveau parisien, tout comme avec l'instance régionale. Le lien avec le secteur associatif qui accueille des jeunes sera renforcé en vue d'augmenter la participation. Ces conseils seront consultés sur les plans locaux. Enfin, dans chaque établissement scolaire, on tentera d'avoir une classe partenaire du conseil de la jeunesse des arrondissements pour élargir le panel des jeunes et pour pouvoir diffuser l'information.
- Réussir une décentralisation intelligente des antennes jeunesse en favorisant les réseaux locaux de partenaires (emploi, santé, loisirs,...) tout en veillant à une coordination à la fois locale et parisienne. Améliorer la communication en collectant les informations de toutes les structures et des partenaires pour publier un programme mensuel pour chaque arrondissement : c'est pourquoi on propose la création d'un pôle jeunesse au niveau des mairies d'arrondissement pour dynamiser ces réseaux avec les moyens humains adéquats. Privilégier les marchés article 30 sur les DSP pour la gestion des antennes tout en réfléchissant à l'élaboration de la régie municipale dans le secteur de l'animation.
- Réfléchir à une tarification « jeunesse » plus juste pour les sorties culturelles. Répercuter cette problématique pour les salles d'art et d'essai à Paris. Organiser juste avant Paris Cinéma un festival pour les scolaires. On veillera à une diversification des activités socio-culturelles nocturnes (lieux de vie, bibliothèques,...).
- Distribuer un kit (CD-Live) avec une distribution Linux (système Linux qu'on peut démarrer sur un pc sans aucune installation, avec un choix de logiciels libres) dans les établissements scolaires et le CROUS.
- Créer une aide au volontariat international peut être accordée aux jeunes de 18 à 30 ans participant durant plus de six mois à un programme de développement porté par une organisation non gouvernementale agréée par l'Etat pour l'envoi de volontaires.

5.2.3.2. Pour les scolaires

- Engager un Projet Educatif Local (PEL) dans chaque arrondissement. Réformer les « études » du soir (16h30-19h) avec les acteurs concernés (parents, Conseil de la Jeunesse, rectorat, animateurs, etc.). Il faut stabiliser et former le personnel d'encadrement qui pourrait être des étudiants. Il faut diversifier les ateliers municipaux (« ateliers bleus »), notamment dans les écoles où n'intervient aucune association extérieure (sports, langues, etc.). Ces projets permettront aux jeunes d'expérimenter des pratiques nouvelles (encadrés par des intervenants extérieurs, associatifs ou professionnels) : pratiques sportives, artistiques, mais aussi éducation à l'environnement, éducation à la citoyenneté (connaissance du droit, prise de parole, citoyenneté européenne,...) et enfin éducation à l'image, au cinéma et au multimédia...
- Établir des espaces Parents (en lien avec les CIO) dans chaque arrondissement à des heures convenables pour différents types de travailleurs pour établir un lien entre les parents (et les problèmes qu'ils peuvent rencontrer) et les professionnels de l'école (et leurs propres problèmes) : l'objectif de convivialité est important.

5.2. Education, enfance, sport (groupe 6)

- Établir, en lien avec la région Ile-de-France (et la création d'une maison d'initiation et sensibilisation aux sciences), des structures pour des classes de science. Penser à sensibiliser plus activement les filles qui continuent de se retrouver à la marge.
- De la même façon que la compétence de modification de la carte scolaire a été transférée entre les mains du Conseil de Paris (département) depuis le 13 août 2004, il est impératif que lui soit transférée la compétence de l'attribution des dérogations. Établissement d'une grille précise et exhaustive des critères de dérogation. Passage en commission paritaire des demandes de dérogations.
- La répartition des secteurs de la carte scolaire doit être faite en fonction de critères transparents, en se basant sur les données de l'INSEE et en concertation avec les parents d'élèves et le C.A. des établissements scolaires, dans un objectif de mixité sociale.
- Assurer un suivi et un espace de mutualisation des Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté de tous les collèges parisiens pour les rendre efficace et faciliter leur mise en place.
- Proposer un service de garde à domicile partagé pour les familles aux horaires de travail très contraints (le matin avant 8h20 et le soir après 18h).

5.2.3.3.L'éducation au développement durable

- Embauche d'une dizaine d'éducateurs à l'environnement pour promouvoir les pratiques innovantes et leur mutualisation. Ils interviendront aussi dans les activités périscolaires proposées par la Ville et les antennes jeunesse. Embauche de conseillers pour le développement de l'éducation à l'environnement qui veilleront à développer à Paris le nombre d'écoles labellisés "Eco-écoles". Une réflexion sera menée avec concertation sur l'éco-mobilité scolaire.
- L'entrée du tri des déchets dans les établissements scolaires : installation de poubelles à papier dans les lieux stratégiques (photocopieuses, bureaux,...) et dans un second temps dans toutes les salles de l'établissement après la coordination avec les agents ATOS s'occupant de l'entretien.
- Chaque année lors de la semaine européenne verte (initiative de la commission européenne), les élèves auront la possibilité de participer dans chaque école à des activités coordonnées et financées par la Ville (mini-audit énergétique de leurs bâtiments scolaires,...).
- La Ville de Paris incitera les enseignants de technologie au collège à intégrer la dimension du développement durable dans les projets réalisés chaque année par les élèves. Elle favorisera l'émergence de ces projets en participant à leur financement lorsque c'est nécessaire.

5.2.3.4. Pour les étudiants :

- Améliorer la communication concernant les aides aux logements. Favoriser l'accès aux logements. L'objectif de la prochaine mandature sera de favoriser l'autonomie des jeunes et notamment d'abaisser l'âge de la décohabitation. La Ville fera construire durant la prochaine mandature 3000 places supplémentaires en résidences universitaires pour les étudiants en plus de l'actuel Contrat de Plan Etat- Région et 1000 places dans les foyers jeunes travailleurs. La Ville mettra en place une aide à la colocation et favorisera les chambres chez l'habitant.
- Organiser une reconnaissance des compétences acquises lors du militantisme étudiant grâce à une prise en compte des secteurs d'activités des associations dans les politiques. Au bout de 200h d'engagement dans l'année sera délivré un brevet valorisant les compétences acquises lors des projets mis à exécution. Ce brevet est à coordonner avec les universités pour valider des ECTS dans les diplômes.
- La MIE devrait avoir davantage de moyens et plus d'autonomie. Elle doit permettre, au même titre que d'autres structures municipales, une véritable politique de soutien des associations étudiantes face aux démarches administratives car l'ingénierie des projets devient de plus en plus pointue. La MIE doit mettre en place un service d'accueil en lien avec la spécificité du lieu : les étudiants devraient se charger eux-mêmes de l'accueil même si cela doit être supervisé. La MIE doit pouvoir développer son site indépendamment de celui de la Ville de Paris. Un planning hebdomadaire des activités hébergées sera disponible en version papier et sur le site (ce qui permettra d'être actualisé) pour faciliter la connaissance des activités proposées par les associations (diffusion ponctuelle d'un film, etc).
- Donner au Conseil de la Vie Etudiante davantage de pouvoirs : organiser des concertations dans le cadre des politiques de la Ville lors de grands projets afin de répondre aux attentes des étudiants. Obtenir une meilleure valorisation du travail effectué (journal de la mairie). Réfléchir à une meilleure représentativité des membres. Il aura la pleine maîtrise de sa communication, avec les financements de la Ville (notamment sur le choix des campagnes à mener, sur la manière d'annoncer les événements étudiants comme les Etats Généraux).

5.2. Education, enfance, sport (groupe 6)

- Créer une « Maison de la santé étudiante » à Paris pour regrouper les services de médecine préventive et pallier l'éclatement des différents départements. Proposer des bilans de santé spécifiques incluant un entretien psychologique. Réformer les BAPU pour les étudiants en association avec le CROUS.
- Un guichet unique ouvert sera proposé au CROUS de Paris durant les mois de septembre à la mi-octobre.

5.2.4. Santé

La Ville de Paris donnera une réelle impulsion en doublant les moyens de la "sous-direction des actions familiales et éducatives" au sein de la DASES pour le développement des projets de prévention à destination des scolaires et pour soutenir les réseaux d'acteurs locaux. Cette structure dont on augmentera les effectifs avec des postes de chargés de mission pour concevoir et animer des projets, fera bénéficier les Parisiens du savoir-faire déjà existant à Paris et encadrera les personnes qui interviennent dans les arrondissements en assurant leur formation. Les interventions dans les établissements scolaires doivent être effectuées de manière suivie (3 ou 4 interventions dans la même classe tout au long de l'année) pour une réelle efficacité. Elles concerneront évidemment l'éducation à l'alimentation, mais aussi les comportements à risque (dépendance, IST).

5.2.4.1. Les cantines, un système à moderniser

- Réformer les statuts des caisses des écoles est une priorité : le système de fonctionnement doit être le même dans chaque arrondissement et la transparence doit prévaloir. Les Verts restent cependant opposés à la fusion des caisses dans une caisse unique pour tout Paris qui laisserait définitivement tous les petits producteurs de côté.
- Les commissions des menus doivent dans chaque arrondissement être réactives et aller régulièrement déjeuner dans les cantines afin de bénéficier de l'expérience des enfants.
- Les tarifs devront être enfin harmonisés selon les arrondissements, et la Ville prendra en charge les différences notables entre les arrondissements du prix par repas. Moderniser l'équipement des cuisines, quel que soit son mode de production (cuiseurs à basse température, grill, friteuse,...) et développer au maximum les cuisines complètes.
- Rendre enfin possible et obligatoire le lavage des mains juste avant le repas : nécessité d'avoir des lavabos et un système écologique et hygiénique pour sécher les mains des enfants. Dans cette perspective, un audit sera réalisé pour connaître les modalités de modernisation des réfectoires avec une place pour l'amélioration de l'acoustique.

5.2.4.2. L'éducation à l'alimentation

- Valoriser l'éducation au goût chez les personnels de la Ville comme de l'Education nationale qui ont leur rôle à jouer (cuisiniers, professeurs des écoles, vacataires de surveillance, nutritionnistes,...). Il est important que dans chaque arrondissement, la Ville mette à disposition deux postes à plein temps responsables de l'animation de projets dans les écoles primaires et les collèges. En effet, ces activités doivent être prévues avec une volonté d'un réel suivi pour être efficace : ces animateurs interviendront de manière optimale à raison de 5 fois par an pour chaque classe. Cela sera rendu possible dans le cadre d'un accord mis en place avec le rectorat et des projets d'établissement. Ces animateurs auront la possibilité d'intervenir ponctuellement dans les réfectoires des écoles primaires en complément des vacataires de surveillance (5000). Ces derniers seront d'ailleurs formés pour développer de manière autonome des activités en temps normal.
- Soutenir l'agriculture biologique a l'avantage de pouvoir développer des partenariats avec les producteurs dans l'objectif de l'éducation à l'alimentation. Dans ce cadre de proximité, développer un enseignement pratique systématique sur l'alimentation avec des ateliers réguliers dans chaque classe (découverte de produits frais, lecture des étiquettes, etc.). Cette approche doit d'ailleurs trouver aussi sa place dans les centres de loisirs. Promouvoir les produits de saison.
- Supprimer les distributeurs de confiseries dans les lieux fréquentés par les enfants comme les piscines municipales

5.2.4.3. Faire de Paris une ville charnière du Réseau européen Écoles-santé

- Paris doit soutenir une politique pour le développement, la mise en place de la promotion de la santé dans les écoles de manière durable.

5.2. Education, enfance, sport (groupe 6)

- Les milieux scolaire et périscolaire sont des lieux où doit être présente la prévention des risques d'obésité dans le cadre d'une éducation à la santé sur la base des outils élaborés par le Programme National Nutrition Santé. Cet engagement doit trouver sa place dans les écoles dans la mise en place d'ateliers systématiques pour les CE2, CM1 et les CM2 (chaque classe doit avoir au moins 5 ateliers nutrition par an).
- Dans ce cadre, sera proposée une visite médicale systématique et gratuite pour un bilan de santé et pour un bilan bucco-dentaire à différents âges de l'enfance (5 et 12 ans) afin de traiter les différentes inégalités de santé qui se creusent dès cet âge-là (grâce à un dépistage précoce). Ces bilans devront aussi prendre en compte une dimension psychologique. Afin d'éliminer l'aspect "industriel", ces visites seront systématiques et auront lieu à deux reprises à chaque palier pour faciliter le rapport de confiance. Enfin, concernant les dentistes, la première visite de chaque palier sera précédée d'une séance d'éducation pour la santé dans les classes, ce qui facilitera le contact entre l'enfant et le dentiste. Sera organisée aussi une campagne d'information ciblée pour les zones en politique de la ville (ZUS, ZEP).
- Inciter les collégiens à se familiariser avec les gestes de premier secours avec une brochure d'information spécifique et la venue dans les établissements scolaires de formateurs ; la Ville financera la moitié du prix de l'AFPS pour les collégiens qui veulent se la voir délivrer (Attestation de formation aux premiers secours).
- Dans le but de favoriser la liaison entre médecine scolaire et médecine de ville, la Ville favorisera les stages des étudiants en médecine et des internes en santé publique en milieu scolaire.
- Le système scolaire manque de psys. Les lycées techniques manquent d'infirmières en permanence, alors que des petits ou gros accidents peuvent se produire. Alors que les entreprises de production ont un service médical sur place, on a dans les lycées techniques des infirmières à mi-temps. C'est une demande importante à faire à la région et à mettre dans le programme.

5.2.5. Sexualités et conduites à risque et addictives.

- Développer les interventions dès le collège d'associations travaillant sur les questions des conduites addictives (à l'heure actuelle c'est très - trop- majoritairement la police qui intervient sur ces questions).
- Développer les interventions d'associations travaillant sur les questions des sexualités.
- Augmenter d'une façon importante le nombre de personnels sanitaires et sociaux dans les établissements du secondaire.
- Inciter les pharmaciens à une distribution plus aisée de la pilule du lendemain.
- Proposer aux lycéens et collégiens des lieux de parole (groupes de discussion ou consultations individuelles) encadrés par des professionnels ou personnels associatifs, au sein ou à l'extérieur de l'institution scolaire, facilement accessibles, pour pouvoir aborder les questions de sexualités, de dépression, stress ou angoisses, de dépendance toxicologique, de rapport à la famille ou encore de suicide.
- Systématiser les distributeurs de préservatifs.

5.2.6. Sport

Le sport Français est organisé autour d'une cogestion entre l'état et les fédérations. Mais ce sont surtout les ménages (51,7%) et les collectivités territoriales (28,7) qui paient. Les contributions de l'état (11,6%) et des entreprises (8%) restent modestes. (*INSEE pour le Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative 2003*).

Les collectivités territoriales sont propriétaires de la presque totalité du parc sportif. 8% du budget des communes est en moyenne investi dans leur environnement sportif. (*cf Les actes des états généraux du sport : le sport et les territoires 2002.*)

De plus en plus de personnes, de tous les âges, recherchent de nouvelles sensations dans des contextes différents et avec une convivialité qui existe de moins en moins dans la vie courante. En témoignent le développement des « clubs » de fitness et de marche, la pratique du jogging libre, du roller, du vélo, particulièrement du VTT, mais aussi, l'effet répulsion lié à la quantité de travail exigée par la compétition, l'expansion des sports extrêmes ou le dopage concourent à détourner du sport constitué nombre de pratiquants. Une nouvelle demande d'activités physiques centrées sur la découverte des milieux naturels se développe. Ces nouvelles pratiques sportives allient découverte d'un site et activité physique dans le cadre d'épreuves à la fois ludiques et compétitives (raids, challenges verts, rallyes).

5.2. Education, enfance, sport (groupe 6)

La construction d'équipements sportifs traditionnels tels que les gymnases et stades engazonnés est largement sous tendue par l'hypothèse qu'il existerait des « sports de base ». Sports qu'il conviendrait de maîtriser pour accéder avec quelques chances de succès à d'autres pratiques. Cette hypothèse n'a jamais pu être vérifiée. On peut jouer au handball ou au badminton, faire du skate surf ou du parapente sans avoir jamais pratiqué ces « sports de base ».

Les stades d'athlétisme sont utilisés que par les scolaires (ils n'ont pas le choix !) et les clubs. Ils sont incompatibles avec les pratiques de loisir de la majorité des pratiquants. Ils ne profitent qu'aux inconditionnels des sports olympiques qui sont peu nombreux. D'autres solutions qui allient aménagement du territoire et pratiques sportives de pleine nature sont souhaitables dans un souci de privilégier par la collectivité une offre de compétences par rapport à une offre d'installations.

Le sport a une triple mission :

- Mission éducative : Il incarne des valeurs de respects des autres et des règles d'une communauté, le partage, le courage, la persévérance, l'ouverture d'esprit, l'esprit d'équipe. Sa pratique dans un cadre scolaire ou tout au long de la vie permet d'atteindre un juste équilibre avec l'enseignement scolaire et la culture.
- Mission de lien social : La pratique du sport en club ou en association crée du lien social. Il permet de partager et ainsi contribue à la lutte contre les exclusions et remplit un rôle de prévention de la délinquance.
- Mission d'équilibre et de santé : La lutte contre l'obésité, les maladies cardio-vasculaires (etc.) est favorisée par la pratique sportive régulière. Le sport est donc vecteur de santé chez les enfants, les adultes et les seniors.

Favoriser la pratique sportive dans la ville est donc une mission importante devant faire l'objet d'une action volontariste, déterminée et cohérente.

Dans un souci de dépassement de l'offre privée commerciale et de l'offre en "équipements" sportifs, les Verts proposent des actions orientées sur les pratiques sportives, à développer prioritairement en faveur des publics scolaires et/ou défavorisés, en partenariat avec les collectivités périphériques et la région.

Ces actions doivent faire l'objet d'un encadrement professionnel et formé.

Des actions exemplaires seront conduites en milieu scolaire dans un objectif en association étroite avec les personnels enseignants.

5.2.6.1 Des équipements pour tous

- Organiser un audit pour que la ville sache précisément quels sont les besoins en terme d'équipement et leur pertinence par rapport à toutes les saisons. Cet audit sur les besoins en équipements sportifs s'accompagnera d'une réflexion sur les modes de gestion appropriés. La gestion en régie municipale des équipements sportifs devrait être privilégiée. Le recours aux sponsors et aux partenariats privés pour la réalisation d'équipements sportifs sera exclu. Dans les cas où un équipement sportif ne serait pas possible, la réalisation d'un espace vert (équipé pour le sport) sera recherchée. D'autre part, des partenariats pourront être trouvés avec les communes limitrophes pour mutualiser les équipements sportifs
- Refus des dérives du sport spectacle : suppression de la subvention du PSG.
- Ouverture des terrains de sport de la ville sans être obligé d'être inscrit dans une association.
- Veiller à la juste répartition des équipements et des moyens pour tous les usagers.
- Développer des équipements de proximité et freiner la croissance des équipements "lourds" et budgétivores.
- Favoriser l'accès des équipements par des horaires d'ouverture élargis pour les scolaires, les associations et les particuliers.
- Exiger pour les nouvelles constructions d'équipement les normes les plus strictes et les plus innovantes en matières environnementales (retraitements des eaux de piscine, chauffage des équipements ...).
- Diminuer l'empreinte écologique du fonctionnement de toutes les structures et projets subventionnés par la ville.
- Imposer aux concessions en cours une politique d'entretien écologique.
- Créer des bases de loisirs permanentes dans les deux bois (bassins, pistes cyclables et de rollers, terrains de foot ...).
- Mettre fin aux concessions privées dans les bois et mettre les équipements sportifs au service de tous.

5.3. La Recherche et les nouvelles technologies (groupe 6)

5.2.6.2 Pour tout les usages

- Une réflexion sur les horaires d'ouvertures des équipements sportifs sera lancée afin de les faire correspondre aux nouveaux rythmes urbains (plus tard le soir ou tôt le matin...), avec bien sûr une garantie pour les travailleurs.
- Favoriser la diversité des pratiques en salle et en plein air. Soutenir les activités physiques en milieu naturel et notamment dans les espaces verts, encourager la pratique du vélo, du roller...
- Proposer la pratique sportive à toute la population (jeunes adultes, seniors, handicapés, personnes en difficultés d'insertion ...). Donner la place aux seniors pour la diversification des sports possibles à Paris.
- Proposer des nouvelles formes de pratique dans tous les espaces verts (activités la semaine et le week-end).
- Intégrer une dimension sportive pour tous les espaces verts et gains d'espace sur la voirie (voie sur berges ...).
- Soutenir davantage les associations et les événements favorisant le sport pour tous (plutôt que le haut niveau).
- Proposer des offres d'animations sportives pour les parisiens qui ne partent pas en vacances.
- Harmonisation des pratiques des clubs sportifs parisiens.

5.2.7. Cours pour adultes

Dans ce cadre devra être monté un programme de formation pour le montage de projets de solidarité internationale ; il devra être pensé pour être accessible pour divers publics (horaires en après-midi par exemple).

Ce programme devra aider les associations pour élaborer un projet complet, avec une prévision des contraintes pour optimiser sa viabilité. Cette aide au montage du dossier sera utile pour la recherche des financements.

[Annexes]

Sur www.paris.lesverts.fr :

Contribution de Jean-Marc Pasquet.

Autres contributions complémentaires sur le sport et la santé

5.3. La Recherche et les nouvelles technologies (groupe 6)

5.3.1. Politique de Recherche de la Ville

L'inégalité écologique est largement distribuée, et sans doute plus présente qu'ailleurs dans les grandes agglomérations comme Paris. Cette inégalité redouble souvent l'inégalité sociale, tout en constituant l'un des défis les plus difficiles à relever en raison de ses composantes économiques, culturelles, sociales et psychologiques.

La recherche et l'innovation peuvent apporter des réponses à cette inégalité. Paris a besoin de développer son potentiel de recherche et d'innovation, créateur d'emplois et de richesses, et de nouvelles pratiques en faveur des citoyens. Nous ne pouvons ignorer cette dimension économique de la recherche, essentielle si l'on souhaite bien prendre le tournant des prochaines années.

La Ville doit se donner les moyens d'optimiser ce potentiel, associé à des établissements d'enseignement supérieur dynamiques. Ces objectifs induisent une organisation institutionnelle privilégiant une entrée par les acteurs plutôt que par l'idéologie et une gouvernance des territoires s'appuyant sur des technologies de pointe.

Propositions

- Soutenir le développement des « éco-activités », soit la production de biens et services capables de mesurer, de prévenir, de limiter ou de corriger les impacts environnementaux tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol, ainsi que les problèmes liés aux déchets, aux bruits et aux écosystèmes (source : définition OCDE/Eurostat).
- Engager des recherches d'envergure, en partenariat avec les associations et les citoyens, sur la réalisation d'équipements permettant le développement de technologies nouvelles liées au recyclage des eaux usées, au traitement de la pollution de l'air, des déchets, à la construction de bâtiments écologiques...
- Participer, au niveau de la municipalité ou du département, au montage de projets de recherche européens destiné à mutualiser des bonnes pratiques et des politiques en faveur d'une ville durable.
- Créer des conseils scientifiques prenant en compte l'expertise des associations et des citoyens
- Contribuer à améliorer la qualité de vie de chacun par la recherche et l'innovation en développant par exemple un système d'Intranet qui planifierait la durée du trajet domicile-travail et mettrait en contact les habitants désireux de partager une voiture.
- Formaliser un réseau de correspondants dans tous les établissements de recherche autour des questions sociales et environnementales.

Intégrer la Culture scientifique et technique à la culture

- Sensibiliser le grand public à la science
- Motiver les jeunes pour les sciences, en privilégiant des expériences ludiques et interactives
- Développer des actions à caractère scientifique tout au long de l'année et contribuer à créer une culture des sciences
- Encourager des actions de communication scientifique, fédérer des initiatives surprenantes
- Inspirer la création de nouveaux réseaux, sous l'impulsion de la Ville de Paris
- Valoriser les sciences par un Festival, des ateliers, des expositions, des visites guidées...

5.3.2. Les nouvelles technologies

La question de l'accès aux nouvelles technologies et de la lutte contre la fracture numérique a été au cœur de l'action municipale et notamment de celle de la délégation aux nouvelles technologies et à la recherche animée par Danièle Auffray. La création, en une mandature, de 18 espaces publics numériques, principalement dans des quartiers défavorisés et en direction des publics en difficulté, a permis de pallier les besoins les plus criants en matière d'« alphabétisation numérique », mais aussi de soutien scolaire, de formation, de recherche d'emploi, et plus généralement d'accès aux loisirs numériques pour tous. L'engagement de distribuer chaque année dans le milieu associatif 3 000 ordinateurs réformés et équipés en logiciels libres marque également la volonté de la municipalité de contribuer à faire sauter le verrou du coût d'équipement pour les ménages et les personnes les moins bien lotis. Cette politique doit être poursuivie et approfondie.

Nous avons également veillé à ce que Paris devienne une capitale numérique d'importance mondiale, en créant notamment des conditions favorables au déploiement des réseaux très hauts débits – qu'il s'agisse de la fibre optique ou du wifi –, et en soutenant le regroupement des entreprises innovantes dans le domaine de l'informatique (Silicon Sentier), du jeu vidéo (Capital Games) ou du logiciel libre (Paris, capitale du libre). Cette politique constitue un patrimoine important pour la vitalité et le développement d'emplois à l'empreinte écologique faible, et à ce titre, elle constitue un axe majeur de l'action économique d'une ville comme Paris. Cependant, la question des nouveaux usages des technologies de l'information reste un angle mort de l'action municipale. Non que la Ville ait pour vocation de dicter aux citoyens la nature des contenus ou des pratiques auxquels la révolution numérique leur permet d'accéder. Mais, la prolifération des outils numériques pose de plus en plus la question de la diffusion des programmes créés par ces usagers d'un nouveau genre. La création de centres de ressources multimédias dans les quartiers, la mise à disposition de serveurs pour permettre la programmation sur le câble et les réseaux Internet de chaînes de télévision et de radio de libre accès, qu'elles aient une vocation locale, artistique ou associative, le financement de structures alternatives (associations ou même sociétés de production) dans le domaine de la production des images, des sons et des contenus numériques nous paraît un objectif primordial que devra se fixer la nouvelle mandature, de manière à susciter ce bouillonnement créatif sans lequel Paris ne sera pas vraiment une « ville numérique ».

La politique initiée au cours de la première mandature doit être amplifiée et franchir une nouvelle étape. La question des nouveaux usages des technologies de l'information reste un angle mort de l'action municipale. Non que l'équipe municipale ait pour vocation de dicter aux citoyens la nature des contenus ou des pratiques auxquels la révolution numérique leur permet d'accéder. Mais la prolifération des outils numériques pose la question de la production et de la diffusion des programmes créés par ces acteurs d'un nouveau genre, les citoyens numériques.

Internet n'est pas un produit de consommation culturelle, mais un territoire de rencontres, d'expression et d'échanges, un territoire à bâtir et étendre. Aussi la fracture numérique ne se mesure pas à la possibilité d'accéder à un ordinateur mais à la capacité d'en avoir un usage social. Et assurer le développement d'Internet, c'est assurer son déploiement dans un environnement libre et ouvert.

L'enjeu de la prochaine mandature sera de faire de Paris un contributeur majeur au développement d'un Internet libre et ouvert., et donner les moyens à ses habitants d'apprendre à y évoluer librement, à en être acteurs autonomes et solidaires.

Propositions

Le programme suivant décrit des objectifs à atteindre, ainsi que des propositions qui sont aujourd'hui les bonnes pour y arriver. Les technologies numériques évoluent très vite. Ces propositions seront donc à adapter régulièrement.

À cette fin : Création d'une cellule de veille technique visant à adapter en permanence ces propositions aux réalités techniques du moment.

5.3.2.1. Espaces Publics Numériques : Accès social et Education populaire

Sous le label PARvi, la municipalité a mis en place directement 19 Espaces Publics Numériques et envisage d'en ouvrir 2 par an. Une cinquantaine d'autres accès publics sont nés, le plus souvent avec son soutien.

Lieux d'éducation populaire au monde numérique, leur efficacité à réduire la fracture numérique des populations éloignées d'Internet pour des raisons sociales, culturelles, d'âge ou de handicap, est avérée.

- Les points d'accès libres à Internet doivent être multipliés, en soutenant les initiatives associatives et développant les EPN publics, en particulier dans les quartiers défavorisés, les maisons de retraite, les foyers de jeunes travailleurs et de travailleurs immigrés, les centres d'accueil des SDF, etc. Leur rôle social doit désormais s'affirmer, tout d'abord en leur donnant une réelle visibilité dans la ville (signalétique spécifique, référencement), mais surtout en leur donnant les moyens de faciliter les projets des parisiens.
- Encourager la création et la spécialisation d'EPN pour les projets (vidéo, musique & son, robotique, éducation à distance, mobilité...), en veillant à leur complémentarité
- Étendre les horaires d'ouverture des EPN pour qu'ils soient accessibles en soirée et fin de semaine
- Les EPN de nouvelle génération seront chargés de favoriser, soutenir et initier des réseaux d'échange, d'entraide, de savoir et de mémoire.
- Création de 5 Agents de Développement Local Numérique dépendants de la Direction Politique de la Ville (centre, nord-est, nord-ouest, sud-est, sud-ouest), dont le rôle est d'accompagner les citoyens du quartier et les associations dans leurs projets, en mettant à leur disposition leurs compétences de formateur de formateurs à des outils impérativement libres. Ils développent leur action en partenariat avec d'autres structures culturelles, éducatives, sociales... et réalisent progressivement un travail d'essaimage et d'animation "hors les murs".

5.3.2.2. Éducation et accès individuel au numérique

Les actions et expérimentations à destination des plus jeunes doivent se multiplier. Il s'agit de favoriser l'accès massif à la société du savoir et préparer les nouvelles générations aux emplois de demain.

5.3. La Recherche et les nouvelles technologies (groupe 6)

- Prêt à l'année aux élèves des classes de 4ème et 3ème d'ordinateurs portables équipés de logiciels libres (système d'exploitation, logiciels éducatifs, de création et d'expression numérique). Des expérimentations de grande ampleur seront menées dans les arrondissements défavorisés, avant extension du programme à tout Paris.
- Expérimentation de ce programme auprès de rmistes et chômeurs longue durée
- Les économies de dépenses réalisées sur les licences propriétaires seront affectées au développement de logiciels spécifiques eux-mêmes placés sous licence libre.
- Soutien et initiation d'expérimentations dans les écoles primaires (classes numériques mobiles) en vue d'une généralisation rapide des meilleurs projets
- En expérimentation, fournir à chaque élève un livre électronique et leur donner accès à des contenus éducatifs libres.

5.3.2.3. Paris Pôle Libre

Consciente que seuls les Logiciels Libres et les formats ouverts peuvent apporter pérennité et interopérabilité à son architecture numérique, et constituent une chance de faire émerger une économie compétitive du logiciel en Europe, Paris s'est proclamée "Capitale du Libre".

Pour développer aujourd'hui un véritable pôle de compétitivité du Logiciel Libre, les politiques de la ville doivent être en complète cohérence avec cet objectif.

- Afin de rendre son ambition crédible, Paris doit faire preuve d'une parfaite exemplarité. La Mairie et l'ensemble de ses services, pour son équipement informatique ainsi que dans ses liens avec les administrés, devra être l'une des premières en France à se conformer au Référentiel Général d'Interopérabilité, utiliser systématiquement des Logiciels Libres et des formats ouverts.
- Création d'une Fondation pour le développement des Logiciels Libres. Dotée par des fonds privés et – en proportion - par des collectivités locales, elle sera chargée de financer le développement de logiciels pour ses donateurs. Elle permettra ainsi en particulier de développer des logiciels libres pour la ville, ainsi que des logiciels d'intérêt général. Les fonds prévus par la municipalité dans le cadre du pôle de compétitivité Logiciel Libre seront – au moins en partie – injectés dans la fondation.
- Soutien et aides aux éditeurs du libre et des logiciels utilisés à Paris.
- Soutien des associations du Logiciel Libre à Paris, qui militent pour leur usage et les déploient auprès d'associations et des habitants.
- Dans la passation de ses marchés publics, la ville favorisera systématiquement les entreprises proposant des solutions basées sur des briques logicielles libres, inter-opérables par le biais de formats ouverts, et fonctionnant sous plusieurs systèmes d'exploitation, l'un au moins d'entre eux devant être libre.
- Faire de "Paris Capitale du Libre" une conférence mondiale du libre sur la gestion des villes et leur interopérabilité.

5.3.2.4. Médias et Art libre

Nous voulons permettre et favoriser un développement culturel et médiatique alternatif à celui soutenu par les entreprises privées (majors, groupes de presse). Pour l'obtenir, il faut un soutien appuyé aux créateurs, une diffusion selon des formats ouverts, et des licences favorables aux artistes (type Art Libre ou Créative Commons).

- Mise à disposition d'une assistance juridique des artistes sur la problématique des licences.
- Paris favorisera les autorisations de tournage aux productions s'engageant à diffuser l'oeuvre dans un format ouvert et sans DRM.
- Les médiathèques participent à la diffusion numérique d'Art Libre et de contenus Libres. Elles référenceront des artistes produisant de l'art Libre.
- Aides à la production de contenu Libre (artistique et de savoir).
- Soutien des acteurs existants ou à venir, producteurs et diffuseurs de médias libres (radios, télévisions...) ainsi qu'aux hébergeurs issus de l'économie sociale et solidaire favorisant la diffusion des médias libres.
- Prêt de matériel récent aux producteurs de médias libres issus de l'économie sociale et solidaire.

5.3.2.5. Pour une architecture interopérable support d'une économie numérique locale et solidaire

D'ici 2010 va se jouer une bataille des opérateurs pour installer la fibre optique dans Paris. Il faut profiter de cet engouement pour permettre l'émergence de nouveaux usages sociaux et le développement d'une économie numérique locale sociale et solidaire.

Il s'agit de favoriser l'épanouissement de structures au fonctionnement associatif et coopératif, telles que des fournisseurs d'accès de proximité (qui proposent à ses usagers un support local et physique, et aux petites entreprises un service adapté et personnalisé), ou des sociétés de service locales s'adressant aux PME.

- À cette fin, Paris doit exiger des opérateurs privés : le dégroupage total sans barrière à l'entrée une ouverture aux opérateurs locaux, associatifs ou privés.
- Afin d'assurer son indépendance technique et économique, Paris - en tant qu'outil d'administration de son territoire physique et numérique - doit être opérateur de ses propres usages.
- Paris déploiera sa propre fibre optique, là où les opérateurs privés n'y trouvent pas d'intérêt, en premier lieu – le cas échéant - dans les logements sociaux.
- La ville encouragera et soutiendra tout ce qui tend à développer des opérateurs associatifs de quartier (fibre d'immeuble, villages wifi...).
- Elle négociera avec les opérateurs un "tarif social" correspondant au "droit à l'antenne", pour que les locataires de logements sociaux puissent avoir accès dans de conditions privilégiées à Internet, à la voix sur IP (téléphone sur Internet) et aux chaînes de télévision numériques. Ce tarif social sera également proposé au tarif de gros aux opérateurs locaux.

5.4. Politique internationale de la ville (groupe 9)

À la Mairie de Paris, comme dans tous les lieux de pouvoir où l'exécutif est fort, ce dernier veut conserver la haute main sur la politique internationale. Une forme locale du domaine réservé. La Mairie de Paris n'échappe pas à cette mauvaise habitude. De Chirac à Delanoë il n'y a eu guère de rupture dans ce domaine. Toutefois l'action des élus Verts a permis de remettre un peu de démocratie et de transparence dans le secteur des relations internationales. Bien sûr, la frilosité de nos partenaires n'a pas permis d'aller aussi loin que nous l'aurions voulu dans la coopération décentralisée ou dans la solidarité avec ceux qui, comme nous, luttent pour un monde plus solidaire et plus équitable. Souvent nos propositions se sont heurtées à des refus motivés pas "ce n'est pas de notre compétence". Espérons que nous serons aidés dans cette tâche essentielle par la loi adoptée récemment par l'Assemblée Nationale qui autorise les collectivités territoriales à conclure des conventions de coopération ou d'aide au développement. ***De manière générale, il est important de prévoir une augmentation du budget de la DGRI (Délégation Générale aux Relations Internationales).***

Propositions

5.4.1. AIMF (Association Internationale des Maires Francophones)

Aujourd'hui, la politique internationale de la ville passe majoritairement par l'AIMF. Cette association est le relais d'une politique internationale vers l'Afrique et l'Asie du Sud Est principalement, qui va à l'encontre des convictions des Verts et de leur vision d'une politique transnationale, notamment sur les questions de diversité culturelle et linguistique. Paris verse à cette association 1,7 million d'euros sur un budget total de 4 millions d'euros. Elle prend à sa charge 73% du budget de fonctionnement de l'AIMF ce qui est anormalement élevé. Si les Verts, au cours de la mandature, ont réussi à imposer davantage de transparence sur son action et à réorienter l'usage des financements vers la coopération plutôt que le fonctionnement, il faut se rendre à l'évidence que cette institution ne répond pas aux besoins de ses adhérents et promeut une vision des rapport Nord-Sud que nous combattons.

Il faut sortir de cette organisation de manière progressive et concentrer le cœur de l'action parisienne internationale vers les politiques de coopération décentralisées, en réinjectant la totalité du budget vers les actions coordonnées avec l'action régionale.

5.4.2. Droits de l'homme

C'est un outil symbolique que nous devons utiliser à bon escient. Depuis 2001, grâce aux éluEs Verts du Conseil de Paris, quatre personnes ont été nommées citoyens d'honneur de la Ville : Mumia Abu Jamal, Ingrid Betancourt, Youri Bandajevski et Aung San Suu Kyi. Dans chaque cas, cela a eu un impact important dans les pays où ces personnes sont ou étaient détenues. Comme au Conseil Régional, il est proposé que l'Hôtel de Ville arbore tous les 10 mars à son fronton le drapeau du Tibet jusqu'à un accord de pleine autonomie pour le Tibet.

Pour que cette distinction continue à être décerné à bon escient, nous proposons de mettre en place une commission représentant les groupes politiques représentés au sein du Conseil de Paris.

Nous avons également voté de nombreux vœux (le plus souvent déposés par Les Verts) pour demander au Maire de Paris d'intervenir pour protéger une victime de la répression.

On pourrait aller plus loin en décernant des prix symboliques et des soutiens financiers aux associations françaises ou étrangères de protection des droits de l'Homme. Certaines reçoivent déjà des subventions, cependant les associations étrangères ne sont pas éligibles sauf celles qui ont un lien direct avec Paris.

5.4.3. Commerce équitable

Différentes actions peuvent être mises en place :

- Inciter les arrondissements de Paris à faire des actions et événements en faveur du commerce équitable, comme le Printemps du commerce équitable qui se déroule chaque année à l'initiative d'élus Verts dans plusieurs arrondissements (Ile, XVIIIe...).
- Inciter les établissements publics (cantines, crèches, centres aérés, maisons de retraite) à utiliser des produits venant du commerce équitable et si possible biologiques. Il serait bien de sélectionner des produits rares en Europe, comme le chocolat, le café, le coton... Les établissements utilisant ces produits recevraient de la part de la mairie des compensations financières.
- Inciter la ville à louer à prix préférentiels des locaux pour les entreprises souhaitant développer le commerce équitable.

5.4.4. Europe

Aujourd'hui, Paris marque son attachement à l'Europe par le port du drapeau européen sur les bâtiments publics le 9 mai. De plus, le maire de Paris rencontre tous les ans les ambassadeurs de chaque pays européens.

Il serait bien que la ville enrichisse ce lien avec l'Europe en :

- Développant les événements réalisés pour la journée de l'Europe, le 9 mai.
- Développant des activités tout au long de la semaine européenne verte (30 mai au 2 juin) et des autres événements européens (années européennes,...).
- Poursuivant les rencontres du maire avec les ambassadeurs mais également en rencontrant les 27 maires des capitales de l'union européenne.
- Développant le prix de l'Europe, la plus haute distinction décernée aux collectivités territoriales pour leur action européenne.
- Refondant la maison de l'Europe, notamment par l'augmentation des missions d'éducation et par une plus grande visibilité et une décentralisation accrue.
- Engageant des groupements européens de coopération territoriale (notamment avec les collectivités nordiques) dans le cadre de l'agenda 21, des transports et de la santé.

5.4. Politique internationale de la ville (groupe 9)

- Participant activement aux commissions consacrées au développement durable dans le Comité des Régions, le Congrès du Conseil de l'Europe et le réseau Eurocities.
- Coopérant avec d'autres villes françaises et européennes avancées en matière environnementale (EnR, covoiturage, éco-conception, transports durables, péage ...).
- Initiating une nouvelle forme de coopération à l'égard des PVD de villes / capitales innovantes.

5.4.5. Sida en Afrique

En 2001, la quasi-totalité du budget international de la Ville était absorbée par la subvention à l'AIMF. Nous avons réussi à imposer une seconde priorité qui aujourd'hui bénéficie d'une ligne budgétaire supérieure à celle de l'AIMF : la lutte contre le SIDA en Afrique.

En 2005, seize pays d'Afrique sont concernés par le soutien de Paris lutte contre le sida en Afrique et récemment des pays du Maghreb se sont impliqués dans ces programmes.

Au vu des besoins, il faut augmenter les financements dévolus à ce programme et l'étendre à la lutte contre d'autres maladies comme le paludisme et développer les vérifications de la pertinence des actions menées dans les pays africains.

Nos propositions :

- Diversifier les financements dévolus à l'Afrique.
- Soutenir des programmes d'autonomie alimentaire (agro écologie).
- S'engager dans des programmes labellisés pour soutenir le maintien des forêts primaires avec leur biodiversité et populations autochtones (Congo, Brésil ...).
- Communiquer sur l'enjeu pour Paris de ces projets (ex : Paris défend les grands singes, Paris défend les poumons de la planète etc.).

5.4.6. Coopération décentralisée

5.4.6.1. Jumelage

Aujourd'hui, Paris, qui n'est officiellement jumelée qu'avec une seule ville (Rome), coopère avec des nombreuses capitales via des séminaires, colloques et débats sur des thèmes très variés (culture, transports, espaces verts, intégrations des citoyens étrangers...). Cependant, le contenu de ces accords de coopérations est souvent mal connu.

Ainsi, il serait bien d'aller plus loin en proposant que les conseils de d'arrondissements et de quartiers puissent élaborer des projets concrets de coopération décentralisée.

De plus, en ce qui concerne le codéveloppement, nous devons établir un lien fort et durable avec les pays du Sud et tout particulièrement l'Afrique.

Il est possible de faire des échanges qui passeraient par des jumelages décentralisés avec les arrondissements et les quartiers. La Région Ile-de-France a déjà un partenariat avec les régions suivantes : Commune urbaine d'Antananarivo (Madagascar), ville de Beyrouth (Liban), Land de Brandebourg (Allemagne), ville de Budapest (Hongrie), Région du Grand Casablanca (Maroc), Région de Dakar (Sénégal), Province du Gauteng (Afrique du Sud), ville de Hanoï (Vietnam), Région de Kayes (Mali), Région de Mazovie (Pologne), ville de Montréal (Canada), Communauté urbaine de Nouakchott (Mauritanie), Région métropolitaine de Santiago du Chili (Chili), État de São Paulo (Brésil).

De plus, Paris pourrait s'engager avec des villes modèles en Allemagne (Fribourg), au Danemark, en Suède ou Norvège...

Enfin, les 8 objectifs du Millénaire pour le développement doivent être pris en compte dans les politiques de coopération.

5.4.6.2. Projets d'associations

Dans ce cadre devra être monté un programme de formation pour le montage de projets de solidarité internationale comme cours pour adultes ; il devra être pensé pour être accessible pour divers publics (horaires en après-midi par exemple).

Ce programme devra aider les associations pour élaborer un projet complet, avec une prévision des contraintes pour optimiser sa viabilité. Cette aide au montage du dossier sera utile pour la recherche des financements.

5.4. Politique internationale de la ville (groupe 9)

5.4.6.3. Nouvelles gouvernances mondiales

L'action des élus est devenue aussi importante que celle des dirigeants nationaux car c'est dans les grandes agglomérations que vit la plus grande partie de l'humanité. Aussi, les Verts Paris soutiendront les initiatives en faveur de la coordination et de l'action concertées des collectivités et de leurs élus pour des nouvelles gouvernances planétaires plus proches des citoyens.

5.4.7. Aide au volontariat international

Une aide au volontariat international pourra être accordée aux jeunes de 18 à 30 ans participant durant plus de six mois à un programme de développement porté par une organisation non gouvernementale agréée par l'Etat pour l'envoi de volontaires.

Autres propositions pour le programme :

- Promouvoir l'égal accès à l'éducation pour les filles et les garçons dans les pays en voie de développement.
- Réfléchir sur les liens que pourrait entretenir Paris avec les pays asiatiques et latino-américains.
- Réserver un quota de logements pour les étudiants des pays les moins avancés (PMA), en complément des bourses.
- Une maison de la coopération décentralisée destinée aux petites associations qui aurait comme fonction de chapeauter ces initiatives et de leur donner une visibilité et un lieu de rencontres (un peu comme la maison des initiatives étudiantes).
- Réfléchir aux possibilités de subventionner la délégation parisienne du Conseil de l'Europe.